LA SOURCE

DU

MAL DE L'EPOQUE

AU

CANADA

PAR

UN CATHOLIQUE.

attributed to Abbé Pelletier

AVANT-PROPOS.

Personne n'ignore que les catholiques de la province de Québec sont depuis longtemps dans un état de grande souffrance, et que leur condition, loin de s'améliorer, empire chaque jour.

Depuis longtemps aussi le St. Siége, toujours très disposé à remédier aux maux qu'on lui signale, tente, tantôt par un moyen, tantôt par un autre, d'extirper le mal qui nous dévore, et, malheureusement, loin d'avoir obtenu le résultat qu'il veut atteindre, il se trouve toujours en face de difficultés de plus en plus grandes. Aujourd'hui, en particulier, bien que nous ayons eu plusieurs réponses et décrets de Rome, et même la visite d'un délégué apostolique, le malaise qui règne parmi nous va toujours croissant. Les choses en sont rendues à ce point que, malgré tous les moyens de répression dont on a fait usage pour l'empêcher de se manifester, il s'accentue, même publiquement, avec une force telle qu'il faut bien admettre qu'il a de graves raisons d'être.

A quoi cela tient-il ? Qui peut ainsi donner échec à tant d'efforts, vigoureux et persévérants, qu'on a faits pour nous mettre en possession d'une durable et solide tranquillité ? Le voici :

Certains hommes trop nombreux, hélas ! dans la province de Québec, et notamment les Messieurs du Séminaire de Québec, ont conspiré entre eux pour tromper le St. Siége, et lui faire envisager sous un jour tout à fait faux l'état de choses qui règne au Canada, ainsi que les événements qui s'y déroulent. De là, il est arrivé que les congrégations romaines, auxquelles plusieurs de nos affaires les plus importantes ont été soumises, se sont constamment trouvées comme enveloppées dans un tel réseau d'intrigues et de ruses combinées

avec la plus parfaite habileté, qu'elles n'ont jamais pu connaître notre véritable situation. En conséquence, il ne leur a pas été possible de nous donner les solutions que requéraient nos maux, et encore moins celles que demandaient les intérêts de la justice et de la vérité. Elles n'ont pu nous sortir de l'impasse, parce qu'il y en a parmi nous qui, hypocrites ou jouets inconscients entre les mains des affiliés aux sociétés secrètes, ont mis tout en œuvre, remué ciel et terre, pour prouver à Rome que l'impasse était pour nous le souverain bien.

Et nous ne faisons pas injure à Rome en parlant de la sorte, car Rome peut être trompee sur les faits, surtout quand ils ont lieu à deux mille lieues de distance, et qu'il arrive souvent qu'on est trompé sur ce qui se passe à vingt pas de soi, et même à une distance moindre.

Et ici, qui oserait accuser Rome, parce qu'elle n'a pas encore réussi à voir clair dans nos affaires, quand ceux qui vivent au pays et qui devraient y voir clair tout les premiers, ne le peuvent ou ne le veulent pas. C'est triste à dire, mais c'est la pure vérité.

Ce qui fait que notre situation n'est pas comprise, même par plusieurs qui vivent au Canada, c'est que l'on n'à pas de vue d'ensemble sur tous les faits qui se sont produits au milieu de nous. Cette vue d'ensemble, nous allons essayer de la donner, et telle est la raison d'être de ce travail.

Nous le faisons en conscience, ne nous appuyant que sur des faits publics, ou qui, s'ils ne sont pas publics, peuvent être amplement prouvés. Nous avons en main tout ce qu'il faut pour cela.

NOTRE SITUATION

ENVISAGÉE A UN POINT DE VUE GÉNÉRAL

I.

ERREURS GALLICANES QUI ONT EU GENERALEMENT COURS AU CANADA JUSQU'A CES DERNIERES ANNEES. FAITS QUI LE PROUVENT.

Le Canada a d'abord été une colonie française. Il est demeuré dans cette condition jusqu'en 1759, c'est-à-dire, à peu près pendant cent cinquante ans. Durant cette période, alors que dominaient en France les funestes erreurs dites *gallicanes*, il a nécesairement dû boire à la coupe de ces erreurs, et il y a bu à longs traits. Ce qui le prouve, ce sont des faits, et des faits si nombreux qu'il serait trop long de les citer.

Ces faits, d'ailleurs, se trouvent consignés non-seulement à chaque page de notre histoire, politique et religieuse, mais encore à chaque page, on pourrait dire, du code civil qui nous régit.

Nos lois, en effet, ont jusqu'ici gardé une forte empreinte de gallicanisme, et il en a été de même de l'enseignement théologique. Ainsi, par exemple, des légistes canadiens ont cru et croient encore, d'après l'enseignement reçu, que l'autorité civile peut introduire ou faire disparaître des empêchements dirimants de mariage, se prononcer sur la validité de ce sacrement, et conséquemment décréter le divorce. Des légistes canadiens ont cru et croient encore, avec nombre d'adeptes, que le pouvoir séculier peut et doit s'immiscer

dans l'administration des biens écclésiastiques, les taxer, déterminer et fixer les limites au-delà desquelles il n'est plus permis aux corporations et aux communautés religieuses de posséder ; abolir les dîmes en tout ou en partie. Des légistes canadiens ont cru et croient encore que les marguilliers ou fabriciens tiennent leurs attributions et leurs pouvoirs de l'autorité civile, et que les paroisses canoniquement érigées sont comme si elles n'existaient pas, sous tous les rapports, tant que l'autorité civile n'a pas reconnu leur existence. Des légistes canadiens ont cru et croient encore que le pouvoir civil a le droit de condamner le prêtre, qui refuse les sacrements à un indigne, comme coupable de diffamation ou d'avoir exercé une injuste pression ; de le forcer à donner la sépulture ecclésiastique à celui que les lois de l'Eglise privent de cet honneur, en punition de certaines fautes ; puis enfin de déclarer, après avoir examiné ses paroles et ses discours dans une enquête juridique, si, dans la chaire de vérité, il a ou non rempli convenablement son ministère sacré.

Nombre d'hommes, pieux du reste et d'une vie irréprochable, ont nourri et caressé ces erreurs, parcequ'ils les tenaient de leur éducation et qu'ils avaient vécu dans une atmosphère qui en était tout imprégnée.

D'un autre côté, les élèves des grands séminaires de Québec et de Montréal ont étudié, jusqu'à ces dernières années, la théologie dans des auteurs français, dont les principes étaient fortement entachés de jansénisme et de gallicanisme. Avec un mince bagage de cette science viciée, ils étaient peu en état, lorsqu'ils devenaient prêtres, de reconnaître et de combattre un mal dont ils étaient eux-mêmes atteints.

Un homme qui est mort, il n'y a pas encore quarante ans, que le Séminaire de Québec regarde comme une de ses gloires, qui en fut le Supérieur pendant de longues années, qui enseigna longtemps la théologie et la philosophie, et qui était écouté partout comme un oracle, même par les évêques, M. le vicaire général Jérôme Demers, n'hésitait pas à affirmer à ses élèves, entr'autres propositions gallicanes, que le

Pape n'est pas infaillible et que le Concile est au-dessus du Pape. Cet homme cependant avait de grands mérites, mais il était le fils de son éducation et professait les idées dominantes.

Il faut dire la même chose de M. Louis Jacques Casault, autre Supérieur du Séminaire de Québec et premier Recteur de l'Université Laval. Cet homme très-bien doué et plein de vertus, avait aussi de singulières idées qui était le fruit de son éducation. Une de ses idées, que le Séminaire de Québec respecte encore, au moins dans la pratique, c'est qu'il ne faut donner d'enseignement religieux aux élèves qu'une fois la semaine. La raison, c'est que de fréquentes leçons de catéchisme les familiarisent trop avec la religion et leur ôtent ainsi du respect pour elle. Ils finissent par mettre l'enseignement religieux sur le même pied que les autres études et par en faire peu de cas.

De là l'idée qui règne dans la même institution que la littérature, les sciences, les arts, le droit et la médecine sont choses d'où la religion peut être absente, sans qu'elles en souffrent. On exige seulement que la littérature, les arts et les sciences ne l'attaquent pas, au moins directement, et voilà tout.

Ajoutons à tout cela que la plupart des évêques de Québec ont regardé leur autorité comme une autorité à peu près absolue, que rien ne peut contrôler. La loi canonique, c'était leur seule volonté propre, le pur arbitraire. Un pareil système était commode pour eux, mais ne présentait pas les mêmes avantages aux prêtres et aux curés qui avaient à exécuter leurs décisions ou leurs sentences.

Quelques-uns, parmi ces derniers, se demandèrent un bon jour comment ils se faisait qu'ils n'eussent que le devoir d'une soumission aveugle à remplir, et jamais de droits à faire valoir et à exercer. Ils eurent en conséquence l'idée de chercher justice et protection dans les lois de l'Eglise. Ils se pourvurent donc de bons auteurs et se mirent à étudier le droit canonique.

Ce procédé déplut infiniment à l'archevêché de Québec.

On regarda d'un fort mauvais œil ces prêtres qui se livraient à l'étude du droit canonique, et l'on se dit que c'étaient des rebelles qui se munissaient d'armes pour s'insurger contre la volonté de l'archevêque.

Un appel à Rome était quelque chose de si insolite, qu'on le regardait comme un fait absolument anormal, et comme le *nec plus ultra* de ce que pouvait produire l'esprit d'insubordination. Ecrire à Rome pour se plaindre surtout, c'était le droit des seuls évêques. Tel était si bien le cas encore tout récemment, qu'en juillet 1870, les prêtres d'une des principales maisons d'éducation du Canada, le Collége de Ste. Anne, en ayant appelé à Rome de la conduite tout à fait arbitraire que Mg. l'Archevêque de Québec voulait tenir à leur égard, en punition de ce qu'ils avaient combattu le libéralisme catholique et favorisé la réforme chrétienne des études, reçurent du vénérable prélat une lettre dans laquelle il leur disait : "Votre appel à Rome n'est qu'une *fanfaronnade ridi-*
" *cule.* Vous prétendez par là échapper à l'autorité de votre
" archevêque, mais vous n'y réussirez point. Vous êtes des
" révoltés et je *vous interdirai tous.*"

Mgr. Baillargeon, alors archevêque de Québec, n'écrivait de telles choses que sous la dictée de son unique conseiller, M. le vicaire général E. A. Taschereau, aujourd'hui son successeur. Et afin de décourager tous ceux qui auraient été inclinés à suivre l'exemple des Messieurs du Collége de Ste. Anne, l'archevêché de Québec faisait dénigrer publiquement ces Messieurs par un journal à idées très-avancées, le *Journal de Québec.* Quiconque se serait avisé de prendre la défense de ces prêtres représentés comme de vrais schismatiques, aurait encouru la disgrâce de Mgr. l'archevêque.

II

LE CANADA APRES LA CONQUETE.—SITUATION PARTICULIERE DU BAS-CANADA OU PROVINCE DE QUEBEC.

Lorsque vint la cession du Canada à l'Angleterre par le traité de Paris, en 1763, la situation, comme on l'imagine

bien, ne devint pas meilleure, quoique le libre exercice de la religion du culte catholique eut été solennellement garanti par le traité.

Un peu plus tard, en 1774, par l'acte dit *Acte de Québec*, on garantit de nouveau aux Canadiens-français la libre profession de leur religion.

Malgré ces garanties, des efforts continus furent faits par nos nouveaux maîtres pour nous gêner dans l'exercice de notre liberté religieuse et de nos droits de catholiques. L'autorité ecclésiastique, trop disposée déjà, par la profession des erreurs gallicanes, à céder à l'autorité civile, fut loin, vu les embarras croissants, d'avoir le loisir de se débarrasser de ces erreurs Elle s'y cramponnait, au contraire, comme au seul moyen de résoudre plus à l'amiable les difficultés qui se présentaient.

Les Canadiens surent néanmoins opposer une invincible résistance aux prétentions de l'Angleterre, lorsque ces prétentions devinrent intolérables. Et ils triomphèrent par cette résistance opiniâtre. C'est ce qui prouve évidemment que si, dans la suite et surtout à l'époque act elle, on eut résisté avec énergie et persévéran e sur toute la ligne, on eut aussi, à la fin, remporté une complète victoire.

Lors de la conquête du Canada par l'Angleterre, les Canadiens-français habitaient cette partie du Canada située à l'Est et appelée jusqu'à ces derniers temps Bas-Canada, et aujourd'hui Province de Québec. Quant à la partie Ouest du Canada, qui s'est appelée Haut-Canada, jusqu'en 1867, et qui se nomme aujourd'hui province d'Ontario, l'Angleterre se hâta de la coloniser par une émigration entièrement protestante. C'est là aussi ce qu'elle avait fait dans les provinces sur les bords de l'Atlantique, appelées pour cette raison *Provinces Maritimes*, c'est-à-dire dans la Nouvelle-Ecosse, l'Isle du Prince Edouard et le Nouveau-Brunswick. Avant la conquête du Canada, elle avait chassé de ces provinces, par d'horribles persécutions, à peu près tous les habitants catholiques d'origine française.

Il est donc bien clair par là que les Provinces Maritimes,

de même que la province d'Ontario ou Haut-Canada, sont devenues depuis longtemps des provinces presque exclusivement anglaises et protestantes, tandis que la province de Québec ou Bas-Canada, est restée française et catholique, ayant toujours plein droit, d'après le traité de 1763 et les garanties subséquentes, à l'exercice parfaitement libre du culte catholique. On voit ici de suite qu'il eut été très-inexact, même quelque temps après la conquête, de représenter comme identiques la situation politique et religieuse de la province de Québec ou Bas-Canada, et celle des autres provinces anglaises dans le nord de l'Amérique.

Si tel est bien le cas, comme il n'y a pas à en douter, c'est donc aujourd'hui surtout un mensonge des plus manifestes que de représenter la province de Québec, parce qu'on y compte un certain nombre de protestants, dans les mêmes conditions d'existence que les autres provinces anglaises, comme aussi d'insinuer et de vouloir faire croire que nous pouvons être persécutés et écrasés par ces protestants. C'est également mentir que d'assimiler notre situation à celle des catholiqnes qui vivent aux Etats-Unis. Nous avons, en effet, parfaite liberté de professer la religion catholique dans la province de Québec, et nous pouvons de plus nous y organiser sous tous les rapports aussi catholiquement qu'on le faisait au moyen âge.

Les protestants, quoiqu'on ait dit et quoiqu'on ait tenté en ces derniers temps pour les soulever, n'y mettent aucun obstacle. Ceux qui s'y opposent sont des libéraux de notre race, libéraux dont les chefs sont de francs impies, mais des impies qui, pour la plupart, se déguisent et se cachent, et qui parfois osent même se proclamer catholiques sincères et dévoués, afin de calmer les craintes qui naissent à leur endroit et d'accomplir ainsi plus facilement leur œuvre de destruction.

III

IDÉES REVOLUTIONNAIRES AU CANADA ET LEURS CONSEQUENCES POLITIQUES.

Le Canada, séparé de la France au point de vue politique par la cession de 1763, ne discontinua point d'avoir des relations avec elle et de lui demeurer attaché par le cœur. Il suivait la marche de ses idées et se pourvoyait chez elle de tous les livres dont il croyait avoir besoin. Il tâchait même de s'inspirer, autant qu'il le pouvait, dans les journaux publiés chez elle. L'affection, bien plus que l'intelligence et le jugement, présidait à ce travail de l'esprit. Aussi finit-on par voir un certain nombre de nos personnages marquants professer des idées impies, voltairiennes et révolutionnaires, lesquelles ne contribuèrent pas peu à exciter parmi nous des mouvements révolutionnaires.

Le principal auteur de ces mouvements fut Louis Joseph Papineau, véritable tribun, dont la parole exerçait un grand empire sur les masses. Après avoir mis tout le Canada en feu, il se sauva en France. Là, il se lia d'amitié avec les hommes les plus impies et les plus révolutionnaires, puis, quand la tempête fut calmée et l'amnistie proclamée en faveur de tous ceux qui avaient pris part à l'agitation, il se hâta de revenir au pays.

A cette époque, les provinces anglaises de l'Amérique du Nord avaient chacune leur gouvernement séparé sous le contrôle de la métropole. C'était un grand avantage pour nous canadiens-français, puisque nous pouvions avoir l'espoir d'échapper, dans un avenir assez prochain, à toute influence protestante dans la confection de nos lois.

La révolte de 1837 vint tout compromettre. L'Angleterre sévit contre les principaux auteurs et fauteurs de cette révolte, et. afin d'empêcher le retour de semblables crises, elle força le Bas-Canada à s'unir politiquement au Haut-Canada. Les deux provinces devaient être régies par un seul et même gouvernement.

L'union législative du Bas-Canada et du Haut-Canada fut

consommée en 1840, et les catholiques du Bas-Canada eurent alors de nouveau la garantie que tous leurs droits religieux seraient respectés et sauvegardés. Nous fûmes obligés cependant, et cela, jusqu'en 1867, de lutter sérieusement contre le protestantisme dans l'administration de la chose publique, et dans la confection de nos lois. La lutte fut d'autant plus sérieuse que tous nos impies et nos libéraux faisaient cause commune avec les protestants. Sans cela, même malgré l'union législative du Bas-Canada et du Haut-Canada, nous eussions toujours tenu facilement ces derniers en échec.

IV

PROGRÈS DES IDÉES RÉVOLUTIONNAIRES. — MANIÈRE D'AGIR DE NOS LIBERAUX IMPIES.—LEURS PRINCIPES.

Les idées impies et révolutionnaires, importées de France, surtout par le trop fameux Papineau, continuèrent de régner parmi un bon nombre de nos compatriotes instruits, et elles prirent de la consistance à ce point qu'elles eurent des organes de publicité, malheureusement trop nombreux et trop répandus ! Qu'il suffise de citer l'*Avenir*, le *Défricheur*, le *Pays*, le *National* de Québec, la *Lanterne*, le *Journal de St. Hyacinthe*, le *Constitutionnel*, le *National* de Montréal, et le *Bien Public*.

Dans ces journaux, comme dans le *Journal de Québec*, l'*Evénement*, la *Tribune*, la *Patrie*, la *Concorde*, la *Gazette de Sorel*, l'*Union* de St. Hyacinthe, et l'*Electeur*, qui se publient encore actuellement, les principes que l'on faisait valoir, en les commentant, n'étaient autres que les principes promulgués dans la fameuse *Déclaration des Droits de l'homme* de la France de 89. Ces funestes principes sont aujourd'hui ancrés bien profondément dans la tête d'un grand nombre de Canadiens-français ; mais plusieurs savent adroitement les dissimuler, lorsqu'ils s'aperçoivent qu'ils compromettraient leur cause s'ils parlaient trop ouvertement.

Tous ceux qui sont à la tête du parti libéral, dans la Province de Québec, travaillent avec une persévérante énergie, mais aussi avec la prudence du serpent, à la destruction du

catholicisme. Pour qu'on ne se défie pas d'eux et que par suit on ne les dérange point dans leurs criminelles manœuvres, ils se disent catholiques lorsqu'ils se sentent serrés de trop près, ou qu'ils s'aperçoivent que leurs tendances inspirent de graves inquiétudes. Ils n'hésitent pas même, lorsqu'ils se flattent d'atteindre leur but par ce moyen, à signer des professions de foi catholique qu'ils font passer sous les yeux des Congrégations romaines. Ils veulent par là donner à croire à Rome qu'on les calomnie et qu'on les persécute au Canada par pur esprit de parti. Ils ne reculent devant l'emploi d'aucun moyen quand ils espèrent réussir ; mais, comme l'iniquité se ment à elle-même ils se démasquent de temps à autre et font étalage de leurs véritables sentiments. C'est ce qui a lieu chaque fois qu'ils croient avoir assez bien préparé les esprits à recevoir leurs doctrines empoisonnées.

Ils veulent la séparation de l'Eglise et de l'Etat, et même l'omnipotence de l'Etat ; ils cherchent à semer partout la défiance envers le clergé, qu'ils représentent comme ayant soif de richesses et de domination ; ils soutiennent que toute loi, lorsqu'elle a été l'expression de la volonté d'une majorité, est juste et obligatoire, fut-elle en contradiction directe avec le droit ecclésiastique ou civil ; ils nient à l'Eglise et au Pape le droit d'intervenir dans les questions politiques, parce que, disent-ils, la religion est tout à fait étrangère à ces questions ; ils reclament la liberté de conscience, la liberté de la presse, et la liberté de tout faire sur le terrain politique ; ils travaillent de toutes leurs forces, tout en paraissant agir de concert avec les évêques, qui ont été faits membres du Conseil de l'Instruction Publique par l'intermédiaire d'hommes bien disposés, à séculariser l'éducation, et ils ont déjà obtenu de beaux succès en ce sens ; ils enseignent, d'un autre côté, que les Papes, les évêques et les prêtres ont exercé un empire tyrannique sur les nations et qu'ils les ont tenues pendant des siècles dans l'ignorance et l'abrutissement ; ils disent enfin que le vrai progrès existe surtout à se débarrasser de cette humiliante servitude, vu que nombre de Papes et d'évêques ont été de grands scélé-

rats, et que Pie IX lui-même a été un Pontife inique. Tels sont, à l'heure présente, les principes de nos libéraux avancés, de ceux qui sont à la tête du parti, et toutes ces abominations, répandues dans plusieurs journaux, se trouvent condensées dans une brochure écrite à Montréal, en 1873, sous le titre de *Grande Guerre Ecclésiastique*, par M. Dessaulles, l'un de leurs chefs les plus accrédités. Tous l'avaient encouragé et tous l'ont applaudi.

Aujourd'hui même, la Révolution déploie plus d'activité que jamais parmi nous. Nos impies sont en relations très-intimes avec les radicaux de France. Ils correspondent avec ces derniers, les consultent, se concertent avec eux et s'encouragent mutuellement. La France radicale veut faire le Canada à son image. La chose est secrète jusqu'à un certain point, mais elle a fini par être connue d'un certain nombre de personnes. Il y a plus. Comme il y a parmi nous, à l'heure présente, une assez grande agitation à propos de l'enseignement que donnent les écoles primaires et secondaires, plusieurs de nos laïques influents, que l'on croyait bien disposés envers l'Eglise, se mettent à la remorque des radicaux italiens. C'est, en effet, dans des *Revues*, publiées par ces derniers, qu'ils puisent leurs idées de réforme, et ils les répandent ensuite partout au moyen de la presse.

Pour avoir où se retremper et aussi pour faire la conquête de jeunes et nombreux adeptes, nos libéraux impies parvinrent, vers 1858, à former la grande majorité des membres d'une célèbre institution littéraire, fondée à Montréal depuis longues années, et qui portait le nom de l'Institut-Canadien. Devenus maîtres de cet institut, ils encombrèrent ses bibliothèques de livres très-pernicieux. Ils mirent et mettent encore ces livres, de même que les plus mauvais journaux, publiés ici et à l'étranger, surtout en France, à la disposition de tous et des jeunes gens en partieulier. Ils sont nombreux ceux qui vont encore puiser à cette source empoisonnée, mais la plupart ont soin d'y puiser secrètement, et surtout de déguiser pour un temps leurs véritables sentiments.

Mgr. Bourget, qui a si bien mérité de l'Eglise pendant son

long épiscopat, et qui vit aujourd'hui, retiré des affaires, dans le calme de la méditation et de la prière, avait agi avec une juste sévérité à l'égard des membres de l'Institut Canadien. Ils s'en plaignirent au St. Office, et lui protestèrent de leur parfaite orthodoxie, ainsi que de leur humble et entière soumission à l'Eglise. Le St. Office se laissa prendre à ces protestations mensongères, et il allait adresser un *monitum* à Mgr. Bourget, lorsque le vénérable prélat, averti à temps, lui remit des pièces venant d'eux-mêmes et qui ne permettaient plus d'avoir de doutes sur leur culpabilité.

Nos libéraux impies, qu'on a aussi appelés *rouges*, et qui, dans ces derniers temps, se sont donné le nom de *réformistes* pour se débarrasser de l'odieux qui pesait sur eux, ont enfin essayé à plusieurs reprises de saisir les rênes du gouvernement. Leur but en cela était d'assurer le triomphe de leurs idées et de leur faire prendre corps dans les faits et dans la législation. Ils ont presque toujours été tenus en échec par ceux qu'on appelle *Conservateurs*. Ces derniers, en général, ont été fort bien disposés; mais, comme ils vivaient dans un milieu tout imprégné de gallicanisme et d'idées fausses, n'ayant pour la plupart, reçu qu'une éducation très-défectueuse, ils n'ont pu se défendre de professer certains principes condamnables. Il y a entre eux et les libéraux cette différence qu'ils ont été de bonne foi.

V.

NOUVELLE CONSTITUTION DONNEE AU CANADA. CONFEDERATION DES PROVINCES EN VUE SURTOUT DE FAVORISER LES CATHOLIQUES DU BAS-CANADA.

Dans nos débats et nos luttes parlementaires, le Bas-Canada aurait toujours paralysé les efforts du fanatisme protestant et orangiste du Haut-Canada, si tous nos députés canadiens français se fussent entendus pour défendre nos véritables intérêts. Mais nos libéraux, c'est-à-dire nos *rouges*, assez nombreux au parlement, ont constamment prêté main-forte à nos ennemis acharnés, comme nous l'avons déjà dit. Les

choses en vinrent à un tel point qu'il n'y eut plus moyen pour le Bas-Canada et le Haut-Canada de marcher ensemble sous le système de l'union législative. On résolut alors, pour remédier aux embarras de la situation, de former une Confédération de toutes les provinces de l'Amérique anglaise.

D'après ce changement de constitution, il devait y avoir un parlement, appelé parlement fédéral, qui s'occuperait uniquement de toutes les questions d'un intérêt général, c'est-à-dire des questions qui intéresseraient toute la Confédération, parlement où chaque province, formant partie de la confédération, enverrait des députés en nombre proportionnel à son importance et à sa population. On devait, de plus, créer autant de parlements locaux ou provinciaux qu'il y a de provinces, et c'était dans ces parlements que devaient être traitées et réglées les affaires provinciales, que devaient surtout être défendus et protégés les intérêts religieux de chaque province.

Nos conservateurs catholiques insistèrent particulièrement sur la formation des parlements provinciaux, dans le but spécial de permettre au Bas-Canada ou Province le Québec, où les catholiques sont bien plus nombreux que les protestants, de se gouverner par des lois vraiment catholiques. Sans cette considération il n'y aurait eu nulle part de parlements provinciaux, car toutes les provinces anglaises de l'Amérique du Nord, autres que la province de Québec, étant protestantes dans la grande majorité de leurs habitants, le seul et même parlement fédéral, qu'on appelle aussi parlement de la *Puissance*, eût suffi pour toutes.

La confédération, telle que nous venons d'en exposer l'idée, fut établie en 1867, au grand désappointement et au grand mécontement de nos *rouges*, qui comprenaient fort bien que ce nouveau système d'organisation politique était destiné à déjouer les plans de leur impiété. Aussi lui déclarèrent-ils l'opposition la plus acharnée, tandis que la plupart des protestants, mus par un sentiment d'équité naturelle, s'y montrèrent favorables.

La province de Québec, que nos rouges tenaient à gouver-

ner par des lois non catholiques et même anti-chrétiennes, allait avoir un parlement local composé de députés presque tous catholiques, et échapper de cette façon à leur funeste influence. Il y avait là vraiment de quoi les désespérer.

VI

RUSES DES LIBÉRAUX IMPIES POUR ARRIVER A DOMINER.

Ils ne se tinrent pas pour battus cependant, et formèrent le projet de dominer au parlement fédéral, avec l'aide des protestants ; puis, cela obtenu, de dominer ensuite dans le parlement provincial de Québec. L'influence, qu'exerce le parlement fédéral dans les élections locales leur faisait espérer ce résultat, s'ils parvenaient à y prévaloir. Dominer dans le parlement provincial de Québec était chose de souveraine importance pour eux, puisque le catholicisme, qu'ils voulaient détruire, avait son château-fort dans la province de Québec.

Leur tactique, pour se faire élire député, fut de se tenir cois et tranquilles pendant un temps, et paraître avoir renoncé en grande partie à leurs idées pour en adopter de meilleures. En conséquence, ils répudièrent le nom de *rouges* et prirent celui de *libéraux*, et plus tard celui de *réformistes*. Par ce travestissement et par cette tactique, ils trompèrent un grand nombre de bonnes âmes qui n'aiment rien tant que de croire à la disparition du mal pour n'avoir pas à le combattre.

Dans le même temps, les conservateurs, qui avaient eu l'idée de la Confédération et qui étaient parvenus à la réaliser professaient de bonne foi, pour la plupart, comme nous l'avons déjà dit, certains principes condamnables, et ils agirent conformément à ces principes. La presse catholique, quoïque favorable à ces hommes, combattait leurs principes et les actes qui en furent la conséquence. Les *rouges* ou *libéraux* feignirent alors d'être fort scandalisés de la conduite des conservateurs. Ils s'animèrent d'un beau zèle de circonstance en faveur des principes méconnus, puis profitèrent de

l'occasion pour harceler les conservateurs au parlement fédéral.

Il s'agissait dans le temps des questions dites de Manitoba et des écoles du Nouveau-Brunswick, questions où la majorité protestante foulait aux pieds la justice, opprimait et persécutait les catholiques de ces provinces. Certains chefs conservateurs, dans l'espoir d'adoucir les protestants et d'éviter une lutte dans laquelle ils auraient fini par l'emporter, s'étaient donné le tort d'agir en ces circonstances d'après les principes libéraux. Dans le prétendu intérêt de la paix, ils sacrifièrent les droits de la justice. Nous les combattîmes alors avec vigueur dans les journaux catholiques.

De leur côté, les libéraux surent habilement profiter de la situation. Ils ne se lassèrent point de répéter partout qu'ils n'avaient rien tant à cœur que de réparer les torts des conservateurs, puis, ils firent tant et si bien qu'ils les supplantèrent et prirent enfin les rênes du gouvernement. C'était au commencement de 1874.

Peu de temps après leur avènement au pouvoir, les libéraux qui, pour se faire agréer du peuple, avaient simulé une franche acceptation des vrais principes, crurent n'avoir plus rien à redouter ni à ménager. Ils se démasquèrent et se montrèrent tels qu'on les avait toujours connus : ils firent fi de leurs promesses et ne réparèrent aucun des torts des conservateurs. Loin de là, on eut dit qu'ils s'ingéniaient à ajouter à la somme de ces torts.

Tout en se riant des principes de la religion et de l'Eglise dans leurs journaux et dans leurs discours, ils assurèrent par-ci par-là, dans les lieux où ils avaient quelque espoir d'être crus, qu'ils avaient un respect infini pour la religion et qu'ils étaient fils très-dévoués de l'Eglise. Ils accommodaient leurs discours aux sentiments religieux et aux mauvaises passions de ceux qu'ils avaient pour auditeurs. Aux plus funestes doctrines, ils apposaient toujours généralement par falsification, la note approbative de quelque abbé ou de quelque évêque français, et aussi de quelque prêtre canadien. Ce tour joué, ils concluaient qu'ils étaient avec l'Eglise, et que

les ennemis les plus redoutables de cette Sainte Mère étaient justement ceux qui les accusaient d'errer et de forfaire à leurs devoirs. Le nom de Mgr. l'archevêque Taschereau fut celui qu'ils invoquèrent le plus fréquemment en leur faveur, ainsi que celui du Séminaire de Québec et de l'Université Laval.

Les choses en vinrent à ce point qu'attaquer les libéraux et les combattre était réputé un acte de désobéissance grave à l'autorité ecclésiastique. Les clameurs, poussées par les libéraux contre tous les tenants de la saine doctrine, pouvaient tromper et trompaient effectivement la masse du peuple, mais non pas la masse du clergé.

Le clergé, malgré toutes les calomnies qu'on avait débitées sur son compte, afin de le rendre suspect et d'anéantir son autorité, si redoutable aux libéraux, exerçait encore une grande influence sur le peuple. Voyant donc que les libéraux manœuvraient pour s'emparer du gouvernement provincial de Québec, afin de pouvoir, ce résultat obtenu, battre en brêche l'autorité de l'Eglise et le catholicisme dans son château-fort, il prit la détermination d'éclairer les fidèles sur la malice des idées libérales, et de les mettre en garde contre ceux qui réclamaient leurs suffrages au nom de ces idées.

Pour anéantir les forces de ce terrible ennemi, les libéraux travaillaient, avec une énergie et une persévérance incroyables, à amener Mgr. l'archevêque Taschereau à rompre avec ses suffragants et à se ranger de leur côté, sinon par une déclaration de principes, au moins par sa manière d'agir. Ils y réussirent au moyen de certains prêtres libéraux, de l'archevêché de Québec et du Séminaire de Québec, qui étaient de leurs amis, et qui représentèrent à Mgr. l'archevêque que nombre de maux allait fondre sur lui, s'il n'obtempérait pas à leurs conseils. Par des lettres, écrites à certains amis à Rome, on provoquait des réponses en ce sens, puis sans paraître avoir l'ombre d'une arrière-pensée, mais uniquement pour donner des nouvelles à ce bon archevêque, on lui passait ces réponses, qu'on savait bien devoir l'effrayer.

On connaissait, de plus, le faible de Mgr. Taschereau, qui voulait sauvegarder sa popularité, et plaire à sa famille, tout

imprégnée d'idées libérales Les libéraux parvinrent, en conséquence, tantôt sous un prétexte, tantôt sous un autre, par exemple, au nom de la paix à maintenir. au nom du respect dû au caractère sacerdotal, qui ne permet pas au prêtre, d'après eux, de parler politique, même en pures conversations privées, à paralyser l'influence et l'action du clergé, à bâillonner le prêtre dans la chaire, et cela, afin d'avoir leurs franches coudées. Mgr. Taschereau les servit admirablement alors par ses circulaires.

Jusqu'ici, généralement parlant, le sentiment religieux, avait eu beaucoup de poids dans les élections politiques. Cela, on le conçoit, n'était guère du goût de nos libéraux impies qui ont besoin, pour que les élections tournent à leur profit, que la bride soit lâchée à toutes les passions et à tous les excès. Il fallait donc coûte que coûte et n'importe par quels moyens empêcher le clergé de signaler le mal qui prenait un caractère des plus sérieux. De là, cet amas d'accusations mensongères qu'ils élèvent contre l'ingérence des prêtres dans les élections, afin de pouvoir les contrôler seuls et à leur gré.

Beaucoup d'hommes, et quelques-uns même dans le clergé, avec Mgr. l'archevêque Taschereau à leur tête, semblent méconnaître la grandeur du mal qui nous dévore, et qui éclatera bientôt avec une formidable énergie. Ils se laissent prendre aux allures et aux protestations hypocrites des libéraux ; ils les regardent comme formant un pur parti politique, puis, au nom de la charité, de l'union et de la paix, ils emploient toute leur influence et toute leur autorité à empêcher qu'on ne les combatte. Ces libéraux cependant forment une véritable secte, qui use de toutes les fourberies dont se servaient jadis les jansénistes et dont se servent aujourd'hui les affiliés aux sociétés, pour arriver à l'accomplissement des plus noirs desseins.

Il est même certain que la plupart d'entre eux, et surtout les chefs du parti, sont affiliés à la franc-maçonnerie.

Qu'on les juge tous par un seul, dont nous tairons le nom pour le moment. Ce Monsieur, qui a été ministre et qui

joue encore un rôle important en politique, se donne comme le fils le plus soumis de l'Eglise lorsqu'il parle en public. Il a néanmoins avoué, dans un cercle d'intimes, et la preuve assermentée du fait peut être produite, que lui et ses amis regardent le catholicisme comme une superstition nuisible qu'il est urgent de détruire, mais avec prudence, sans paraître y toucher, et même en tâchant de faire exécuter le plus important de la besogne par les princes de l'Eglise, les évêques.

Cette partie importante de la besogne que devaient exécuter les évêques, d'après lui, c'était de fermer la bouche à leurs prêtres sur les questions politiques. Il disait que pour amener les évêques à agir de la sorte, il fallait leur persuader que rien ne compromet tant la religion que la présence et l'action du prêtre sur le terrain politique. Il ajoutait, de plus, que les superstitions du catholicisme devaient finir par s'effacer devant le règne de la raison ; que son but et celui de ses amis, en travaillant à se faire élire, était d'obtenir ce résultat. Il ajoutait encore qu'en communiant, comme il le faisait quelquefois, il ne se proposait pas de remplir un devoir de religion, mais de capter la confiance des hommes du peuple qui sont encore sous la fausse impression qu'on se nourrit de Jésus-Christ dans la communion. Il disait enfin qu'il regardait la confession comme chose tout-à-fait immorale ; qu'il voyait bien que Jésus-Christ a existé et qu'il a été un grand homme, mais qu'il ne croyait pas à sa divinité.

Combien d'autres que l'on range parmi les bons catholiques, et qui partagent les idées de ce Monsieur.

VII

NOS CATHOLIQUES LIBÉRAUX. — CE QU'ILS DISENT ET CE QU'ILS FONT POUR N'ÊTRE PAS REGARDÉS COMME CONDAMNÉS PAR LE ST. SIÈGE.

Nous venons de voir ce que sont nos libéraux impies, libéraux que le clergé a fortement combattus, à cause de la perversité de leurs desseins et de la peste de leurs doctrines.

Quant à nos catholiques libéraux, ce sont tous ceux qui, à raison de divers intérêts, appuient ou favorisent les premiers d'une manière ou d'une autre, surtout par cette lâcheté qui pousse à garder le silence, comme l'a répété tant de fois Pie IX, d'illustre et sainte mémoire. Et ils sont très-nombreux ceux-là parmi nous.

Tout inconvénient, quelque léger qu'il soit, leur sert de prétexte pour les empêcher d'agir, et pour permettre à l'erreur et au mal de s'insinuer partout sans être sérieusement inquiétés. Ils ne veulent pas comprendre que Jésus-Christ ne donne à ses fidèles serviteurs que les humilations, les persécutions, les revers momentanés. Ils n'ignorent pas que telle est la doctrine de l'Evangile, mais ils s'imaginent qu'elle ne saurait guère avoir d'application dans les temps que nous traversons. Aussi, sitôt qu'ils croient entrevoir, même dans le plus extrême lointain, perte de leur influence, de leur réputation d'hommes sages et habiles, d'hommes conciliants, modérés et populaires ; sitôt qu'ils se voient exposés à des tracasseries, à des déboires, à soutenir des luttes un peu difficiles ; sitôt enfin qu'ils doutent du prompt succès d'une entreprise en faveur de la bonne cause, qu'ils craignent de ne pas jouir eux-mêmes du triomphe, ils se tiennent prudemment en repos. Pour justifier leur inaction, ils invoquent le prétexte qu'il ne faut pas troubler la paix et qu'il vaut mieux laisser faire que d'irriter les ennemis et les déchaîner contre l'Eglise.

Comme nos libéraux de toute nuance sont de vrais libéraux, des libéraux formés à l'école de ceux que l'on rencontre en France et en Belgique, il est tout naturel qu'on juge que voter pour eux, afin de les envoyer au parlement prendre part à la conduite des affaires publiques, est en soi faute grave, puisque Pie IX a déclaré qu'ils causent à la société plus de tort que les *communeux*.

Pour donner le change sur ce qu'ils sont, nos catholiques libéraux ont recours à mille artifices. Ils tentent par exemple, de s'assimiler aux libéraux, soit de l'Angleterre, soit des Etats-Unis, soit de la province d'Ontario, libéraux qui, dans

ces contrées, où domine une majorité protestante, demandent égale liberté pour tous en matière de religon, puis veulent aussi que tous bénéficient également, autant que possible, des avantages que procure le progrès matériel. De tels libéraux ne sont pas les libéraux qu'à condamnés l'Eglise ; ce sont uniquement des hommes qui revendiquent pour les bons, à qui elle est refusée, une liberté dont jouissent les méchants. Dans l'impossibilité absolue pour le moment de faire reconnaître les droits du catholicisme supérieurs à tous autres droits, ils travaillent à obtenir que le catholicisme jouisse au moins des mêmes avantages que les fausses religions.

Or, il est évident qu'entre ces hommes et nos libéraux il y a la distance d'un abime. Ces derniers, en effet, ne se contentent pas de reconnaître qu'il faut user, à l'égard des protestants, de la tolérance pratique qu'exigent certaines circonstances, mais ils soutiennent que le protestantisme a des droits à faire valoir tout comme le catholicisme. Ils vont même plus loin. Comme tout exercice de la liberté leur parait légitime, ils sont prêts à sacrifier les droits de l'Eglise et même les principes, au profit de la libre pensée.

Ce qui a lieu, dans la province de Québec, à l'égard des journaux, est la preuve publique et manifeste de ce que nous disons ici. Tout mauvais journal poursuit triomphalement sa route sans être jamais inquiété ni molesté : on le laisse faire comme il l'entend. Mais s'agit-il d'un journal vraiment catholique ? On le proclame coupable chaque jour de grands crimes ; on le persécute ouvertement et dans l'ombre, on le bâillonne, et quand on l'a détruit ou au moins réduit à ne publier plus que des *faits divers* insignifiants, on croit avoir excellemment servi la cause de Dieu. On se dit : " il n'y a plus de bruit, la paix règne par conséquent ; donc tout va pour le mieux dans le meilleur des mondes. "

Les catholiques libéraux disent encore qu'on les apprécie injustement à raison de leurs alliances politiques avec les représentants que la province d'Ontario députe au parlement fédéral. Ils ajoutent que si l'on applique le même mode

d'appréciation aux conservateurs, ces derniers ne devront pas être considérés comme valant mieux qu'eux. Cela est faux.

Ce n'est pas d'après les alliances politiques, formées avec les députés de la province d'Ontario, qu'on se prononce sur la valeur bonne ou mauvaise des partis, mais sur les principes professés par les chefs canadiens-français de la province de Québec. Ceux que nous députons au parlement fédéral ne sont pas, relativement à ceux que la province d'Ontario envoie au parlement, dans le cas des électeurs. Ceux-ci peuvent agréer ou rejeter les candidats qui briguent leurs suffrages, tandis que nos députés, qui sont forcés par la constitution de marcher avec Ontario, doivent accepter les représentants que cette province a élus. Tout ce qu'on peut exiger d'eux, c'est qu'ils s'allient avec les députés d'Ontario qui sont les plus favorables à tous nos vrais intérêts, à nos intérêts religieux, en particulier, et c'est ce que les conservateurs ont généralement fait. Les libéraux semblent avoir à cœur de tenir une conduite toute contraire.

Ils disent, en outre, qu'ils ne sont libéraux qu'à propos de questions purement politiques. C'est encore faux. Ces questions purement politiques, qu'ils mettent en avant, ne sont qu'un voile, un leurre au moyen duquel ils essaient de dissimuler les mauvais principes qu'ils travaillaient à faire prévaloir et à incarner dans les faits. En vérité, le moindre homme de bon sens admet de suite que le clergé ne s'occuperait pas le moins du monde de la politique, si elle consistait uniquement pour nous dans la question de savoir quel est le meilleur mode d'administration à adopter, pour favoriser d'une manière plus efficace le développement du progrès matériel. Si le clergé canadien surveille la politique de si près, c'est qu'il y voit des principes d'un ordre supérieur à protéger ou à combattre.

On dit encore qu'il y a nombre de catholiques pieux dans le parti libéral, qu'ils ont d'excellentes intentions, et que, puisqu'il en est ainsi, le libéralisme, qu'ils proposent, ne saurait être condamnable, encore moins condamné. A cela, nous répondrons que la même chose a lieu en Belgique et en

France, et que c'est là ce qui constitue le grand danger du libéralisme. En effet, Pie IX n'a-t-il pas déploré plus d'une fois que des hommes pieux, tout en témoignant beaucoup d'amour et de zèle pour la religion, prêtent cependant une main amie aux desseins des pervers par l'appui que, sous un prétexte ou sous un autre, ils donnent à leurs manœuvres. Pie IX ajoutait que ces catholiques libéraux, qui causent un si grand préjudice à la religion, rejettent avec horreur toute erreur manifeste, mais que, par amour d'une fausse conciliation et d'une fausse paix, ils favorisent de très pernicieuses opinions. Et c'est justement ce qui a lieu au Canada.

Les catholiques libéraux chez nous vont même plus loin que cela ; ils se sont laissés entraîner à professer eux-mêmes de graves erreurs, comme tous ont pu le constater par la lecture de nombreux écrits, entr'autres, d'une série d'articles publiés par un journal de Québec, intitulé *l'Evénement*, à la fin de 1876 et au commencement de 1877, et signés *Rétribution*. Ces articles, de provenance cléricale, montrent bien clairement ce que sont les catholiques libéraux de la province de Québec.

Dans ces articles, outre que les faits sont horriblement défigurés et nos réclamations présentées sous le jour le plus faux, procédé dont les libéraux ne manquent jamais de faire usage, on prêche la liberté de conscience et l'omnipotence absolue de l'Etat. On va jusqu'à soutenir que si, dans une élection politique, un électeur est déterminé, par un sermon qu'il a entendu, à voter dans un sens plutôt que dans un autre, il ne vote plus librement, et qu'on doit taxer d'influence dite *indue*, c'est-à-dire condamnable, l'acte par lequel il a été poussé à agir comme il a fait. A ce compte là, il faudrait donc biffer tous les commandements de Dieu et de l'Eglise, qui, parcequ'ils gênent la liberté mauvaise, nous influenceraient d'une manière *indue*.

C'est en vertu d'un tel principe que nous avons vu, à trois reprises différentes, à Gaspé, à Charlevoix et à Berthier, des élections politiques annulées ; on a prétendu que certains fidèles avaient été inclinés à voter pour tel candidat, en

vertu des enseignements reçus du haut de la chaire, et que conséquemment leur vote n'était pas le fruit de la liberté requise en pareil cas.

Le même auteur, qui signe *Rétribution*, dit encore qu'un juge doit juger suivant la loi civile, quand même cette loi serait en opposition directe à la loi ecclésiastique, à la loi naturelle et même à la loi divine positive. Et c'est ce que trois juges, dont deux catholiques, ont mis en pratique dans une cause où les sermons des curés étaient incriminés comme ayant exercé une influence *indue*. Ces juges ont dit en rendant leur sentenee : "Nous sommes juges pour juger suivant la loi du pays, et, comme tels, nous ne reconnaissons pas d'autre loi que celle-là."

Mgr. l'archevêque Taschereau, dans le diocèse duquel et sous les yeux de qui toutes ces énormités ont été publiées, a laissé faire, pouvant tout empêcher. Loin de blâmer la publication de ces articles, il a paru heureux qu'ils vissent le jour. Il n'a, comme on verra dans la suite, de sévérités a exercer que contre les journaux catholiques qui luttent contre la presse libérale et impie.

Le libéralisme veut régner parmi nous et y exercer un empire souverain. Pour y parvenir, il tient énormément à n'être pas connu pour ce qu'il est. Telle est la raison d'être des mille et une manœuvres qu'on a employées, comme des efforts inouïs que l'on a faits pour donner à croire que, dans la Province de Québec, il n'y a pas de libéralisme condamné par le St. Siège. On a parlé et l'on a écrit dans ce sens à Rome, et Rome, qui n'aime à penser mal de personne, a cru ce qu'on lui disait jusqu'à un certain point. Pie IX cependant nous a donné de sérieux avertissements dont nos catholiques libéraux ne veulent pas tenir compte. Ils ne s'en inquiètent pas plus que s'ils étaient habitants de la lune.

Mais s'il n'y a pas chez nous de libéralisme condamné, comment expliquer qu'il y ait eu et qu'il y ait encore plusieurs journaux, organes de ce libéralisme, notamment le *Journal de Québec*, l'*Evènement*, la *Patrie*, l'*Electeur*, la *Gazette de Sorel*, la *Tribune*, et quelques autres ? Ces journaux se

donnent pour mission spéciale de reproduire toutes les tirades échevelées du libéralisme français, belge et italien, et ils ne font que louer les hommes, les choses et les institutions qui sont le plus opposés à l'Eglise. Puisque des journaux libéraux existent chez nous et qu'ils se soutiennent, c'est le signe certain qu'ils ont de nombreux souscripteurs et de plus nombreux lecteurs. Il est évident par là même qu'ils ont de nombreux partisans.

Nos libéraux, poussés au pied du mur et voulant toujours cacher leurs noirs desseins à l'aide de perfidies, disent qu'ils ne veulent pas séparer absolument la religion de la politique, et ils avouent qu'il est des cas où la religion a des intérêts dans les questions politiques, et qu'alors, dans ces cas, le clergé a le droit d'intervenir. Mais en faisant cette concession, ils ne cèdent rien du tout en réalité, car ils ont soin de se poser seuls juges des cas où la religion a quelque chose à voir dans la politique et où le clergé doit intervenir.

Ce qui le prouve plus que suffisamment, c'est qu'ils se ruent avec brutalité, et surtout en public, non-seulement contre les prêtres, mais même contre les évêques, qui osent par de solides et salutaires instructions contrarier leurs desseins pervers. Mgr. de Rimouski, entr'autres, ayant fait un très-solide exposé de doctrine pour atténuer le scandale donné par la sentence des trois juges, dont il a été question plus haut, s'est vu bafoué de la manière la plus indigne par les organes de notre presse libérale. Mais il faut dire que s'ils ont poussé les choses aussi loin, c'est qu'ils étaient certains d'avoir l'approbation du Séminaire de Québec, de l'Université Laval et même de Mgr. Taschereau. Ce dernier, en effet, n'en a pas fait mystère.

A cette occasion, il écrivit dans les journaux que l'un des juges, professeur de l'Université Laval, dont se plaignait Mgr. de Rimouski, continuerait de remplir ses fonctions de professeur de la Faculté de Droit, vu que, malgré les griefs formulés contre lui, il n'avait pas été condamné à Rome. Et Rome ne pouvait pas alors l'avoir condamné ou approuvé, puisqu'elle n'avait pu même prendre connaissance de cette

affaire. De la part de Mgr. Taschereau, c'était agir on ne peut plus mal. Il disait la vérité en disant que le professeur, dont il était question, n'avait pas été condamné par Rome ; mais il donnait à entendre qu'à Rome on s'était occupé des doctrines émises par ce professeur, ce qui n'était pas vrai.

Il est triste et infiniment triste d'avoir à signaler de tels oublis en matière de vérité et de justice, mais il le faut puisque nous écrivons pour le triomphe de ces deux vertus.

Disons enfin, pour conclure de tout ce qui précède, que le libéralisme produit bien au Canada, les funestes effets signalés par Pie IX : il brise les liens de l'unité catholique en autorisant les fidèles à se faire juges de leurs pasteurs, et à ne prendre de leurs enseignements que ce qui leur convient. Aussi, mêmes dans la plupart des campagnes, l'on voit des gens, tout ignorants qu'ils sont des premiers éléments de la doctrine catholique, se révolter contre toute parole, dite en chaire, qui ne cadre pas avec leurs opinions, et la mépriser. Ce phénomène, car s'en est un au Canada, ne se manifeste tout particulièrement que depuis que Mgr. Taschereau est archevêque de Québec.

Pour tout dire en un mot ; *le libre examen du protestantisme entre chez nous par la porte que lui a ouverte le libéralisme soi-disant politique.*

CONFIRMATION

DE CE QUI PRECEDE PAR L'EXPOSE DES PRINCIPAUX FAITS POLITIQUES ET RELIGIEUX QUI SE SONT PRODUITS DANS LA PROVINCE DE QUEBEC DURANT CES TRENTE DERNIERES ANNEES.

I.

CE QU'A ETE L'ENSEIGNEMENT RELIGIEUX JUSQU'A CES DERNIERS TEMPS.

Nous avons dit au commencement de ce travail quelle avait été la situation religieuse du Canada, tant qu'il fut sous la domination française, et même jusqu'à ces trente ou quarante dernières années.

Le gallicanisme régnait dans l'enseignement théologique, tant au Séminaire de Québec qu'au Séminaire de St. Sulpice à Montréal, et ces deux maisons faisaient autorité. Elles prétendaient jouir d'une espèce d'infaillibilité doctrinale, et aussi d'une autorité qui devait être respectée à l'égal de celle de l'Eglise. Le Séminaire de Québec a encore ces prétentions aujourd'hui.

Outre qu'il était gallican, leur enseignement avait aussi une forte teinte janséniste.

Les études classiques, faites rapidement à cause d'un pressant besoin de prêtres, étaient de plus fort mal organisées, car elles ne consistaient guère qu'à faire étudier aux jeunes gens les auteurs païens non expurgés, l'histoire tant ancienne que moderne à un mauvais point de vue, et la philosophie d'après le système rationaliste légèrement mitigé. Ces études laissaient les jeunes gens la tête remplie d'idées fausses

et dangereuses, et surtout dans une grande ignorance de la religion dont ils n'entendaient parler qu'une fois la semaine dans un maigre catéchisme.

Ceux qui se destinaient au monde n'avaient, au sortir de leurs études, qu'un très-mince bagage de connaissances qui servaient à peu près de rien pour mettre à l'abri leur foi et leurs mœurs. Aussi, devenaient-ils, pour la plupart, de médiocres catholiques ou de mauvais garnements.

Ceux qui prenaient l'habit ecclésiastique étaient généralement employés de suite, soit à faire la classe aux jeunes élèves, soit à les surveiller, et ils ne pouvaient consacrer que peu de temps chaque jour, au plus deux heures, à l'étude de la théologie, à laquelle les avaient peu préparés leurs études classiques. Avec une science théologique bien incomplète, sans notion aucune du droit canonique, avec des connaissances moins qu'élémentaires en fait d'écriture sainte et d'histoire ecclésiastique, ils devenaient prêtres, ne sachant pas même la centième partie de ce qu'ils auraient dû savoir. Ce n'était pas leur faute évidemment.; c'était le résultat du régime auquel on les avait soumis.

Vu ce triste état de choses, nous vivions dans une grande ignorance et au milieu des plus funestes idées, sans presque le soupçonner. Quelques-uns par-ci par-là avaient refait leurs études avec beaucoup de peine et de travail, et ils avaient fini par avoir une idée nette de la situation.

II

FONDATION ET ORGANISATION DE L'UNIVERSITÉ-LAVAL.

Mgr Ignace Bourget, évêque de Montréal depuis 1840, comptait parmi ces derniers. Afin de dissiper les ténèbres de l'ignorance qui planaient sur nous, et d'arracher la jeunesse à l'abîme de la corruption dans lequel elle se précipitait avec fureur, il conçut l'idée de fonder une Université catholique. En conséquence, il demanda au Séminaire de Québec, à titre de maison la plus ancienne du pays et la plus riche en

revenus, après le Séminaire de St. Sulpice, de se charger de cette fondation.

Mgr Bourget désirait surtout que l'Université en projet fut vraiment provinciale, c'est-à-dire sous le contrôle, la haute surveillance et la puissante direction de tous les évêques de la province ecclésiastique de Québec.

Les prêtres du Séminaire de Québec voulaient bien une Université, mais pas telle que la concevait Mgr. l'évêque de Montréal. " Puisque nous en ferons tous les frais, se disaient-ils entre eux, nous demeurerons maîtres et seuls maîtres chez nous. " Des évêques de la Province, ils n'entendaient pas recevoir de conseils et encore moins d'injonctions. Tout ce qu'ils leur permettaient vis-à-vis de l'Université à créer et de l'Université une fois fondée et organisée, c'était d'être de pures machines à lui obtenir des faveurs et à travailler dans ses intérêts.

Habiles à dissimuler leurs intentions, ils répondirent à Mgr. Bourget qu'ils se chargeraient de fonder une Université, si tel était bien le vœu des évêques de la province. Ayant reçu cette assurance, ils les prièrent de signer la supplique qu'ils allaient adresser au Saint-Siége et la demande d'une charte au gouvernement anglais. Les évêques signèrent, mais ils s'aperçurent en signant qu'ils ne compteraient absolument pour rien dans l'organisation de la future Université. On leur dit, pour les consoler, qu'on avait arrangé les choses de la sorte pour éviter bien des lenteurs, qui porteraient de graves préjudices à l'Institution, s'il fallait à tout moment attendre une décision des évêques pour agir. On leur dit de plus qu'ils seraient représentés à l'Université dans la personne de Mgr. l'archevêque de Québec, son visiteur, et que cela devait suffire.

Le tour était joué et finement joué. Les messieurs du Séminaire de Québec avaient tout et ils n'avaient rien sacrifié. Ils avaient d'abord obtenu le concours de tous les évêques de la province pour la fondation d'une université, dont eux seuls seraient les directeurs et les maîtres. Ils avaient ensuite le moyen, s'il s'élevait plus tard des difficultés, de pré-

senter les choses de façon que le *service*, que leur avaient rendu les évêques en signant la supplique à Rome et la pétition à Londres, fut regardé comme une *pressante sollicitation* de fonder une université. La conclusion, qu'ils tireraient de pareilles prémisses, seraient que les évêques, les ayant en quelque sorte forcés de s'imposer des sacrifices pécuniaires énormes pour la fondation de cette université, sont tenus en honneur et surtout en conscience de leur conserver le monopole de l'enseignement universitaire.

L'autorisation qu'ils avaient sollicitée à Rome leur fut accordée, de même que la charte qu'ils avaient demandée à la Reine d'Angleterre. Cette charte porte la date du 8 décembre 1852. Ils donnèrent le nom de l'Université Laval à leur institution et se mirent de suite à l'organiser. Ce qui montre combien ils avaient peu l'idée de l'œuvre éminemment catholique qu'ils entreprenaient, c'est que tout d'abord, spontanément sans y avoir été provoqués d'aucune manière, ils invitèrent quelques protestants francs-maçons de la ville de Québec à occuper des chaires de professeur dans leur université ; c'est qu'ensuite, voulant perfectionner de jeunes ecclésiastiques dans l'étude des sciences et des lettres, afin d'en faire des maîtres habiles, ils les envoyèrent étudier à une mauvaise école de Paris, à l'école des Carmes qui était à la remorque de l'Université de Paris.

Il est vrai que, quelques années plus tard, les prêtres du Séminaire de Québec envoyèrent à Rome d'autres ecclésiastiques, notamment M. Benjamin Pâquet, qui y est retourné plus tard comme chargé d'affaires, pour y étudier la théologie et le droit canonique. Mais il est arrivé que ces ecclésiastiques, se sont par malheur laissés circonvenir au Séminaire français par un certain abbé que Mgr. Dupanloup, MM. les comtes de Falloux et de Montalembert avaient envoyé là tout exprès pour recruter d'une manière clandestine des adhérents à la cause libérale. Cet abbé français, M. Maynard, réussit pleinement auprès des ecclésiastiques québecquois qui, après trois ans de séjour à Rome, revinrent au pays avec des idées bien différentes de celles qu'ils auraient dû avoir.

Les cours, excepté ceux de théologie, d'écriture sainte, de droit et d'histoire ecclésiastique qui n'ont d'existence que depuis ces dernières années, s'organisèrent à l'Université Laval comme ils se seraient organisés dans une société de pures rationalistes. Médecine, droit civil, sciences et philosophie, tout fut enseigné au simple point de vue de la matière ou de la raison. Descartes régnait en philosophie, Pothier, malgré ces nombreuses et graves erreurs, était l'oracle du droit civil, et les auteurs matérialistes les plus impies étaient ceux qui étaient mis aux mains des étudiants en médecine.

Outre Pothier, les élèves de la faculté de droit devaient consulter, sans distinction, Demolombe, Trolong, Ferrières et Desmarais. Aux étudiants de la faculté de médecine les professeurs recommandaient l'étude de F. de Niemeyer, de Flino (Austin), de Bechard, de Churchill, de P. Cazeaux et de Thomas Watson.

Les Messieurs du Séminaire de Québec croyaient que tout allait à merveille à l'Université Laval, sous le rapport religieux, parce que les jeunes universitaires, qui s'éjournaient au pensionnat de l'Université, étaient obligés par la règle d'assister à la prière du matin et du soir, à la grand'messe et aux vêpres les jours de dimanches et de fêtes.

Grands admirateurs de Mgr. Dupanloup, des comtes de Falloux et de Montalembert, du *Correspondant* de Paris et de la *Gazette des Villes et des Campagnes*, ils avaient une horreur extrême pour les écrits de Louis Veuillot, de Dom Guéranger, de Mgr. Gaume et autres de l'école catholique de France. Autant qu'ils le pouvaient, ils tâchaient de communiquer à leurs élèves leurs impressions et leurs sentiments. Ils se confirmèrent davantage dans leurs idées, lorsqu'ils les virent professées par les ecclésiastiques qui leur revenaient de Rome, couronnés du bonnet de docteur.

III

M. STREMLER AU SEMINAIRE DE QUEBEC. — PREMIÈRE PERSECUTION CONTRE LES PARTISANS DES SAINES IDÉES.

Dans l'automne de 1861, arriva au Séminaire de Québec,

sur les pressantes invitations de M. Taschereau, archevêque actuel, un prêtre français, originaire de Metz, M. Stremler. Il avait fait d'excellentes études théologiques en France d'abord, puis il avait ensuite étudié à Rome pour se perfectionner, et, ses études terminées, il avait été employé trois ans à la Congrégation du Concile de Trente.

Ce M. Stremler était aussi pieux que savant. Il avait été pendant quelque temps le collaborateur de M. l'abbé Bouix, qui a publié des ouvrages si justement estimés, en particulier sur le droit canonique. Il était lui-même l'auteur d'un *Traité sur les Peines Ecclésiastiques*, ouvrage que l'on trouve aujourd'hui cité par tous les meilleurs auteurs au Chapitre des Censures. Après Dieu, M. Stremler n'aimait rien tant que la sainte Eglise romaine, dont il ne parlait jamais qu'avec les plus vifs transports.

M. Taschereau l'avait connu à Rome où il avait passé deux ans avec lui, et c'était M. Stremler qui l'avait aidé à préparer ses examens sur le droit canonique.

A l'ouverture des cours, après son arrivée au Canada, M. Stremler fut installé professeur de théologie au Grand Séminaire de Québec. Pendant les quatre années qu'il y professa, il fut tout entier à cette pensée : faire aimer pardessus tout Dieu, la sainte Eglise catholique et la vérité qu'elle enseigne. Malgré sa profonde humilité, il ne tarda pas a être connu et apprécié comme il méritait de l'être. Tous les séminaristes lui portaient la plus haute estime et la plus sincère affection, et les prêtres du diocèse de Québec le consultaient comme un oracle. Mgr. Baillargeon lui-même, le prédécesseur de Mgr. Taschereau, avait en lui la plus grande confiance et aimait à prendre son avis dans les affaires difficiles.

Les manières de voir de M. Stremler ne pouvaient être, sur un grand nombre de points, qu'en désaccord avec celles des Messieurs du Séminaire de Québec, qui ignoraient nombre de choses très-importantes à savoir et qui savaient mal la plupart de celles qu'ils avaient étudiées. Comme ils ne pouvaient se résigner à croire qu'ils fussent ignorants et imbus d'idées fausses, ils accusèrent M. Stremler d'être un

exagéré et un brouillon qui voulait tout bouleverser au profit d'idées nouvelles. De plus, l'estime, dont ce Monsieur jouissait à si juste titre, blessa la vanité personnelle de certains d'entre eux. M. Taschereau lui-même se montra plus que froid à son égard et disposé à entendre toutes les plaintes qu'on pouvait formuler contre lui, mais non pas à accepter ce qu'on allèguerait en sa faveur.

Une véritable et très-inique persécution fut alors organisée au Séminaire de Québec contre M. Stremler, afin de le punir d'avoir des idées franchement catholiques et d'être un savant entre les savants, comme l'avait dit M. Taschereau lui-même. Ce fut M. Chandonnet, prêtre du Séminaire de Québec dans le temps et qui vient de mourir misérablement, après avoir passé plusieurs années dans une profonde dégradation, ce fut lui qui eut le triste honneur d'être le principal auteur de cette persécution.

Les idées de M. Stremler ne pouvaient pas cadrer avec celles des Messieurs du Séminaire de Québec, qui ne juraient que par les chefs de l'école libérale de Paris. Ils lui firent donc un crime de ne pas admirer Mgr. Dupanloup et les autres de cette école; puis, ils l'accusèrent d'être *gaumiste* et *traditionaliste*, c'est-à-dire de partager les opinions de Mgr. Gaume, de Dom Guéranger, de Bonnetty et de Louis Veuillot. Ils prétendirent enfin, et M. Taschereau le dit avec amertume à un jeune prêtre du Séminaire, que M. Stremler en émettant les idées qu'il professait relativement à l'éducation de la jeunesse, au libéralisme et à la philosophie cartésienne, attaquait l'enseignement de la maison et qu'il ruinait l'autorité des directeurs de cette maison. Ils en conclurent qu'il était urgent de le mettre à la porte.

En effet, ils le chassèrent ignominieusement, comme ils avaient chassé deux mois auparavant un autre professeur, ami de M. Stremler, pour avoir dit à ses élèves que les grands hommes du paganisme n'étaient que des pigmées en présence des grands hommes du christianisme, les saints. Il avait ajouté que la véritable grandeur s'apprécie d'après la ressemblance plus ou moins parfaite avec Jésus-Christ, le

type et le modèle des vrais grands hommes ; qu'en conséquence on ne pouvait guère espérer de trouver cette grandeur dans le paganisme, qui n'avaient été que le règne des trois concupiscences.

Ils l'avaient chassé en lui reprochant d'avoir attaqué par ces paroles le système d'enseignement du Séminaire, puis d'avoir tenu un language indécent devant ses élèves. Nommer les concupiscences ! quoi de plus propre à leur donner de mauvaises pensées ! Et Mgr. Horan, évêque de Kingston, qui avait vécu de longues années au Séminaire de Québec avant sa promotion à l'épiscopat, disait à Mgr. Baillargeon, au sujet de ce prêtre, M. Désiré Vézina : " Si j'eusse été à votre place, je l'aurais interdit. "

De prime abord ces faits paraissent incroyables. On serait même tenté de croire que nous les inventons à plaisir. Mais lorsqu'on se met au point de vue du Séminaire de Québec, on ne fait plus difficulté de les admettre. Penser autrement que les directeurs de cette maison, lorsqu'on vit sous leur dépendance, est un acte d'insubordination tel qu'il n'y a que les peines les plus graves qui puissent le punir.

Triste aberration, en vérité ! Au moment où ces Messieurs sévissaient avec tant de rigueur contre deux prêtres pleins de zèle pour la sainte cause du bien, ils s'acharnaient à garder comme professeurs de leur Université des libéraux, des protestants et des francs-maçons ! Comprenne qui pourra.

IV

LA QUESTION DES CLASSIQUES.—BROCHURES ANONYMES.—BROCHURES SIGNES " GEORGE ST. AIME. " CIRCULAIRES DE MGR BAILLARGEON.—ON EXTORQUE UNE CONDAMNATION DE ROME.

Au temps où M.M. Stremler et Vézina furent chassés du Séminaire de Québec, il y avait plusieurs autres prêtres de cette maison, en particulier M. Alexis Pelletier, qui, d'après les idées reçues de M. Stremler et d'après les études faites au point de vue vraiment catholique, se convainquirent que la

réforme chrétienne de l'enseignement, telle que proposée par Mgr. Gaume, était un des principaux moyens de dissiper notre ignorance et de conjurer bien des maux qui nous menaçaient.

Afin de faire connaître et goûter cette réforme, ils publièrent dans le journal le *Courrier du Canada*, des extraits des œuvres de Mgr. Gaume et de M. l'abbé Vervorst sur la question. Tout le Séminaire de Québec s'émut à cette occasion, et, de par l'autorité de Mgr. Baillargeon, stricte défense fut faite aux journaux de continuer à publier des écrits en ce sens.

On était alors dans l'automne de 1864. Voyant que les journaux étaient fermés aux partisans de la réforme chrétienne de l'enseignement, M. Pelletier entreprit de faire triompher, malgré tous les obstacles, une cause que Pie IX appelait *la cause* de Dieu. Il écrivit donc, à la suite l'une de l'autre, deux brochures, *Mgr. Gaume, sa thèse et ses défenseurs* puis le *Monde actuel*, dans le but de faire connaître ce que demandait Mgr. Gaume, et quels étaient ceux qui, dans l'Eglise et dans l'Etat l'appuyaient de leurs approbations et de leurs encouragements.

Il écrivit sous le voile de l'anonyme, afin de se soustraire aux persécutions qui n'auraient pas manqué de sévir contre lui, s'il eut été connu.

Ces deux brochures déplurent beaucoup au Séminaire et à l'archevêché de Québec, mais elles furent bien accueillies partout ailleurs.

Dans l'été de 1865, il en écrivit une troisième en réponse à certaines objections que M. Chandonnet avait soulevées dans les journaux.

Il y avait alors au Séminaire de Québec au moins six prêtres qui partageaient les idées de Mgr. Gaume sur la nécessité d'une réforme de l'enseignement, et qui ne voulaient point du libéralisme de Mgr. Dupanloup et de M. de Montalembert. Ils furent tous forcés de laisser la maison à cause de leur manière de voir.

En 1866, M. Pelletier laissa le Séminaire de Québec et en-

tra comme professeur au Collége de Ste. Anne, qui est situé dans le diocèse de Québec. De 1866 à 1868, il publia trois nouvelles brochures qu'il signa du pseudonyme de George St. Aimé. Elles traitaient encore de la question des classiques, la première sous une forme didactique, les deux autres, sous forme de discussion. Hors un petit nombre d'amis dévoués et très discrets, nul ne savait que M. Pelletier fut l'auteur de ces brochures.

Dans le but de tuer une question qui l'importunait on ne peut plus, le Séminaire de Québec, dont M. Taschereau était alors le supérieur, essaya de faire condamner par le St. Office la première de ces brochures, *La Méthode Chrétienne.* En conséquence, M. Benjamin Pâquet, passé maître en intrigues et peu scrupuleux sur les moyens à prendre pour réussir, présenta à Mgr. l'archevêque Baillargeon cinq propositions qu'il lui dit être le résumé parfait de la doctrine des *gaumistes.* Le vénérable prélat devait les expédier au Saint Office, avec prière de les condamner. Et pour ne pas manquer d'obtenir ce résultat, il devait de plus, toujours à la suggestion de M. B. Pâquet, dire que ces propositions faisaient beaucoup de mal dans son diocèse, et donnaient lieu à de graves dissen-*s*ions dans le clergé.

Ces allégués étaient faux, et, de plus, aucune des cinq propositions, telles que formulées, ne se trouvaient dans les brochures. Mais M. Chandonnet, qui étudiait à Rome à cette époque, avait écrit à M. B. Pâquet qu'il fallait s'y prendre de cette façon, si l'on voulait obtenir du Saint Office la condamnation sollicitée. Il avait aussi fortement recommandé de ne rien dire ou faire qui l'obligeât à montrer les brochures au Saint-Office.

Mgr. Baillargeon fut le jouet de ces manœuvres. Il écrivit au Saint Office dans le sens qu'on lui avait conseillé, et il en reçut une réponse qui n'atteignait en rien les idées de Mgr. Gaume. Il publia néanmoins une circulaire, œuvre sans aucun doute des Messieurs du Séminaire de Québec, pour démontrer que la réponse du Saint Office condamnait ces idées, et qu'il n'était plus permis de les soutenir.

Mgr. Gaume, qui prit connaissance de cette circulaire qu'avait publiée un journal de Paris, écrivit alors dans le journal *Le Monde.* Il prouva que tel n'était pas le cas, et quebien au contraire, cette réponse du Saint-Office était une solennelle approbation de la thèse qu'il avait soutenue.

M. Pelletier fit la même chose dans la seconde brochure signée "George St. Aimé" et intitulée "Lettre à Mgr. Baillargeon."

Enfin, la troisième brochure, portant le nom de George St. Aimé, fut une réponse aux attaques de M. Chandonnet contre les partisans de la réforme chrétienne de l'enseignement, et de plus la manifestation publique, par production de pièces authentiques, de toutes les fourberies et machinations que lui et son ami, M.Pâquet, avaient mises en œuvre pour tromper le Saint-Office. Cette brochure fut répandue partout en même temps le 27 juillet 1868, et le 12 août Mgr. Baillargeon publia une circulaire contre elle et contre celle qui l'avait précédée.

Dans la dite circulaire, qu'avait rédigée M. Taschereau après avoir condamné ces deux brochures, il ordonnait de les brûler dans l'espace de trois jours, sous peine d'excommunication *ipso facto* pour les laïques, et de suspense aussi *ipso facto* pour les prêtres. Il défendait sous les mêmes peines de ne plus rien écrire, et même de ne rien lire sur la question, fussent des écrits venant de l'étranger, s'il n'avait pas l'approbation de l'Ordinaire. Il enjoignait enfin à l'auteur, que l'on ne connaissait pas, mais qu'il voulait connaître par ce moyen, de brûler ses manuscrits, et se rétracter publiquement et de réparer tous les torts faits à MM. Pâquet et Chandonnet.

Mgr. Baillargeon donnait un mois à l'auteur pour se conformer à ces ordonnances. Ce laps de temps expiré, s'il n'avait rien fait, il devenait suspens ou excommunié, suivant sa condition de prêtre ou de laïque.

M. Pelletier ne bougea point. Il jugea, d'après les réponses que donnèrent à ses consultations plusieurs théologiens et canonistes éminents, notamment M. Stremler, Mgr. Gaume

et Mgr. Filippi, évêque d'Aquila, que les peines portées contre lui étaient nulles, et que, puisqu'il n'était pas connu comme auteur des brochures condamnées, la raison du respect et de la soumission dûs à l'autorité, ne l'obligeait point à se conduire publiquement comme censuré. D'ailleurs, les censures lancées contre George St. Aimé avaient pour but principal de forcer cet auteur à livrer son secret, à se dénoncer lui-même ; et, ce résultat obtenu, on l'aurait soumis aux plus terribles persécutions. Vu ces circonstances, M. Pelletier, eut-il péché gravement, en publiant ses deux dernières brochures signées du nom de Georges St Aimé, ce qui n'est pas le cas, n'était pas obligé de respecter les censures portées contre lui.

Il fit porter plainte secrètement au Saint Office, par l'entremise de Mgr. Filippi, contre Mgr. l'archevêque Baillargeon, qui cessa quelque temps après de tenir aux prescriptions de sa circulaire. Le vénérable prélat avait lui-même écrit à Rome pour faire approuver la conduite qu'il avait tenue en cette affaire, et Rome s'y était refusée.

Plusieurs avaient fini par soupçonner que M. Pelletier était George St Aimé. Comme ce Monsieur écrivait souvent en faveur et pour la défense de toutes les bonnes causes, ses adversaires crurent ne pouvoir mieux faire que lui reprocher, en guise de réponse, qu'il avait été ignominieusement condamné par son évêque. M. Pelletier se trouvait alors dans le diocèse de Montréal par suite des persécutions qu'il avait subies, et y remplissait les fonctions de curé. Cédant aux instances d'ecclésiastiques distingués, il écrivit en juin 1876 au cardinal Patrizi, secrétaire du Saint Office, pour lui demander quelle sentence avait été rendue, en 1868, par cette Sacrée Congrégation, à propos de peines ecclésiastiques portées par Mgr. Baillargeon contre George St Aimé. Il lui avoua qu'il était George St Aimé et qu'il n'avait pas tenu compte de ces peines.

A la réception de la lettre de M. Pelletier, laquelle avait le tort de ne pas donner assez d'explications, tant elle était laconique, le cardinal Secrétaire du Saint-Office écrivit de suite

à Mgr Taschereau pour avoir des renseignements sur l'affaire dont il s'agissait, vu qu'elle avait eu lieu dans son diocèse sous le règne de son prédécesseur. Sa lettre était de la fin d'août 1876,

Mgr. l'archevêque Taschereau aurait dû se rappeler alors qu'il y avait une circulaire de 1868, que lui-même avait rédigée, étant vicaire général, et que cette circulaire condamnait George St. Aimé *pour avoir fait tort au prochain* (à MM, Pâquet et Chandonnet) et pour *avoir manqué envers l'autorité épiscopale.* Mais comme il ne craignait pas d'être démenti par la production des écrits signés "George St. Aimé," parcequ'il était sous l'impression que le feu les avait tous détruits, il répondit au cardinal que son prédécesseur avait justement prononcé la peine de suspense contre George St. Aimé, vu que cet écrivain avait ATTAQUE LE SAINT-SIEGE dans ses écrits et l'autorité épiscopale. On ferait facilement pendre un homme, d'après ce mode d'exposer les faits.

En conséquence des informations données par Mgr. Taschereau, le cardinal Caterini écrivit à Mgr. de Montréal que le prêtre Alexis Pelletier, qui exerçait le ministère dans son diocèse, avait été légitimement et validement censuré par l'archevêque de Québec, qu'il s'était rendu très-coupable en ne respectant pas la censure, qu'il avait encouru l'irrégularité et qu'il ne pouvait être absous qu'en reconnaissant humblement tous ses torts et en renonçant pour toujours à écrire sur la question des classiques. Mgr. Taschereau eu vent de la chose. Il écrivit donc à Mgr. de Montréal, délégué par le Saint Office pour régler cette affaire, et lui dit que M. Pelletier devait rendre sa condamnation publique. Mgr de. Montréal répondit que tout était réglé et terminé. Mais Mgr. Taschereau ne l'entendait pas ainsi ; il prétendit d'abord que Mgr. de Montréal ne pouvait pas régler l'affaire de M. Pelletier ; obligé ensuite de céder sur ce point, il insista pour que la condamnation fut publiée dans les journaux.

Le Saint Office avait été loin d'exiger que M. Pelletier fut traité avec autant de rigueur, et Mgr. Taschereau intervenait dans une affaire qui, évidemment, ne le regardait pas

le moins du monde. Sa manière d'agir alors n'était autre chose qu'une odieuse usurpation d'autorité. Comme il menaçait de faire grand bruit à cette occasion, M. Pelletier rendit sa condamnation publique. Il avait préalablement rempli, en présence de Mgr. de Montréal, les conditions posées par le Saint Office.

Mgr. Filippi et Mgr. Gaume, qui connaissaient toutes les brochures signées George St. Aimé, et qui les avaient même en leur possession, écrivirent à M. Pelletier, après qu'ils eurent appris la nouvelle de sa condamnation, pour le féliciter d'avoir accepté cette condamnation "*quoique mal fondée et extorquée par de honteux mensonges.*" Ce sont leurs propres paroles.

V

MGR. BOURGET VEUT AVOIR UNE UNIVERSITE A MONTREAL. LE SEMINAIRE DE QUEBEC S'Y OPPOSE.

Jusqu'en 1865 environ, il n'y avait pas eu de scission apparente entre les membres de l'épiscopat canadien-français. Mgr. Baillargeon, trompé par les intrigues de son séminaire et de son entourage, était le seul évêque canadien qui se montrât hostile à la réforme chrétienne de l'enseignement. Mais cela passa presque inaperçu aux yeux des laïques. Et certainement que Mgr. Baillargeon n'eut pas pris cette attitude, s'il n'eut pas été mal avisé par son conseiller, M. Taschereau.

En 1862 et en 1865, la question d'une nouvelle Université à fonder à Montréal préoccupa beaucoup les esprits. Il en fut encore ainsi quelques années plus tard, comme on le verra dans la suite de cette esquisse.

Mgr. Bourget, comme nous l'avons déjà vu, avait été trompé dans ses espérances au sujet de l'Université Laval. Elle n'était pas l'Université catholique telle qu'il l'avait conçue. En outre, elle mettait à l'affiliation des séminaires, des colléges et des autres institutions, des conditions excessivement onéreuses. Par ces conditions, le Séminaire de Québec

imposait non-seulement son plan d'études aux diverses maisons qui s'affiliaient, mais encore chacun des auteurs dont il faisait usage dans ses classes ; et l'Université voulait aussi que les cours de droit et de médecine, donnés ailleurs, fussent absolument calqués sur les siens.

Pour toutes ces raisons et quelques autres encore, Mgr. Bourget demanda à Rome la permission d'en fonder une autre dans sa ville de Montréal. Le Séminaire de Québec souleva tout un monde de difficultés à l'occasion de cette demande, et il s'employa de toutes ces forces auprès du Saint-Siége pour que l'évêque de Montréal n'eut pas de réponse favorable.

Il allégua que c'était *à la demande* des Evêques de la Province de Québec et surtout *à la demande spéciale* de Mgr. Bourget qu'il avait fondé à grands frais l'Université Laval ; que la création d'une seconde Université, à Montréal, serait la ruine de celle qui lui avait couté tant de labeurs et d'argent ; qu'une seule Université pouvait suffire et pendant longtemps aux besoins de la province de Québec ; que Mgr. de Montréal faisait preuve d'inconséquence, sinon d'injustice, en ne trouvant plus bon aujourd'hui ce qu'il avait demandé et approuvé hier ; que si, enfin, les jeunes gens de Montréal ne bénéficiaient point des avantages d'un enseignement universitaire, la faute en était à Montréal seul, qui, par esprit de rivalité, ne faisait aucun effort pour les diriger vers Québec.

A prendre les choses telles qu'elles sont en réalité, toutes ces raisons, qu'alléguait le Séminaire de Québec pour empêcher Rome de se rendre aux vœux de l'évêque de Montréal, n'avaient d'existence que sur le papier. En effet, jamais Mgr. Bourget, ni aucun des autres évêques de la province de Québec, n'a demandé une Université telle que l'ont faite les Messieurs du Séminaire de Québec. Si donc, malgré cela, ces Messieurs ont dépensé des sommes énormes, comme ils disent, pour fonder leur Université, la doter de musées, de bibliothèques et de laboratoires, pour payer des professeurs, à qui en imputer la responsabilité, si ce n'est à eux seuls ? Ils ont agi en tout cela, comme en tout le reste, n'étant poussés par personne, mais d'après leur propre mouvement. Et puis,

quel tort peut leur causer l'existence d'une seconde Université, à Montréal ? On comprendrait ce tort, si cette seconde Université devait leur enlever beaucoup d'élèves. Mais elle ne leur en enlèverait aucun, puisque, d'après leur propre avœu, les jeunes gens de Montréal ne se dirigent pas vers Québec. Si l'Université Laval a pu subsister, et même prospérer, au dire des *Annuaires* qu'elle publie chaque année, avec les seuls élèves que lui fournissent Québec et ses environs, pourquoi serait-elle menacée de ruine en demeurant dans les mêmes conditions ?

Enfin les Messieurs de Québec se plaignent de ce que Montréal ne dirige pas sa jeunesse étudiante vers Québec. Mais qu'ils comprennent donc que la confiance ne se commande pas ; que, loin de là, elle ne peut s'imposer que par ce qui est de nature à l'inspirer. Et cette confiance que devrait mériter l'Université Laval, les prêtres qui la dirigent ne semblent-ils pas ne travailler qu'en vue de rendre son existence de plus en plus impossible ?

Au fond, tout se résume à ceci : les Messieurs du Séminaire de Québec veulent être les seules lumières qui éclairent tout canadien venant en ce monde. Ils s'imaginent que tout pouvoir, que toute science sont incarnés en eux, et que les autres n'ont que le devoir de leur obéir et de se laisser endoctriner par eux. Aussi, quand ils ont pris une ligne de conduite, ils ne sauraient en dévier, et eussent-ils mille fois tort, ils s'obstinent à paraître avoir toujours raison. S'ils agissaient autrement, ils croiraient que c'en est fait de toute autorité. Ainsi disposés, ils ne reculent devant rien, pas même devant les malhonnêtetés, quand il s'agit de se maintenir dans la position qu'ils ont prise. Tous les moyens leur sont bons pour atteindre la fin qu'ils se proposent.

A parler vrai, quelle est la concurrence *destructive de leur œuvre* qu'ils redoutent, dans le cas où Montréal aurait son Université ? Nulle autre que la concurrence des idées vraiment catholiques, qui ne sont pas les leurs. Ce sont leurs idées, à eux, qu'il veulent faire dominer partout, et ces idées sont les idées libérales qu'ils essaient de faire prévaloir, en s'appuyant même de l'autorité du Saint-Siége.

Il y en aurait très long à dire, s'il fallait citer tout ce qui prouve combien le Séminaire de Québec est déraisonnable et injuste dans ses procédés. Nous n'insisterons que sur un fait que nous avons déjà signalé.

Il a dans son Université des professeurs qui n'inspirent aucune confiance, parcequ'ils sont, les uns, protestants et francs-maçons, les autres, des libéraux qui ont exprimé plus d'une fois, et dans de solennelles circonstances, des principes non seulement dangereux, mais même impies. Comme c'est lui qui a appelé ces professeurs au poste qu'ils occupent, il s'imagine que son autorité serait détruite de fond en comble, s'il obtempérait à la demande que lui ont faite laïques, prêtres et évêques, de donner congé à ces professeurs. Il ne veut pas céder, et il ne veut pas qu'on le fasse céder. Il écrit en conséquence à Rome qu'il y a impossibilité morale de se conformer à ce qu'on exige de lui, et, pour le démontrer, il présente la situation sous un jour absolument faux.

Et comment le Séminaire de Québec ne pourrait-il pas renvoyer de son Université les professeurs protestants, francs-maçons et libéraux qui la déparent, quand il a pu dans l'espace d'un an faire déloger de chez lui plusieurs prêtres professeurs, justement à cause qu'ils professaient des principes que lui n'aimait point, les principes dits ultramontains; quand il a su prendre des moyens très-efficaces pour obliger certains professeurs laïques, notamment M. le professeur Aubry, à se retirer de l'Université Laval, parce que eux aussi donnaient un enseignement trop franchement catholique.

M. E. A. Aubry, que je viens de nommer, est un homme très-savant, un fils dévoué de l'Eglise, un légiste qui veut substituer le droit chrétien au droit païen dans la législation. Il est retourné en France, et il est un des professeurs les plus appréciés de l'Université d'Angers.

C'est comme nous venons de le dire que le Séminaire de Québec traite prêtres et laïques, qui sont dévoués à la pure doctrine catholique. Mais s'agit-il des professeurs protestants, francs-maçons et libéraux dont il émaille le personnel de son Université, il devient tout à coup impuissant à les

congédier. S'il a pu se faire croire à Rome sur ce point, ici, au Canada, on juge sa conduite comme une véritable moquerie, ou plutôt comme un insolent défi porté à tous ceux qui censurent sa conduite.

Et M. Taschereau, Supérieur du Séminaire de Québec et Recteur de l'Université Laval, a applaudi à toutes ces iniquités et les a même sanctionnées. Ses sentiments et sa manière d'agir n'ont pas changé depuis qu'il est archevêque de Québec.

VI.

AFFAIRE DU DEMEMBREMENT DE LA PAROISSE DE MONTREAL, A MONTREAL. — OPPOSITION DES SULPICIENS. LITURGIE ET DISCIPLINE.

Vers le même temps s'agitait à Montréal un autre question, celle du démembrement de la paroisse de Notre Dame, qui comprenait toute la ville et sa banlieue, c'est-à-dire une population d'au delà de cent vingt mille âmes.

Messieurs les Sulpiciens avaient toujours été curés de Montréal, où ils s'arrogeaient une autorité quasi épiscopale. Ils avaient aussi toujours été fort enclins à se soustraire à la juridiction des évêques, et par leur esprit d'insubordination, ils avaient causé les plus grands déboires, en particulier à Mgr. Plessis, évêque de Québec, et à Mgr. Lartique, premier évêque de Montréal. Destinés par état à former des ecclésiastiques, ils tenaient à vivre d'une vie commune et régulière, à habiter la même maison par conséquent, et ils tenaient en même temps à rester curés de la paroisse de Montréal. Vu les circonstances et vu leur condition, bien desservir cette immense paroisse était devenu pour eux impossible d'une impossibilité physique. Nombre de personnes n'assistaient plus à la messe depuis longtemps et ne fréquentaient plus les sacrements. Dans plus d'un quartier de la ville, tout était laissé à l'abandon.

Mgr. Bourget souffrait on ne peut plus de cet état de choses et il voulait y remédier. Mais les exigences et les pré-

tentions des Messieurs de St. Sulpice lui créaient les plus sérieux obstacles. Il résolut enfin de mettre énergiquement la main à l'œuvre et de partager la paroisse de Montréal en plusieurs paroisses. Les Sulpiciens entassèrent alors difficultés sur difficultés pour l'empêcher de réussir, et ils plaidèrent contre lui à Rome où il usèrent, comme au pays, de moyens parfois peu honnêtes. Ils en vinrent jusqu'à faire intervenir, en agissant sous mains, les laïques et même le pouvoir civil afin de nullifier l'exercice de la juridiction de l'Ordinaire.

Le Saint-Siége ayant autorisé Mgr. Bourget à démembrer la paroisse de Montréal, le vénérable prélat se mit incontinent à l'œuvre et créa des paroisses dites *canoniques*, c'est-à-dire d'après la seule autorité religieuse. Ces paroisses étaient reconnues par le pouvoir civil comme vraiment paroisses pour toutes les fins ecclésiastiques ; mais elles n'étaient pas régardées comme telles pour certaines fins civiles et politiques.

Les Messieurs de St. Sulpice se pévalurent de cette restriction, et mirent tout en œuvre pour en exagérer outre mesure la portée et les inconvénients. Les Messieurs du Séminaire de Québec, qui avaient toujours eu sinon de l'antipathie, au moins de l'éloignement pour les Messieurs de St. Sulpice, se rapprochèrent d'eux à cette occasion et même leur prêtèrent main-forte, afin de s'en faire de précieux alliés contre Mgr. Bourget, dans leur opposition à l'érection d'une Université à Montréal. De leur côté, les Sulpiciens ne demandèrent pas mieux que de se ranger du côté des Messieurs du Séminaire de Québec, afin de trouver eux aussi un appui dans ces nouveaux alliés.

Mgr. l'archevêque de Québec, qui est toujours plus ou moins l'instrument de son Séminaire, et surtout l'archevêque actuel, qui n'a jamais été autre chose que prêtre de ce Séminaire, avant sa promotion à l'épiscopat, a dû prendre fait et cause en faveur des Sulpiciens, et de fait il s'est entièrement voué à la défense de leurs intérêts. Il n'y avait donc aucune justice à espérer de lui, dans les débats qui ont eu lieu à propos des paroisses de Montréal, puisqu'il se trouvait par alliance l'une des parties intéressées.

A Québec, on avait d'autres griefs contre Mgr. Bourget. Ce saint évêque tenait beaucoup à se mettre en tout d'accord avec les prescriptions de Rome, la mère et la maîtresse de toutes les églises. Or, en ce qui concernait la liturgie sacrée et la discipline ecclésiastique, il y avait plusieurs abus à corriger dans la province et beaucoup de réformes à opérer. Il se mit courageusement à l'œuvre dans son diocèse. Il fut le premier à se créer un chapître et à tenir des synodes diocésains.

Comme on était fort attaché, dans le diocèse de Québec, aux vieux usages gallicans et au *statu quo* dans lequel on someillait depuis longues années, en traîta Mgr. Bourget d'homme remuant, de brouillon et d'amateur de nouveautés. Là, on n'était guère décidé à se remuer, quoique le premier concile de Québec, célébré en 1850, eut statué le contraire ; et la conduite de Mgr. Bourget, qui prit les choses au sérieux, semblait, comme c'était en effet le cas, la condamnation du *statu quo* dans lequel on voulait demeurer. De là, une autre cause de mécontentement, à Québec, contre le zélé prélat.

Quand nous disons *à Québec*, il faut entendre l'archevêché et le Séminaire de Québec, car, en dehors de ces deux maisons, on peut dire que tout le clergé du diocèse de Québec était très favorable à Mgr. Bourget. Il en était ainsi dans les autres diocèses : prêtres et évêques ne voyaient dans le premier pasteur de l'Eglise de Montréal qu'un excellent modèle à suivre.

VII.

LIBERALISME ET GALLICANISME A L'APPROCHE DU CONCILE DU VATICAN. ON PERSECUTE CEUX QUI COMBATTENT CES ERREURS.

Dans l'été et dans l'automne de 1869, à l'approche de l'ouverture du concile du Vatican, le gallicanisme et le libéralisme catholique s'accentuèrent parmi nous avec plus de force que jamais. La plupart de nos journaux avaient pris

à tâche de reproduire, en les exaltant jusqu'aux nues, les écrits des libéraux français et belges, entr'autres les brochures et lettres de Mgr. Dupanloup.

Le *Nouveau Monde* de Montréal, journal que Mgr. Bourget encourageait, parce qu'il s'était voué à la défense des vrais intérêts catholiques, et le *Journal des Trois-Rivières*, dans la ville du même nom, combattirent vaillamment les bons combats à cette occasion. Aussi, toute la coterie libérale québecquoise, qui avait malheureusement quelques prêtres pour chefs, s'évertuait-elle à les dénigrer le plus possible par d'incessantes calomnies. Il n'y eut pas d'injures alors qu'on ne prodigua à M. le chanoine Lamarche, qui était chargé de surveiller la rédaction du *Nouveau-Monde.*

Dans le diocèse de Québec, les journaux vraiment catholiques étaient forcés de se taire, car le moindre mot contre le gallicanisme ou le libéralisme leur valait des semonces venant de l'archevêché, et même des menaces. Il y eut cependant un petit journal, la *Gazette des Campagnes*, rédigé en partie par M. Alexis Pelletier, dont il a été plus haut question, qui crut devoir tout braver en faveur de la vérité. Il osa dire qu'il fallait se défier de Mgr. Dupanloup, parce que ses allures, à l'approche du concile du Vatican, présentaient quelque chose de fort louche.

Là dessus, toute la presse libérale de jeter les hauts cris, et le vicaire général de l'archevêque de Québec, M. Cazeau, d'écrire au Supérieur et aux Directeurs du Collége de Ste. Anne, où M. Pelletier remplissait les fonctions de professeur, pour leur enjoindre, sous peine d'être regardés comme *indignes de former des élèves pour le sanctuaire* de désavouer publiquement l'appréciation que la *Gazette des Campagnes* avait donnée de Mgr. l'évêque d'Orléans. Les Messieurs de Ste. Anne ne crurent pas devoir tenir compte de cette injonction, et M. Pelletier porta plainte à Rome. Au même moment, l'*Evénement*, journal libéral de Québec, publiait avec les plus grands éloges le fameux *Manifeste du Correspondant* de Paris. Cette publication se fit à la grande satisfaction, pour ne pas

dire à la suggestion, de certains prêtres libéraux du Séminaire de Québec et de l'archevêché.

M. Pelletier combattit le *Manifeste du Correspondant*, écrivit en faveur de l'infaillibilité pontificale, puis publia une série d'articles contre le libéralisme. Pendant la bagatelle de plus de six mois, les scribes les plus débraillés d'entre les libéraux de Québec se ruèrent contre lui et contre tous les prêtres du Collége de Ste. Anne. Des écrivains de Montréal et d'ailleurs s'unirent à eux pour représenter ces prêtres comme des hommes amis de la discorde, des indissiplinés, des révoltés contre la sainte Eglise de Dieu. L'Archevêché et le Séminaire de Québec se gardèrent bien d'intervenir pour mettre un terme à ces excès. Ils croyaient mieux mériter de la religion en y applaudissant. Ils firent même plus qu'applaudir car la plupart des écrits, pleins de fiel et de mensonges, dirigés contre M. Pelletier et le Collége de Ste. Anne, sortaient de la plume de prêtres qui étaient des leurs.

Pendant que M. Pelletier était en guerre avec les gallicans et les libéraux qu'il combattait de son mieux, un autre prêtre, M. Joseph Martel, en butte depuis lors à de sérieuses tracasseries, écrivait à propos d'éducation, dans le *Courrier du Canada*, une suite d'articles fort remarquables. Il s'appliquait à démontrer les vices de notre loi d'éducation, loi qui n'admet pour inspecteurs d'écoles que des laïques nommés par le pouvoir civil, contrairement à ce qu'a enseigné Pie IX, et qui tend fortement à séculariser l'enseignement primaire. Les Messieurs de l'Archevêché de Québec, par amitié personnelle pour les auteurs de cette loi firent cause commune avec les laïques qui ripostaient à M. Martel, et eurent recours à mille moyens pour le décourager et l'empêcher d'écrire. Mais M. Martel ne se décourageait point, et il écrivait toujours.

En désespoir de cause, voici ce qu'on imagina pour mettre le public sous l'impression que ce vaillant défenseur de la saine doctrine avait soutenu des opinions erronées. On consulta à Rome le professeur De Angelis au sujet de notre loi d'éducation et il donna sa réponse à cette consultation. De

retour du concile du Vatican, en mai 1870, Mgr. l'archevêque Baillargeon, pour clore les discussions soulevées par les écrits de M. Martel, publia dans une circulaire adressée à son clergé ce qu'il dit être la réponse de De Angelis.

Or, la dite réponse avait été tronquée dans les parties les plus importantes. De cette façon, elle devint contraire aux idées émises par M. l'abbé Martel, tandis que, prise dans son intégrité, elle lui était de tout point favorable. Ce ne fut que bien plus tard que l'on découvrit cette supercherie. Pour le moment, cette pièce tronquée, que toutes les feuilles libérales s'empressèrent de reproduire, devint le motif de la stricte défense que Mgr. Baillargeon fit à M. Martel de continuer d'écrire dans le sens des articles qu'il avait publiés jusqu'alors

Mgr. Baillargeon ne se borna pas à sévir contre M. Martel. De par l'avis de ses conseillers, il enjoignit à M. Pelletier, pour le punir d'avoir combattu les gallicans et les libéraux et pour donner satisfaction à ces derniers, de quitter immédiatement le Collége de Ste. Anne, et de prendre un poste de vicaire qu'il lui assigna. L'époque de l'année, le mode du départ et le poste à occuper, tout était arrangé de manière que le public comprit bien que M. Pelletier était condamné et puni pour avoir écrit. Se regardant, et avec raison, comme injustement traité et flétri, il porta de nouveau ses plaintes à Rome,

Quelques semaines s'étaient à peine écoulées depuis les faits que nous venons de relater, que Mgr. l'archevêque Baillargeon exigea que tous les prêtres du Collége de Ste. Anne qui partageaient les idées de M. Pelletier et qui étaient membres de la corporation légale et civile de ce collége, lui donnassent par écrit leur démission comme tels. Ces messieurs refusèrent et dirent qu'ils en appelaient à Rome. C'étaient MM. Bruno Leclerc, aujourd'hui vicaire forain dans le diocèse de Chicoutimi, André Pelletier, Prudent Dubé, Charles Bacon, qui occupent actuellement des cures importantes dans le diocèse de Québec, et Achille Vallée, l'un des directeurs du Collége de Lévis, dans le même diocèse. On

traquait ces messieurs de la sorte, à cause des idées franchement catholiques qu'ils professaient, quoiqu'on invoquât d'autres raisons comme prétexte de la persécution dirigée contre eux. Ces raisons étaient tellement futiles qu'elles s'évanouissaient devant le plus léger examen.

A la réception de la lettre par laquelle les messieurs de Ste. Anne refusaient de donner leur démission et en appelaient au Saint Siége, Mgr. Baillargeon fut fortement contrarié. Il les menaça alors de suspense, et il ajouta qu'il ruinerait et anéantirait même leur maison, s'ils n'exécutaient pas l'ordre qu'il leur avait donné. Les messieurs de Ste. Anne en appelèrent à Rome de la menace de censure, puis s'efforcèrent, dans le cours d'une longue discussion qu'ils eurent à soutenir par lettres avec le vénérable prélat, de l'amener à modifier ses manières de voir et d'agir.

L'affaire était devenue publique. Presque tous les prêtres du diocèse de Québec, réunis pour la retraite ecclésiastique annuelle, insistèrent auprès de Mgr. Baillargeon afin de l'amener à voir qu'il faisait fausse route et qu'il s'aliénait à peu près tous les esprits, surtout son clergé. Ils ajoutèrent que ses conseillers, dont le principal était M. Taschereau, le poussaient à l'abîme. Sa Grandeur consentit enfin à se désister de ses prétentions vis-à-vis les messieurs du Collége de Ste. Anne, mais à la condition qu'ils désavoueraient les écrits de M. Pelletier dans la *Gazette des Campagnes*. Ils le firent pour avoir la paix, mais en y mettant une restriction? " Nous désavouons dans ces écrits," dirent-ils, " tout ce qui a pu *raisonnablement* contrister Mgr. l'archevêque."

VIII.

MGR. TASCHEREAU SUCCEDE A MGR. BAILLARGEON. — REPUDIATION DU *PROGRAMME CATHOLIQUE* PAR MGR. TASCHEREAU.

Mgr. Baillargeon mourut en octobre 1870, un mois et demi environ après le règlement des difficultés qu'il avait eues avec les prêtres du Collége de Ste. Anne.

Un an auparavant, plusieurs prêtres du diocèse de Québec

avaient demandé à Rome, en prévision de cette mort et après un solide exposé de motifs, de ne point nommer au siége archiépiscopal de Québec M. le vicaire-général Taschereau, que l'on savait être l'homme du choix de Mgr. Baillargeon. Ils étaient convaincus, ainsi qu'un très-grand nombre d'autres de la vérité de ce jugement porté sur lui par un personnage éminent : " Si M. Taschereau devient archevêque " de Québec, ce sera la plus terrible épreuve que l'Eglise du " Canada ait jamais subie." Malheureusement, les prêtres du diocèse de Québec, par crainte d'être persécutés s'ils étaient découverts, négligèrent de prendre les formalités que le cardinal Barnabo, préfet de la Propagande, leur avait conseillé de suivre pour avoir un évêque de leur choix, et M. Taschereau devint archevêque de Québec au commencement de l'année 1871.

Un de ses premiers actes fut de bien triste augure et entraîna aussi après lui de fort tristes conséquences.

En vue des prochaines élections politiques qui allaient avoir lieu, des laïques bien disposés rédigèrent un assez court programme qui se résumait à dire que les électeurs ne devaient donner leurs votes qu'aux candidats qui promettraient sincèrement de respecter les lois et les droits de l'Eglise lorsqu'ils agiraient comme députés au parlement, et qui s'engageraient à faire réformer celles de nos lois existantes qui sont en désaccord avec les lois divines et canoniques. Ce programme, dû à la spontanéité des sentiments de laïques dévoués à l'Eglise, reçut le nom de *Programme catholique.*

NN. SS. les évêques de Montréal et des Trois-Rivières crurent devoir approuver et même louer hautement un si bel acte dans des circulaires adressées à leur clergé. Mgr. Taschereau pensa et agit autrement que ses collègues. Il écrivit à ses prêtres une circulaire de quelques lignes pour leur dire que ce programme, ayant été rédigé tout à fait en dehors de la participation de l'épiscopat canadien, ils devaient se garder de parler en sa faveur. Comme si pour faire le bien il fallait toujours avoir, *hic et nunc*, une autorisation expresse des évêques de sa province ! ! !

C'était évidemment user, au profit des libéraux, d'une détestable ruse pour blâmer indirectement ce programme, le discréditer et l'empêcher par là même d'avoir son effet. Par cette manière d'agir, Mgr. Taschereau accusait aussi indirectement deux de ses plus vénérables collègues d'avoir agi avec précipitation, sans réflexion et sans prudence.

Les journaux de la gente libérale, forts de l'espèce d'appui que leur donnait Mgr. Taschereau, se ruèrent contre le programme, le déprécièrent à qui mieux mieux, et profitèrent de la circonstance, qui leur était si favorable, pour redire sur tous les tons que la religion n'a rien à voir dans la politique. Dans cette chasse aux idées vraiment catholiques, le *Journal de Québec* se distingua entre tous. Pendant plus d'un mois, il s'attaqua aux circulaires des évêques de Montréal et des Trois-Rivières ; il abreuva même d'outrages ces vénérables prélats, les accusant de conduire leurs ouailles à l'abime, et il finit par leur lancer à la figure le *Vae pastoribus* de Jérémie, à la profonde stupéfaction des fidèles. Jamais au Canada, même dans les plus mauvais jours, des évêques n'avaient été maltraités avec autant d'audace et de désinvolture.

Celui qui jetait ainsi la boue à la figure de nos évêques, dans le *Journal de Québec*, n'était autre que le rédacteur-en-chef de cette feuille, M. Joseph Cauchon, ami intime de M. Bolduc, prêtre de l'archevêché de Québec et à peu près l'unique conseiller de Mgr. Taschereau. Tout le temps qu'il se livra à cette criminelle besogne, il rendit de fréquentes visites à son ami, M. Bolduc, qui l'accueillait si bien que tout le monde jugea qu'il l'encourageait et l'excitait même à poursuivre dans sa manière d'agir.

Quant à Mgr. Taschereau, il n'aurait eu qu'un mot à dire, qu'à proférer tout au plus une légère menace, pour mettre un terme à ce scandale. Le *Journal de Québec* se publiait à deux pas de chez lui. Il demeura tranquille et coi, tout comme s'il n'avait connaissance de rien Son silence fut regardé avec raison comme une approbation tacite de la conduite de M. Cauchon. Lui, qui avait été si prompt à blâmer

un programme vraiment catholique, qui n'avait que le tort imaginaire d'être *intempestif*, *inopportun*, comme tout ce qui dérange les plans des impies, pourquoi se taisait-il en présence de pareils excès de plume ?

Ce qui eut lieu plus tard expliqua ce mystère. Ce que nous venons de rapporter se passait en mai et en juin 1871. Or, en 1874, Mgr. Taschereau dénonçait à Rome le programme catholique et sollicitait sa condamnation. Il le haïssait donc. A Rome, comme des documents publics en font foi, on blâma Mgr. Taschereau et fortement de trouver à redire aux idées de ce programme ; mais on le laissa juge de l'opportunité de leur application. Malgré cela, Mgr. Taschereau ne se gêne pas d'affirmer carrément, même à tous ses prêtres réunis en retraite, que Rome a condamné le programme catholique, comme elle a condamné la réforme chrétienne des études proposée par Mgr. Gaume.

Et les libéraux de toute nuance de battre des mains, et de proclamer que Mgr. Taschereau est le seul évêque que l'on doive écouter.

IX

LEÇONS DE M. BENJAMIN PAQUET SUR LE LIBERALISME.— DISCOURS DE M. RAYMOND, VICAIRE-GENERAL DE ST. HYACINTHE.

Dans le printemps de l'année suivante, 1872, M. Benjamin Pâquet, professeur de l'Université Laval, donna des leçons publiques sur le libéralisme, et toute la classe des gens instruits fut chaudement invitée à venir les entendre. Le choix du sujet n'avait pas été fait sans dessein. L'Université, par la bouche de l'un de ses docteurs qui se donnait presque comme parlant au nom de Rome, parce qu'il y avait étudié trois ans, tenait à dire ce qu'elle entendait et ce qu'elle voulait que l'on entendît par libéralisme. Elle visait à circonscrire cette erreur de manière que le libéralisme catholique n'y fut pas compris et qu'elle put le caresser tout à son aise, sans s'exposer à l'ennui de soulever des accusations contre elle. Cette tactique ne manquait certes pas d'habileté.

Dans ses leçons, M. Pâquet prétendit donc démontrer que tout le libéralisme consiste dans l'indifférentisme, et que c'est là uniquement ce que Pie IX a condamné. Il ajoutait, pour corroborer sa thèse, " qu'il faut vivre en paix avec les " ennemis de l'Eglise, à l'exemple de Jésus-Christ et de ses " apôtres, *qui ne se contentèrent pas de vivre en paix avec ceux qui* " *persévéraient obstinément dans leurs erreurs*, mais qui, de plus, " usèrent de bonté et de bienveillance à leur égard pour *se* " *les concilier*."

C'était évidemment contredire l'Evangile et l'histoire, au profit de la thèse catholique libérale que de parler de la sorte, puisque Notre Seigneur a été si loin de vivre en paix avec les Scribes, les Pharisiens et les Princes des Prêtres, *qui persévéraient obstinément dans leurs erreurs*, qu'il les a constamment anathématisés et qu'en revanche ils l'ont fait mourir.

Pour que ses leçons, par une empreinte durable, se conservassent mieux et se répandissent davantage, M. Pâquet les publia en un petit volume qui parut muni de l'approbation de Mgr. Taschereau.

La même année, mais quelques mois plus tard, M. Raymond, vicaire-général du diocèse de St. Hyacinthe, prononça à Montréal un discours qui eut du retentissement, et qu'il fit ensuite imprimer et publier sous le titre ; *Action de Marie dans la société.* Il y affirmait péremptoirement qu'au Canada, et dans la province de Québec en particulier, il n'y avait pas de libéralisme dans le sens condamné par l'Eglise. C'était le complément des leçons de M. Pâquet ; mais aussi, c'était parler avec ignorance ou avec mauvaise foi.

Les libéraux, et principalement les catholiques libéraux, furent on ne peut plus enchantés de cette déclaration qui leur permettait de rester ce qu'ils étaient, sans mériter d'encourir le plus léger blâme. Ils se sentirent revivre d'une vie nouvelle, eux qu'on venait de combattre avec tant d'énergie et qui n'avaient pas été de taille à soutenir la lutte. C'était pour eux une bonne fortune dont ils voulaient tirer tous les avantages possibles. Aussi, quand il s'éleva des contradicteurs de la singulière affirmation de M. Raymond, toute

une armée de libéraux se dressa fièrement pour le protéger et le défendre. Rien, en effet, leur était si précieux que cette affirmation qui leur donnait place parmi les orthodoxes.

M. Raymond, fort enclin depuis longues années à tout voir par les yeux de M. de Montalembert, se sentit heureux du succès qu'il venait d'obtenir, mais il ne voulut pas s'arrêter en si beau chemin. Il se donna un tourment infini pour rallier à son opinion le plus grand nombre possible d'adhérents. Il fit, en conséquence, approuver son discours par Mgr. l'archevêque Taschereau, par quelques autres évêques et surtout par plusieurs laïques haut placés qui s'étaient toujours montrés parfaits libéraux.

Il alla même plus loin. Il soumit son discours à Rome, et Rome répondit qu'il ne renfermait rien de répréhensible. Et de fait, Rome ne pouvait répondre autrement, car M. Raymond n'avait pas attaqué la vraie doctrine en elle-même. Il ne lui avait porté préjudice, mais préjudice grave, que d'une manière indirecte, c'est-à-dire en prétendant que le libéralisme condamné par le Saint Siége n'était pas professé au Canada. En soumettant son discours à Rome, comme il a fait, M. Raymond ne pouvait pas demander que ces allégués fussent reconnus pour véridiques, car il eut fallu une enquête à ce sujet. Il n'a donc demandé qu'un examen à propos de ses doctrines, et l'on a répondu en conséquence. La supercherie alors a consisté, et elle est tout à fait indigne de la part d'un homme tel que M. Raymond, prêtre et vicaire général, à appliquer à des écrits et à des actes, dont il n'était fait aucune mention dans son discours, ce que Rome a prononcé à propos de seules doctrines contenues dans ce discours.

Tout le premier M. Raymond a conclu comme suit : " Mon " discours ayant été regardé à Rome comme ne renfermant " rien de répréhensible ; il s'en suit que tout ce que j'ai dit " dans ce discours est vrai." Confondre les faits avec la doctrine, c'était aller plus que trop loin. Mais les besoins de la cause libérale l'exigeaient : il fallait tromper, et tromper habillement pour la faire triompher ; on l'a fait, et sans manifester le moindre scrupule.

Grand alors fut le scandale, en ce sens que nombre de personnes, s'appuyant sur l'autorité des leçons de M. Pâquet et sur le discours de M. Raymond, adoptèrent les idées catholiques libérales. Ces idées avaient un grand avantage à leurs yeux : elles mitigeaient de beaucoup tout ce qu'il y a de pénible dans l'accomplissement de la vie chrétienne.

X

NOCES D'OR DE MGR. BOURGET.—LE PERE BRAUN.—NOUVELLE OPPOSITION DE LA PART DES SULPICIENS.

Les esprits étaient dans cette disposition, lorsqu'à la fin de l'automne de la même année on célébra avec grande pompe, à Montréal, les noces d'or de Mgr. Bourget. A l'occasion de cette fête, un pieux et savant jésuite, le R. P. Braün, fit un sermon dans lequel il flétrit le gallicanisme et le libéralisme catholique. Il rappela de plus à ses auditeurs qu'il fallait accepter le *Syllabus* et se conduire en conséquence.

Un véritable cri de *haro sur le beaudet* retentit alors dans toute la presse libérale du pays, mais surtout dans les journaux de la ville de Québec. On ne se lassa point de redire sur tous les tons et sous toutes les formes que le sermon du R. P. Braün était un acte de folie, une injure atroce lancé à la face de Mgr. l'archevêque de Québec. Ce dernier lui-même ne s'était pas gêné de dire à qui avait voulu l'entendre, qu'on l'avait invité aux noces d'or de Mgr. de Montréal tout exprès pour le faire insulter par le prédicateur du jour.

Le R. P. Braün n'était à Montréal que depuis deux ans. Aussitôt après la mort de Mgr. Baillargeon, il fut obligé de laisser la ville de Québec, où il avait passé au moins vingt ans, se dévouant toujours avec le plus grand zèle et prêchant partout la plus saine et la plus solide doctrine. Il avait le malheur, étant regardé comme l'un des chefs de l'école dite ultramontaine, de déplaire singulièrement à M. Taschereau et aux autres messieurs du Séminaire de Québec. Aussi, lorsque M. Taschereau devint administrateur pendant la vacance du siége de Québec, il fut immédiatement rappelé de Québec

par ses supérieurs et placé à Montréal. Il parait que M. Taschereau avait donné des ordres qui pressaient.

Pendant les dernières années de son séjour à Québec, le R. P. Braün prêchait assez fréquemment à la cathédrale, il arriva que durant le carême, il y fit une suite de sermon sur le mariage chrétien, et qu'il combattit les erreurs gallicanes de Pothier. Comme cet auteur jouissait de la plus haute autorité dans l'enseignement du droit civil, que donnaient les professeurs de l'Université Laval, le Séminaire de Québec, se regarda comme gravement attaqué par les prédications du zélé jésuite, et il résolut de le faire expulser de la ville et du diocèse de Québec, aussitôt qu'il trouverait une occasion favorable.

Quelques jours après la célébration des noces d'or de Mgr. Bourget, messieurs les Sulpiciens, qui s'ingéniaient à contre carrer le vénérable prélat dans l'exercice de sa charge pastorale, en appelèrent à Mgr. Taschereau d'un ordre qu'il leur avait donné, relativement à l'administration des paroisses dont ils étaient chargés. Il s'agissait de régistres pour ces paroisses, et les messieurs de St. Sulpice essayaient de se faire une raison de certaines dispositions de la loi civile, pour refuser de se les procurer tels que l'évêque le voulait.

Mgr. Taschereau reçut l'appel des Sulpiciens, et de suite il cita publiquement, par la voix des journaux, Mgr. de Montréal à comparaître à son tribunal. Ce procédé, dont on n'avait pas encore eu d'exemple, causa du scandale. Il réjouit les ennemis de l'Eglise et affligea profondément tous les bons chrétiens.

XI.

QUESTION DE LA FONDATION D'UNE UNIVERSITE A MONTREAL AGITEE DE NOUVEAU. — LES MESSIEURS DE QUEBEC EMPECHENT L'ADOPTION D'UNE LOI EN FAVEUR DES DROITS DE L'EGLISE. COMEDIE INFERNALE.

Dans le même temps, la question de savoir s'il ne devenait par urgent pour Montréal d'avoir son Université surgit

de nouveau, et elle se débattit entre Mgr. Taschereau et Mgr. Bourget.

Moins que jamais les catholiques de Montréal ne voulaient consentir à faire étudier leur jeunes gens à l'Université Laval. Ils regardaient cette Institution comme un foyer d'idées malsaines et dangereuses, parce que plusieurs de ses chaires étaient occupées par des protestants, des francs-maçons et des libéraux. En supposant, ce qu'il est difficile de penser, que les opinions erronnées de tels professeurs ne déteignissent pas sur leur enseignement, il y avait à craindre que ces professeurs, qui devenaient presque nécessairement les patrons de chacun de plusieurs élèves de l'Université, n'exerçassent une funeste influence sur ces élèves, employés comme clercs à leurs bureaux. Aussi est-il arrivé que certains étudiants de Laval ont été sollicités par leur professeur à s'aggréger à la secte des francs-maçons.

Ce qui est remarquable, c'est que dans le diocèse de Québec, la masse des hommes bien pensants et surtout la grande majorité du clergé étaient opposés à Laval, et faisaient des vœux pour que Montréal réussit à avoir son Université propre.

La question devint du domaine de la presse, et l'on discuta vivement de part et d'autre. Les journaux catholiques de Montréal manquèrent peut-être parfois de modération ; mais les journaux de Québec furent grossiers, de mauvaise foi et émirent beaucoup de faux principes. On laissa faire ces derniers, mais aux premiers on déclara une guerre de sauvages.

Le débat fut porté à Rome, où se rendirent Mgr. l'archevêque de Québec et Mgr. Laflèche, évêque des Trois-Rivières.

A son retour de Rome, Mgr. Taschereau adressa à ses prêtres une circulaire, en avril 1873, pour les informer contre toute vérité et contre toute justice, qu'à Rome on n'avait blâmé que les seuls journaux de Montréal. Il s'appuyait, pour parler de la sorte, sur un document émané de la Propagande, dans lequel on traçait aux évêques la ligne de conduite qu'ils devaient tenir à l'égard de la presse en général.

Pendant que la question de l'Université se discutait à Rome, le parlement de Québec tenait une session. et ses membres étaient tout-à-fait disposés à adopter une loi qui reconnaîtrait les droits imprescriptibles de l'Eglise, dans la formation de nouvelles paroisses, quand ils en furent empêchés par les instances de certains prêtres de l'archevêché de Québec. Ces révérends Messieurs agirent de la sorte dans l'unique but de nuire à Mgr. de Montréal. En effet, si la loi en projet eut été adoptée, les Messieurs de St. Sulpice se seraient trouvés absolument dépourvus de tout prétexte pour lui faire la guerre et lui créer des embarras. Or, à leurs yeux, il valait mieux sacrifier les droits de l'Eglise que les voir reconnus légalement, si cette reconnaissance donnait gain de cause à Mgr. Bourget.

Ce fut à peu près vers cette époque que parut un travail ayant pour titre "*La Comédie Infernale.*" L'auteur avait pour but de démasquer les Messieurs de St. Sulpice, qui avaient toujours été, comme nous l'avons vu, et qui étaient encore récalcitrants à l'autorité de l'évêque. Ils travaillaient dans l'ombre, mais efficacement, à ruiner cette autorité aux yeux des fidèles. Ils posaient en victimes d'un arbitraire odieux, et ils disaient de plus que l'évêque voulait s'enrichir en les dépouillant. Ces propos couraient de salon en salon, de bureau en bureau, et ils descendaient même dans la rue.

Un jeune laïque, devenu prêtre depuis lors, M. Alphonse Villeneuve, entrepris de mettre un terme à ce mal en exposant la vérité dans tout son jour. Sans autre conseiller que lui-même, parcequ'il travaillait très-secrètement, il crut devoir, pour se faire lire, donner à son travail une forme tout-à-fait extraordinaire. Voilà pourquoi il publia sa *Comédie infernale* sous forme de dialogues dans lesquels les esprits de ténèbres sont les interlocuteurs.

La Comédie infernale ne dit que la vérité, et elle a pour but de faire triompher les principes d'ordre et de justice. Il y a beaucoup d'œuvres, que l'on qualifie de *bonnes* et d'*excellentes* même, qui n'ont pas ce mérite, et il serait facile de le démontrer.

La Comédie infernale ne devait pas plaire à certains hommes, et, de fait, elle leur déplut au-delà de toute expression. Ils s'acharnèrent donc contre elle, et, comme sa forme pouvait facilement leur donner prise, ils ne manquèrent pas d'en profiter. A l'apparente exagération de la forme, ils opposèrent, eux, l'exagération et même la fausseté des accusations.

Cette forme contre laquelle on se récriait tant, n'était après tout qu'un pur accessoire. Personne ne l'a approuvée, et l'auteur lui-même a regretté de l'avoir employée. Mais quant au fond, la *Comédie infernale* reste inattaquable, et c'était ce fond, bien plus que tout le reste, qu'on travaillait à détruire sous prétexte de combattre la forme.

XII

CINQUIÈME CONCILE PROVINCIALE DE QUÉBEC.—QUESTIONS DES ECOLES DU NOUVEAU-BRUNSWICK ET DE MANITOBA.— LES LIBERAUX AU POUVOIR.

En mai 1873, fut célébré le Ve concile provinciale de Québec. Les Pères qui y prirent part, reconnurent que l'erreur catholique libérale avait *quelques adeptes* parmi nous. Les libéraux se prévalurent de cette expression *quelques adeptes* pour prétendre que nous exagérions et que nous mettions du libéralisme là où il n'y en avait pas.

Mais il faut savoir prourquoi les Pères du Ve concile provinciale de Québec n'ont vu, au Canada, que *quelques adeptes* du libéralisme catholique, alors qu'ils étaient très nombreux comme ils le sont encore aujourd'hui. Les Pères de ce concile ne voulaient pas, pour la plupart, s'occuper de cette erreur, car Mgr. l'archevêque Taschereau s'était assuré de la majorité de ses suffragants à cet égard. Mgr. de Montréal et Mgr. des Trois-Rivières furent les seuls qui insistèrent pour qu'on en parlât, et plutôt que de se taire complètement sur un pointaussi important, ils préférèrent laisser passer l'expression *quelques adeptes*.

Il faut dire, de plus, que la majorité des évêques d'alors n'avait pas des idées nettes et précises sur la nature de l'er-

reur catholique libérale, vu que plusieurs d'entre eux en subissaient la funeste influence. Ce qui le prouve évidemment c'est que Mgr. Taschereau, après avoir commenté, dans un mandement. les décrets de ce Ve concile, confondit le libéralisme catholique avec le libéralisme impie ou l'indifférentisme.

A dessein ou autrement, il adoptait les idées qu'avait émises M. Pâquet dans ses leçons à l'Université Laval sur le libéralisme.

Pendant toute l'année 1873, le parti politique appelé *conservateur*, qui était alors le plus puissant au parlement fédéral, fut vivement critiqué et blâmé par les journaux catholiques. Il en fut ainsi parce que les conservateurs, désireux jusqu'à un certain point d'avoir la paix avec les libéraux touchant les questions dites de *Manitoba* et des *écoles du Nouveau Brunswick*, questions à propos desquelles la majorité protestante de ces deux provinces travaillait à opprimer la minorité catholique, se montraient disposés à sacrifier les vrais principes dans l'intérêt d'un faux esprit de conciliation.

Il suffisait à nos députés conservateurs de se montrer franchement catholiques pour dominer les protestants et les mettre à l'ordre. Ils n'eurent pas le courage de prendre cette attitude, et finirent par s'en trouver mal.

A l'automne, en effet, les conservateurs furent obligés d'abandonner les rênes du gouvernement, et les libéraux qui, dans l'espoir de les supplanter, avaient hypocritement promis de réparer leurs torts, s'en emparèrent. On ne fut pas longtemps à voir comment ils tiendraient leurs promesses, car ils répandirent partout dans les campagnes les plus mauvais principes, en travaillant à se faire élire en grande majorité.

A la première cession de ce nouveau parlement, en 1874, les questions de Manitoba et des écoles du Nouveau-Brunswick revinrent sur le tapis et furent réglées contrairement aux notions les plus élémentaires de la justice, grâce à l'inqualifiable lâcheté de nos députés libéraux.

Dans la question de Manitoba, deux des principaux ci-

toyens de cette province, Riel et Lépine, avaient eu à subir un procès devant un juge inique, à cause des mesures énergiques qu'ils avaient prises dans un moment de grande excitation politique, et ils avaient été condamnés à mort comme coupables du crime de lèse-majesté. En dépit de la sentence portée contre eux, Riel et Lépine furent reconnus et proclamés innocents dans toute la province de Québec, si bien que tous les évêques de cette province, Mgr. Taschereau en tête, signèrent une requête demandant au gouvernement fédéral de prier l'Angleterre de leur accorder pleine et entière amnistie.

Au lieu d'être amnistiés, Riel et Lépine virent la peine de mort, portée contre eux, commuée en un exil de cinq ans. Et voici comment cela se fit.

Nos libéraux refusèrent de voter pour demander l'amnistie à l'Angleterre, ce qu'ils auraient certainement obtenu ; mais ils votèrent pour demander l'exil, afin de ne pas trop déplaire à leurs partisans orangistes de la province d'Ontario, qui avaient conduit toute cette affaire.

On cria alors à l'infamie et avec raison. Nos libéraux voulurent alors se justifier. Ils avaient à Québec, à l'archevêché et au Séminaire, des prêtres, leurs amis, qui s'étaient chargés de leur rendre Mgr. Taschereau favorable. Bien sûrs de ne pas recevoir une réponse qui les condamneraient, ils télégraphièrent à l'archevêque, lui demandant s'il approuvait ou non leur vote. Mgr. Taschereau répondit, et sa réponse fut de suite rendue publique, qu'il n'avait rien à dire là-dessus, vu que c'était une question où ni la foi ni la *morale* n'étaient intéressées. Comme si ce n'était pas une question de morale de savoir s'il est permis d'imposer à des innocents la peine de l'exil, dans le but de plaire à des amis orangistes !

Cette réponse de l'archevêque ne contribua pas peu à rendre les libéraux très-hardis et très-exigeants. Ils comprenaient qu'ils auraient toujours le moyen de tirer bon parti du prélat en leur faveur.

XIII

NOUVELLES INTRIGUES LIBERALES. — LETTRE COLLECTIVE DES EVEQUES—MANŒUVRES DE TOUTES SORTES POUR DETRUIRE L'AUTORITE DE CETTE LETTRE.

Dans l'été de 1875, à propos d'une élection politique, certains prêtres libéraux du diocèse de Québec, qui avaient toujours énergiquement soutenu la cause libérale, mais qui s'étaient autant que possible tenus cachés dans l'ombre, se montrèrent publiquement. Ils crurent les esprits assez bien préparés pour oser se risquer de la sorte.

M. Sax, curé de St. Romuald, épousa la cause des libéraux, dans le journal l'*Evènement*, et soutint que leurs principes étaient bons. MM. Bolduc, de l'archevêché de Québec, Louis Pâquet et autres du Séminaire de Québec parlaient à leurs amis dans le même sens, et ourdissaient nombre d'intrigues. Quant à M. Benjamin Pâquet, il était à Rome pour une cause de béatification ; mais ce qui l'occupait davantage, c'était de parvenir à tromper la Propagande sur les idées, les desseins et les menées de nos libéraux.

Ces derniers, ainsi soutenus ostensiblement par des prêtres, levèrent si hardiment la tête que les évêques de la province de Québec s'émurent, demandèrent à Mgr. l'archevêque de se réunir afin d'aviser aux moyens de conjurer le mal, puis écrivirent, à la date du 22 septembre 1875, une lettre pastorale qu'ils signèrent tous et qui est justement demeurée célèbre. Cette lettre était un magnifique exposé de doctrine politico-[illegible]se : elle disait très-bien qu'elle est la constitution de [illegible], ses droits, ses pouvoirs et sa supériorité sur l'Etat, [illegible] condamnait carrément les erreurs libérales. L'année suivante, dans un bref qu'il adressait à Mgr. l'évêque des Trois-Rivières, Sa Sainteté Pie IX loua le zèle de nos évêques et les félicita d'avoir ainsi proclamé la vérité catholique et flétri de pernicieuses doctrines.

A peine la lettre pastorale du 22 septembre fut-elle publiée, que le libéralisme se sentit frappé d'un coup mortel. Il serait bien réellement mort au Canada, si les prêtres libéraux

de l'archevêché et du Séminaire de Québec n'eussent pas ramassé toutes leurs forces et fait appel à toutes les ruses et à toutes les fourberies pour lui conserver la vie. Ils avaient travaillé, mais sans pouvoir y réussir, à empêcher les évêques de parler. Pleins de dépit, ils résolurent de tromper Rome elle-même, et de manœuvrer de façon à lui arracher un mot ou un acte qui ferait tomber l'autorité de la malencontreuse lettre du 22 septembre.

M. Benjamin Pâquet, qui avait la pratique des intrigues, se trouvait dans le temps à Rome, où il s'était déjà ex rcé à jouer de mauvais tours. Cette circonstance était tout-à-fait précieuse pour eux et ils ne manquèrent pas d'en profiter. Nos libéraux, et même nos libéraux impies, se mirent donc en frais de se faire passer à Rome pour de bons catholiques. Ils y firent parvenir plus d'une pièce dans laquelle ils protestaient de leur respect, de leur dévouement et de leur soumission à la sainte Eglise. M. B. Pâquet, qui leur servait d'intermédiaire et de truchement, s'employa à leur donner du crédit et à persuader à la Propagande, surtout au moyen de certaines influences, que le libéralisme an Canada n'était qu'un mot servant à désigner un parti purement politique, lequel, en défénitive valait autant que son antagoniste.

Pour donner plus de poids à ces démarches, on fit habilement intervenir Mgr. Lynch, archevêque de Toronto, dans nos débats et nos discussions à propos de libéralisme. Le vénérable prélat écrivit à ce sujet dans les journaux protestants. Tout le monde fut extrêmement surpris de le voir ainsi intervenir ; mais on comprit vite que c'était le résultat d'une intrigue.

Mgr. Lynch avait si bien été poussé à intervenir pour que les libéraux pussent se servir de son nom et s'appuyer de son autorité, qu'il parla de manière à laisser voir jusqu'à l'évidence qu'il ne connaissait pas le premier mot des affaires et des matières dont il s'occupait.

Il interpréta faussement d'abord les faits qui avaient lieu dans la province de Québec, puis il fit ensuite un portrait du libéralisme qui était tout l'opposé de celui qu'en avait fait

Pie IX dans ses brefs et dans ses discours. D'après Mgr. Lynch, pour être *catholique libéral*, il faut aller jusqu'à nier l'action de la Providence dans les choses de ce monde, et à mettre sur le même pied le catholicisme, le mahométisme, le boudhisme, le fétéchisme, en un mot, toutes les religions. C'est-à-dire qu'il appelait *libéralisme catholique* ce qui est *libéralisme impie* ou *indifférentisme.*

Cette grave méprise, dans laquelle était aussi tombé Mgr. Taschereau, comme on l'a vu, ne pouvait être qu'infiniment avantageuse aux catholiques libéraux. Ils existaient sans qu'on put les appeler de leur nom, encore moins les combattre comme tels.

A la même époque, d'après un mot d'ordre donné, nos libéraux travaillèrent activement à soulever les protestants de la province de Québec surtout contre les catholiques dits ultramontains. Ils leur débitèrent mille mensonges, entr'autres, que ces ultramontains ne visaient à rien de moins qu'à leur ravir leurs libertés. Ces menées avaient pour but de porter les protestants à crier bien haut contre les prétentions intolérables de certains catholiques, et à s'agiter en conséquence, ce qui ne manqua pas d'arriver.

L'intention des libéraux était de se servir de ce mouvement des protestants, dont ils étaient seuls la cause, pour effrayer d'abord et démontrer ensuite que les ultramontains, comme ils nous appellent, provoquaient de graves conflits religieux par leur persistance à soutenir des *doctrines exagérées.* C'est ainsi qu'ils qualifient la pure doctrine catholique. Depuis lors, on n'a pas cessé, mais sans l'ombre de raison, de faire un épouvantail des protestants. Les anti-infaillibilistes, qui étaient aussi de fameux libéraux, ont servi de modèles aux catholiques libéraux du Canada. On se rappelle qu'ils tentèrent d'empêcher le concile du Vatican de proclamer le dogme de l'infaillibilité pontificale en disant que cette proclamation ne pouvait que déchaîner contre l'Eglise les protestants, les schismatiques et les impies.

Les paroles de Mgr. l'archevêque Lynch eurent beaucoup de retentissement, et fournirent aux catholiques libéraux un

nouveau prétexte de tenir à leurs funestes opinions et de travailler avec ardeur à les propager. Il est de plus certain qu'on a déterminé Mgr. Lynch à écrire à Rome, et que ce prélat a donné une idée entièrement fausse de la nature du libéralisme qui règne dans la province de Québec.

Un autre que lui écrivait aussi à la Propagande dans un sens très-libéral, et lui donnait des renseignements qui étaient pour la plupart, dénués de toute exactitude. Cet homme était Mgr. Persico, ancien évêque de Savannah, dans les Etats-Unis d'Amérique. Fixé à Québec pendant quelques mois, nommé ensuite curé de St Colomban de Sillery, près de Québec, il ne connut par lui-même à peu près rien de ce qui se passait au pays. Il se fit de la situation religieuse du Canada l'idée qu'il avait de celle des Etats-Unis, et il fut naturellement porté à croire qu'au Canada, où il y avait des protestants, ce serait porter préjudice à l'Eglise que de laisser les prêtres intervenir dans la politique au nom de la religion. Il eût pensé d'une manière bien différente s'il eut connu notre histoire depuis la conquête du Canada par l'Angleterre jusqu'au temps présent, et s'il eut vu, comme rien n'est plus vrai, que c'est grâce à l'intervention constante du clergé dans la politique, quand elle touche aux questions religieuses, que la province de Québec doit d'être demeurée catholique.

Prédisposé à juger faussement notre situation, à cause de son séjour aux Etats-Unis, Mgr. Persico eut encore le malheur d'être entièrement accaparé par des prêtres libéraux, tels que MM. Louis Pâquet, P. Sax, Louis Gauthier et quelques autres. Il ne pensa, ne vit, ne jugea et n'agit que par eux. Aussi donna-t-il à la Propagande les informations les plus inexactes, et il en résulta qu'à Rome on fut dans l'intime conviction que nos évêques se mêlaient trop de politique et que le clergé suivait leur exemple. M. Bolduc, de l'archevêché de Québec, fut informé de la chose par M. Benj. Pâquet, et il la communiqua à dessein à Mgr. Taschereau, afin de l'amener à prendre des mesures qui anéantissent autant que possible la lettre pastorale du 22 septembre. Par tant et de si laborieuses

intrigues, on était enfin sur le point d'obtenir ce qu'on avait tant désiré : forcer les évêques de la province, ou au moins l'archevêque, à mettre de côté la lettre qui causait tant de dépit aux libéraux.

Comme toujours, Mgr. Taschereau se laissa prendre au piège. Il eut peur, et pour n'avoir point à prendre sa part des reproches que Rome pourrait adresser aux évêqnes de la province de Québec, il écrivit à son clergé une circulaire, en date du 25 mai 1876, dans laquelle tout est irréprochable au point de vue de la doctrine, mais où les choses sont présentées de façon à nier presque l'existence des maux dont nous souffrons.

En effet, Mgr. Taschereau, dans cette circulaire, mettait évidemment sur la même ligne les principes politico-religieux de nos hommes politiques de tous les partis. Il rappelait, de plus, pour qu'ils fussent mis en pratique, certains avis donnés aux prêtres, à propos de luttes électorales, par le IVe concile de Québec, avis excellents alors parce que le libéralisme ne s'affichait pas avec autant d'audace qu' n 1875, mais qui n'étaient plus de saison parce que les circonstances étaient considérablement changées.

Agir ainsi, c'était faire une énorme reculade, c'était proclamer que la lettre pastorale du 22 septembre 1875 allait bien trop loin contre les libéraux. Aussi tout le monde demeura convaincu que Mgr. Taschereau répudiait cette lettre par sa circulaire du 25 mai 1876.

Les libéraux avaient donc grand sujet de se réjouir. Ce qui mit le comble à leurs vœux, ce fut que Mgr. Taschereau, dans le dispositif de sa circulaire, alla jusqu'à défendre à tous ses prêtres de ne parler des questions politiques ou ayant trait à la politique, en quelque lieu que ce fut, en voyage, en promenade ou chez eux, de répondre même à quiconque les interrogerait pour être dirigé en pareille matière. Un tel dispositif, qui fermait hermétiquement la bouche au clergé à propos de politique, donnait à croire que tous les prêtres du diocèse de Québec étaient de fameux imbéciles ou des foux furieux, qu'il importait de brider par l'emploi de mesures très-énergiques.

La circulaire de Mgr. Taschereau, extorqué par la ruse des libéraux et publié malgré les plus sages et les plus fortes représentations des évêques suffragants, fut connu, dans ses principales parties, au moins un mois avant son expédition au clergé. Les prêtres libéraux de l'archevêché de Québec s'étaient hâtés d'apprendre cette heureuse nouvelle à leurs amis. Elle ne devait pas non plus être publiée dans les journaux, mais les mêmes prêtres la firent publier, et de toute cette affaire il résulta un immense scandale qui consterna tous les vrais enfants de l'Eglise et tous les défenseurs de la bonne cause.

De ce moment, il y eut scission solennelle et publique entre Mgr. Taschereau et ses suffragants ; et l'autorité de la lettre pastorale du 22 septembre 1875 qui était si grande partout, tomba immédiatement. Plus que jamais le nom de Mgr. Taschereau fut invoqué en faveur des idées libérales, et il leur servit comme de mot de ralliement.

Dans le même temps à peu près transpira la nouvelle, communiquée de Rome à ses amis par M. Benjamin Pâquet, que les évêques de la province de Québec avaient reçu de la Propagande un avertissement sévère eu égard à leur ingérance dans les affaires politiques. On annonça aussi qu'un document important, en faveur de l'Université Laval, allait bientôt arriver de Rome. Comme quelques-uns des chefs du libéralisme étaient professeurs dans cette institution, les libéraux se dirent qu'ils étaient difinitivement maîtres du champ de bataille, et il ne surent plus garder de mesure.

XIV

ON TRAVAILLE A RUINER MGR. BOURGET DANS L'OPINION. IL DONNE SA DEMISSON. ON DENIGRE AUSSI LES AUTRES SUFFRAGANTS.

Pendant que le mal allait ainsi croissant avec une extrême rapidité, un vénérable vieillard, qui s'était usé à le combattre, qui avait la sainte ambition de rendre le flambeau de la vérité catholique d'autant plus lumineux dans le Nord de l'A-

mérique, qu'il s'affaiblissait davantage dans l'Ancien Monde, menaçait de s'éteindre, à la grande douleur des enfants de l'Eglise, et à la grande joie de tous ceux qui n'aimaient pas la vérité, ou qui n'avaient pas le courage de la porter tout entière. Cet homme était Mgr. Bourget que les libéraux appelaient *une nuisance publique*, parce qu'il contrariait leurs desseins pervers et qu'il les tenait en échec. Il fallait donc s'en débarrasser à tout prix ou frapper son action d'impuissance. On ne recula pas devant les moyens les plus iniques pour arriver à cette fin.

Celui auquel on s'attacha de préférence fut de représenter partout ce saint évêque, qui voyait si bien et qui aimait tant la vérité, comme un homme remuant, brouillon, aimant à faire constamment du tapage ; comme un imprudent qui gâtait toutes les affaires ; comme un perpétuel obstacle au règne de la paix ; enfin, comme une espèce de fou qui poussait tout à l'extrême. Ces atroces calomnies, non-seulement on les a fait adroitement circuler parmi nous, mais on les a encore fait parvenir jusqu'à Rome, où l'on s'est évertué avec une énergique persévérance à les ancrer dans les esprits.

Et qui oserait dire que tout cela se faisait à l'iasu de Mgr. Taschereau ? Pas les messieurs du Séminaire de Québec assurément ; encore moins certains prêtres de l'archevêché.

Le plan de nos libéraux était celui-ci : exaltons le plus possible Mgr. Taschereau, qui fait admirablement bien notre affaire ; représentons-le à Rome comme la prudence, la science et la sagesse même, puis en même temps dénigrons Mgr. Bourget en le peignant sous les couleurs les plus défavorables.

Ce plan a réussi à merveille. Mgr. Bourget, traqué ici de toutes parts, ne pouvant plus d'un autre côté se faire entendre à Rome et s'y voyant même mal accueilli, a cru, dans son humilité profonde, que Dieu lui signifiait par là qu'il était devenu un serviteur pour le moins inutile dans le champ de son Eglise, et il a offert sa démission. A l'empressement avec lequel elle a été acceptée, il a été facile de comprendre quel astucieux travail avait été fait pour ruiner à Rome le crédit de Mgr. Bourget.

Cet évêque s'est beaucoup remué, mais il s'est remué dans l'ordre ; il s'est remué, entr'autres choses, pour doter et couvrir son diocèse d'œuvres saintes et par là même impérissables. Combien d'autres, hélas ! ne se remuent que pour étouffer toute bonne semence et que pour paralyser le bien déjà existant ! Ceux-là, on les dits sages et prudents ! Que pourrait-on, en effet, leur reprocher dans notre siècle de souveraine lâcheté, puisqu'ils semblent n'avoir à cœur que de ne pas contrarier les méchants ?

Le même travail de démolition qu'on avait employé contre Mgr. Bourget, on l'employa aussi contre les autres évêques de la province ; mais avec cette différence qu'il ne fut pas organisé dans d'aussi vastes proportions, ni avec autant de malicieuse fourberie. On se contenta de faire voir que Mgr. Bourget exerçait une espèce de fascination sur la plupart de ses collègues dans l'épiscopat, lesquels, faute de lumières suffisantes, n'ayant pas le grand savoir de Mgr. Taschereau, étaient plus portés à suivre les exemples d'un zèle bouillant et mal éclairé, que les conseils d'une froide, mais sûre raison théologique. On se disait : " Frappons le chef," mettons-le hors de combat, et nous aurons bon compte ensuite de " ceux qui marchent à sa suite." Et réellement, la défaite apparente de Mgr. Bourget était bien de nature à décourager quelques-uns de ses collègues.

XV.

LES LIBERAUX A L'ŒUVRE. — INFLUENCE INDUE DU PRETRE. M. LANGELIER DE L'UNIVERSITE-LAVAL. — ELECTION CONTESTEE DE CHARLEVOIX. — Mgr. TASCHEREAU AURAIT PU EMPECHER CE SCANDALE. — ERECTION CANONIQUE DE L'UNIVERSITE LAVAL. — TRIOMPHE DES LIBERAUX. — ELECTION CONTESTEE DE BONAVENTURE. — M. FLYNN DE L'UNIVERSITE LAVAL. — LE JUGE CASAULT DE L'UNIVERSITE LAVAL. — Mgr. DE RIMOUSKI PROTESTE. — Mgr. TASCHEREAU DONNE RAISON AUX LIBERAUX. — LE JUGE TASCHEREAU, FRERE DE Mgr. L'ARCHEVEQUE.

Par ces mille et une intrigues, disons mieux, par ces mille et une malhonnêtetés, on était enfin parvenu à se débar-

rasser de l'importune lettre pastorale du 22 septembre 1875, lettre qui avait porté un si rude coup aux partisans du libéralisme.

Ils purent alors mettre facilement à exécution les funestes théories qu'ils avaient antérieurement développées dans leurs journaux, savoir, qu'il est dans l'ordre de faire annuler une élection politique, si l'on prouve que des voteurs, à cette élection, ont été influencés par les paroles du prêtre en chaire, ou parlant ailleurs, comme directeur de conscience. L'influence exercée par le prêtre, dans les questions politiques qui se rattachent à la religion, est toujours dite *indue* par nos libéraux, c'est-à-dire *illégitime* et *condamnable,* quand même le prêtre éclaire comme il le doit, la conscience des électeurs, car en politique, nos libéraux réclament pleine et entière liberté de conscience.

Il leur est permis, à eux, de répandre les principes les plus dissolvants an sein de nos populations des villes et des campagnes; il leur est permis d'entasser mensonges sur mensonges et calomnies sur calomnies; il leur est permis aussi de parler contre l'autorité du Pape, des évêques et des prêtres; mais ils prétendent qu'il est défendn aux prêtres de prémunir les fidèles contre la perversité de leurs actes et de leurs enseignements.

Il y a quelques années, notre parlement de Québec a porté une loi pour mettre un terme aux menées corruptrices qui avaient lieu dans les élections politiques, et ces menées corruptrices ont été dans la loi désignées sous la dénomination vague d'*influence indue.*

Nos législateurs, dans le temps, n'ont manifesté d'autre intention que celle de comprimer par des peines toute *mauvaise influence...* exercée au profit des candidats sur les rangs.

Or, il est arrivé qu'un des principaux professeurs titulaires de l'Université Laval, M. Charles François Stanislas Langelier, tout imbu d'idées révolutionnaires, quoiqu'il fasse extérieurement profession de piété, a entrepris de faire décréter, de par sentence judiciaire, que l'*influence* dite *indue* par le texte de la loi, devait aussi s'entendre de l'influence que le prêtre

pouvait exercer en chaire sur les électeurs, en combattant les mauvais principes qu'émettent certains candidats pour flatter les passions, et par là recruter un plus grand nombre de partisans.

M. Langelier s'est donc mis en campagne contre les enseignements donnés en chaire par quelques curés, à l'occasion d'une élection politique qui venait d'avoir lieu dans un comté du diocèse de Québec, le comté de Charlevoix. Il suggéra de s'appuyer, pour contester cette élection, sur le chef de l'influence indue, qu'avaient exercée, selon lui, les curés du comté ; et il se fit l'avocat des contestants. Mgr. Taschereau et le Séminaire de Québec, dont il relève comme professeur de l'Université Laval, auraient pu l'arrêter, ou au moins lui ôter sa chaire de professeur, s'ils ne réussissaient pas à l'arrêter ; mais, loin de là ils le laissèrent agir en toute liberté. Les Messieurs du Séminaire de Québec firent même plus : ils l'approuvèrent.

Or, dans cette élection contestée de Charlevoix, toute l'enquête roula sur ce que les prêtres avaient dit dans leurs prônes ou dans leurs sermons. Là, la parole de Jésus-Christ fut baffouée et honnie, mise sur le pied des discours profanes que la loi civile peut condamner. Des personnes ignorantes, incapables de rendre exactement compte d'une instruction, même aussitôt après l'avoir entendue, furent citées comme témoins pour déposer contre des sermons prononcés quatre ou cinq mois auparavant. Toutes les simplicités, les balourdises et les impossibilités, qu'on recueillit dans ces témoignages, furent mises à la charge des prêtres du comté. Les livrer ainsi à la risée et au mépris du public, c'était atteindre de la manière la plus efficace le but qu'on se proposait, puisqu'on ruinait complètement leur influence.

Tous les hommes bien disposés et vraiment catholiques de la province de Québec gémirent en face de cette abomination, dont on n'avait jamais eu d'exemple au pays, pas même dans les jours les plus critiques que le Canada a traversés sous le mauvais vouloir de la protestante Angleterre. Malgré cela, les Messieurs du Séminaire de Québec ne furent que

plus ardents à proclamer que leur professeur Langelier agissait avec plein droit. M. Thomas Etienne Hamel, supérieur de cette maison, recteur de l'Université Laval, et vicaire-général de Mgr. l'archevêque de Québec, se plaisait à dire à qui voulait l'entendre, que M. Langelier n'attaquait ni le clergé, ni la religion, ni les droits de l Eglise en conduisant l'enquête de Charlevoix, mais les seules extravagances commises en chaire par quelques individus. Le même M. Hamel disait tout dernièrement encore en parlant de lui et de ses confrères du Séminaire de Québec : " Nous sommes libéraux " d'esprit et de cœur et nous demeurerons libéraux. Nous " comptons nos meilleurs amis parmi les libéraux. Nous " avons déjà fait faire un grand pas au libéralisme dans " la province de Québec et nous espérons même le faire " triompher à Rome. Nous avons assez de théologie pour " savoir qu'on peut être catholique libéral et rester catho- " lique."

Dans l'enquête de Charlevoix, parce que les prêtres n'avaient pas été eux-mêmes cités devant un tribunal laïque et civil, et que par ruse on avait ainsi respecté l'immunité personnelle du prêtre, on croyait pouvoir attaquer, sans provoquer de réclamations, ce qui est bien supérieur à cette immunité, c'est-à-dire l'immunité de la parole de Dieu. Et c'est l'autorité de cette parole qu'on a surtout voulu anéantir. On a eu toutes les chances de réussir, vu le mystère d'aveuglement dans lequel étaient plongés ceux qui étaient les défenseurs nés de cette parole, et l'on en a largement profité.

Le scandale immense de l'enquête de Charlevoix a duré au moins trois mois, et, pendant ce laps de temps, Mgr. Taschereau, uniquement préoccupé du soin de sévir par ses réprimandes contre les journaux catholiques, ne trouva pas un mot à dire pour protester contre cette enquête. Dès le principe cependant, il aurait pu empêcher ce scandale, car c'est à lui tout d'abord que la cause fut soumise. Il s'en occupait et n'avait encore rendu de sentence d'aucune sorte, lorsque ceux qui l'avaient portée à son tribunal en appelèrent à Rome. Il deféra à cet appel, et le temps qu'il faut pour

qu'une lettre, expédiée du Canada, se rendre en Italie, n'était pas encore expiré, que la cause était déjà déférée à un tribunal civil. Mgr. Taschereau se confina alors dans le mutisme.

On ne vit dans tout cela qu'une misérable comédie. Pour sauvegarder les apparences, les libéraux, avec qui Mgr. Taschereau semblait être de connivence, d'après ce que les faits ont démontré par la suite, feignirent d'abord d'avoir recours à un tribunal ecclésiastique, puis, presqu'immédiatement après cette démarche, sous prétexte de lenteurs à éviter, ils s'adressèrent à un tribunal civil.

Si dans cette affaire, Mgr. Taschereau n'a pas été *volontairement* le jouet des libéraux, pour que la cause, après un semblant de recours de leur part à un tribunal ecclésiastique, fut portée devant un tribunal civil et jugée par lui, pourquoi n'a-t-il pas, lui, d'ordinaire si sévère à l'égard de ceux qui veulent se plaindre à Rome et l'informer, protesté contre le fait des libéraux qui non-seulement avaient fait un appel illusoire, mais qui évidemment n'en avait fait aucun ?

Pourquoi encore a-t-il tout laissé faire contre la vraie doctrine, la doctrine du Syllabus, et contre les prêtres qui l'avaient prêchée et expliquée ?

Pourquoi enfin, lorsqu'il permettait ainsi, par sa non-intervention, de tout oser contre les droits et l'enseignement de l'Eglise, fallait-il, quand on avait défendu en chaire ces droits et cet enseignement de la manière la plus générale possible, se croire obligé de lui donner, par soi-même ou par d'autres, des explications afin de ne pas recevoir de vertes semonces de sa part ?

Et s'il faut tout dire, Mgr. Taschereau, par écrit public, produit devant le tribunal de Charlevoix, a autorisé les prêtres, que l'on accusait, à comparaître devant ce tribunal pour y rendre compte de leurs sermons, oubliant à dessein ou autrement, que le Pape seul, en certains cas, peut donner semblable autorisation.

L'enquête terminée, la plaidoirie eut lieu, et le juge, bon catholique, M. A. B. Routhier, ne voulut pas se prononcer

sur les dépositions faites contre les prêtres et leurs sermons, parce qu'il trouva qu'il n'était question que de choses spirituelles dans ces sermons. Il condamna les contestants qui en appelèrent à un tribunal supérieur, où ils obtinrent gain de cause. Sans le vouloir, et peut-être sans le savoir, M. le juge Routhier avait tout préparé pour ce résultat final.

Il s'était, lui qui était regardé partout comme un ultramontain des plus décidés, donné deux torts graves en cette affaire.

Le premier, c'était d'avoir consenti à ce que les sermons des prêtres et des curés de Charlevoix fissent partie de la matière de l'enquête, et même en fussent la principale et unique matière. Dans son jugement, il prononça qu'il n'a rien à décider là-dessus. Alors, à quoi bon recevoir, comme il a fait, des propositions qui ne doivent servir à rien ? On l'avertit qu'il n'avait pas le droit de présider pareille enquête, et cela, dès le commencement ; mais, trompé par M. Langelier, qui avait les instructions de Laval, il poursuivit outre, sans tenir compte de rien. Lamentable influence qu'exercent chez nous les idées libérales, même chez les personnes les mieux disposées ! ! !

Le second tort, qu'eut M. le juge Routhier, fut celui d'émettre les propositions suivantes : " Il peut y avoir et il y a " dans ces sermons (les sermons des curés de Charlevoix) ou " discours qualifiés tels, des matières temporelles *qui tombent* " *necessairement* sous ma juridiction...... *Le sermon n'est donc de* " *lui-même en dehors de toute juri liction laique ;* c'est la matière " de ce sermon et la nature de la demande faite au tribunal " à son égard, qui détermine de quelle juridiction il relève, " pourvu toujours que le prêtre lui-même ne soit pas pour- " suivi. "

Une pareille doctrine justifiait évidemment les criminels attentats des libéraux contre la prédication chrétienne au profit de leurs erreurs, et elle les encourageait à en commettre de nouveau, ce qui ne tarda guère à arriver. Un parfait libéral n'eût pu mieux faire. Aussi, l'Université Laval recon-

naissante conféra-t-elle plus tard un diplôme de docteur à M le juge Routhier.

Peu de temps après l'époque où ces choses se passaient, arriva la bulle de Pie IX, qui érigeait canoniquement l'Université Laval.

Or, comme M. Langelier, qui, dans sa plaidoirie à Charlevoix, avait invoqué tous les principes sur lesquels repose l'Etat sans Dieu, était libéral ; comme plusieurs autres professeurs de l'Université Laval étaient et sont encore des libéraux avancés ; comme l'*Evénement*, journal patron de toutes les mauvaises causes, était leur feuille de prédilection et leur organe, de suite tout le camp libéral, ayant en tête les prêtres de l'archevêché et du Séminaire de Québec, interpréta la bulle dans le sens d'une approbation solennelle de la doctrine des professeurs libéraux de cette Université. C'était même le but secret qu'on s'était proposé, en sollicitant, au temps où on l'avait fait, la dite érection canonique.

Par tous les moyens indirects possibles, on voulait prêcher l'erreur et s'autoriser en la prêchant du nom de Rome, des Congrégations romaines et du Pape. Et ce procédé n'a malheureusement que trop réussi.

Pour mettre le comble à tout, Mgr. l'archevêque Taschereau fit au sujet de la bulle, qui érigeait canoniquement l'Université Laval, un mandement dans lequel il qualifia d'oiseuses et de vaines les discussions et les querelles entre catholiques et libéraux. C'était évidemment confirmer tout ce qu'avaient dit ces derniers dans leur interprétation de la bulle. De là, un nouveau scandale dont les libéraux tirèrent un immense profit.

Les succès, remportés par M. Langelier à Charlevoix, au nom de *l'influence indue*, encouragèrent un autre professeur libéral de l'Université, M. Flynn, à employer dans la contestation de l'élection d'un autre comté, celui de Bonaventure, les mêmes moyens qui avaient réussi à Charlevoix.

Le juge Casault, autre professeur encore de l'Université Laval, rendit jugement dans cette contestation et il émit à cette occasion des principes en opposition directe avec la

doctrine catholique. Il refusa, par exemple, au prêtre le droit de déclarer en chaire que tels ou tels actes sont des fautes graves devant Dieu, vu qu'en parlant de la sorte, à propos de politique, il détournait les fidèles de poser de pareils actes, gênait en conséquence leur liberté, et se rendait en définitive coupable de la faute que la loi désigne sous le nom d'*influence indue.* Il déclara, de plus, que refuser l'absolution à quelqu'un que le confesseur ne juge pas bien disposé, est aussi un acte qui produit l'influence dite *indue.* Il proclama enfin que les parlements sont omnipotents ; que la liberté des cultes est d'une obligation rigoureuse et absolue, et il reconnut aux tribunaux civils le droit de réprimer les prétendus abus qui se glissaient dans la prédication et l'administration des sacrements.

Mgr. de Rimouski, dans le diocèse duquel le juge Casault proclamait des principes aussi subversifs, crut devoir élever la voix pour les condamner et pour affirmer en même temps les droits de l'Eglise et de la vérité. Il le fit, au grand soulagement de la conscience des catholiques, par un solide et lumineux exposé de la saine doctrine dans un mandement au clergé at aux fidèles de son diocèse.

Les libéraux de Québec s'en vengèrent en couvrant de ridicule le courageaux prélat, et même en lui prodiguant des injures.

Mgr. Taschereau, pour couronner leur œuvre en leur prêtant main forte, fit publier dans les journaux une note, qu'il signa de son nom d'archevêque, et dans laquelle il disait que Rome n'avait point ordonné de mettre M. le juge Casault à la porte de l'Université ; et qu'elle n'avait pas non plus stigmatisé la *sentence motivée* qu'il avait rendue dans la contestation de l'élection de Bonaventure.

Parler de la sorte, c'était user d'un procédé fort malhonnête, au détriment de la cause du bien et de l'autorité de Mgr. de Rimouski, puisque Rome, au moment où Mgr. Taschereau affirmait semblable chose, n'avait pas eu le loisir de s'occuper de l'affaire. Il était donc vrai, comme l'arffirmait Mgr. Taschereau, que Rome n'avait rien statué eu égard à la

conduite que l'Université Laval devait tenir vis-à-vis de M. le juge Casault ; mais si Sa Grandeur eut dit pourquoi le St. Siége se taisait sur le compte de ce monsieur et de sa sentence, elle serait devenue la fable et la risée du public. En ne le disant pas, elle donnait à croire que le St. Siége avait pris connaissance de l'affaire, et que le silence qu'il gardait équivalait à une approbation de tout ce qu'avait dit et fait M. le juge Casault. Et c'est ce qu'elle voulait.

A peu près vers le temps où ces choses se passaient, ceux qui avaient contesté l'élection de Charlevoix et qui virent leurs prétentions mises de côté, comme non fondées en justice et en raison, par M. le juge Routhier, en appelèrent de son jugement au plus haut tribunal du pays, à la Cour Suprême. Celle-ci révisa la sentence portée par M. le juge Routhier, la cassa et donna ainsi gain de cause aux libéraux.

M. Jean Thomas Taschereau, frère de Mgr. l'archevêque de Québec, était l'un des juges de la Cour Suprême, et c'est lui qui parla au nom de tous ses collègues, en cette occurence. Il émit les propositions les plus fausses et les plus impies. Il prétendit que les instructions, données par le prêtre en chaire, peuvent vraiment produire ce qu'on appelle *influence indue ;* car, ajouta-t-il, elles s'adressent la plupart du " temps à des ignorants qui n'ont pas l'avantage de pou- " voir les contrôler et qui les admettent comme règles de con- " duite, ce qui gêne de beaucoup leur liberté ; tandis que si " elles étaient adressés à des hommes lettrés ; ces derniers " en feraient promptement bonne justice et n'en tiendraient " nul compte, parce qu'ils ont une raison plus éclairée."

Il refusa donc au prêtre le droit d'enseigner qu'il peut y avoir péché grave à suivre telles ou telles opinions politico-religieuses, puis il déclara que les prêtres, qui osent le faire, sont justiciables des tribunaux civils. Il ne reconnaît enfin que la seule loi civile pour diriger les citoyens avec autorité dans les affaires publiques. Tout autre loi, soit ecclésiastique, soit divine, devait, en pareille matière, s'effacer complètement devant la loi civile.

XVI

MGR. CONROY DELEGUE APOSTOLIQUE.

Les choses étaient dans cette triste condition, lorsqu'on annonça, dans l'hiver de 1877, que Mgr. Conroy, évêque d'Ardagh, en Irlande, allait prochainement arriver au Canada, avec les pouvoirs de délégué du Saint Siége.

A la nouvelle qu'un délégué apostolique allait nous être envoyé, tous les hommes de bien se réjouirent. Ils espéraient que ce Délégué, n'ayant en vue que les intérêts de la vérité et de la justice, allait examiner notre situation en conscience et avec impartialité, et que par suite le mal serait coupé dans sa racine.

Quelque compliquées que pussent paraître nos affaires à ceux qui vivent loin de nous, un Délégué apostolique, zélé et intelligent, pouvait les régler facilement, promptement et au plus grand avantage de tous. Mgr. Conroy n'avait qu'à affirmer parmi nous les enseignements de Pie IX sur le libéralisme, qu'à flétrir avec une sainte énergie tout ce qui, au Canada, avait été dit, écrit et fait en opposition avec ces enseignements, sans même désigner d'une manière quelconque les personnes et les partis, et le triomphe de la bonne cause eut été assuré.

Il en fut tout autrement. Nous ne savons par quelle fatalité Mgr. Conroy a suivi une ligne de conduite en tout contraire à celle que nous venons d'indiquer, et qui était la seule que la prudence la plus commune et la plus ordinaire devait lui conseiller. La conduite qu'il a suivie l'a amené à faire répudier des actes épiscopaux de la plus haute importance, des actes loués à Rome même par Pie IX personnellement, dans un bref adressée en 1876 à Mgr. l'évêque des Trois-Rivières.

Plus que cela, Mgr. Conroy n'a semblé s'être évertué, au Canada, qu'à détruire tout ce qu'a dit Pie IX dans ses discours, ses allocutions et ses brefs au sujet du libéralisme, et surtout du libéralisme catholique. On eût dit qu'il n'avait

pas la moindre intelligence de ce qu'il avait à faire pour nous sauver des désastres qui nous menacent, et qui ne seront autre qu'une horrible révolution.

Arrivé au Canada, dès le mois de mai, il n'a paru préoccupé que du soin de passer agréablement le temps. Il s'est d'abord promené pendant près de deux mois. Il n'a pas fait l'ombre d'une enquête pour connaître au juste quelles sont les causes qui ont amené la gravité de notre situation ; il n'a même, si toutefois il s'est donné la peine de les lire, tenu aucun compte des nombreux et très-consciencieux documents qui lui ont été soumis, dans le but de l'éclairer. Il a toujours paru dominé par une idée fixe : essayer de rétablir momentanément la paix et l'ordre, en innocentant les libéraux, leurs doctrines et leurs actes. En résumé, il s'est servi de tout ce qu'il a pu, et s'est usé pour convertir à la cause libérale ceux qu'on appelle ici ultramontains, c'est-à-dire qui font profession de défendre et de propager les enseignements du St. Siége.

Il y avait à peine deux mois que Mgr. Conroy était au pays, que tous les hommes éclairés et dévoués à l'Eglise avaient parfaitement saisi quelles étaient les intentions qui le faisaient agir. Tous s'accordaient à dire : " Ce Délégué ne " s'occupe pas le moins du monde de nous donner une paix " durable qui repose sur l'ordre, c'est-à-dire sur le règne de " la justice et de la vérité. Il ne vise qu'à paraître avoir " réussi, qu'à faire croire à Rome que sa mission a eu de ma- " gnifiques résultats, afin d'obtenir quelque haute dignité, " en récompense des prétendus services qu'il aura rendus à " l'Eglise du Canada."

Tous ont vu avec un profond sentiment de douleur que Mgr. Conroy, sitôt qu'il eut mis le pied sur la terre d'Amérique, a manqué de discrétion, et s'est montré préjugé d'avance contre les défenseurs de la sainte cause de la vérité au Canada. A Halifax, où il venait de débarquer, en arrivant d'Europe, il s'est empressé de se prononcer contre certains écrivains catholiques, dont il ne connaissait que les noms. Leurs œuvres, il ne les connaissait que par la calomnie, et il en a parlé en conséquence.

Il a sévèrement blâmé tous ceux qui avaient agi et surtout écrit en faveur des doctrines romaines; puis en revanche, il a loué des hommes et des choses qui étaient loin de mériter encouragement.

A quelques jours de là, à Québec et à Montréal, où il ne faisait que passer et que recevoir des souhaits de bienvenue, il a dit, et avec énergie, que si un certain écrivain catholique lui était présenté, il lui refuserait la main. Et cet écrivain est M. Villeneuve, prêtre, qui s'est ruiné, lui et sa famille, pour défendre les brefs de Pie IX, qui avaient trait au libéralisme.

Le fait a été corroboré par Mgr. l'évêque de St. Jean de Terreneuve, qui accompagnait Mgr. Conroy.

Les dispositions hostiles du Délégué apostolique, dispositions qu'il a manifestées avec un grand sans gêne et avec une espèce d'ostentation, ont profondément attristé tous les amis du bien car ce qu'ils attendaient, surtout d'un chargé d'affaires de Rome, c'était la prudence, la discrétion, la charité, et l'impartialité qui ne se prononce pas sans avoir pris une véritable connaissance des choses.

On a compris alors, et la chose est aujourd'hui évidente pour tous ceux qui suivent attentivement nos affaires, qu'il y a une vaste conspiration, une conspiration ténébreuse qui a pour but d'anéantir le catholicisme au Canada. Et, afin d'en arriver là, l'on se sert de toutes les ruses imaginables pour tromper Rome sur tout ce qui se passe au Canada. Les choses en sont à ce point que plusieurs personnes, voyant que tout va à rebours et que les réponses reçues de Rome vont directement à l'encontre de ce qu'elles devraient être, supposent que nous avons de hauts personnages agrégés à la franc-maçonnerie.

XVII.

Mgr. CONROY A QUEBEC.

En arrivant à Québec, Mgr. Conroy reçut les plaintes d'un avocat libéral, M. E. Flynn, professeur de l'Université Laval, contre Mgr. l'évêque de Rimouski. Cet avocat voulait se

porter candidat à une élection, qui devait avoir lieu dans le diocèse de Rimouski, et c'était pour empêcher les curés de ce diocèse d'élever la voix contre le libéralisme qu'il se plaignait au Délégué apostolique.

Ce dernier a de suite donné gain de cause à M. Flynn, si bien que Mgr. Langevin a dû écrire une circulaire à tous ses prêtres pour leur recommander de ne pas élever la voix à l'occasion de la lutte électorale qui allait avoir lieu. Et M. Flynn de son côté, répétait partout, et il faisait publier dans les journaux, que Mgr. Conroy avait approuvé ses doctrines et que ce sage Délégué avait mis à l'ordre l'évêque et le clergé de Rimouski.

Mgr. Conroy a eu la parfaite connaissance de ces choses, et il n'a pas fait l'ombre d'une protestation ou d'un désaveu ; si bien que son nom depuis lors a grandement servi à autoriser les doctrines libérales.

Du commencement de juin à la mi-juillet, Mgr. Conroy s'est promené et amusé dans le pays. Dans une promenade sur l'eau, au Saut-au-Recollet, près de Montréal il a failli se noyer par imprudence. C'est à cette occasion que Mgr. Bourget lui a dit qu'il n'était jamais prudent de s'aventurer sur un terrain avant de le bien connaître.

Vers la mi-juillet, il est venu se fixer à Québec où il a séjourné jusqu'à la fin d'août. Pendant ce laps de temps, il n'a fait aucun effort pour prendre des renseignements auprès du clergé et des laïques instruits. Tous ceux, parmi les ultramontains, qui l'ont vu, n'ont été admis à lui parler que parcequ'ils s'étaient présentés d'eux-mêmes. Quelques-uns d'entre eux ne se sont fait entendre qu'en usant d'une certaine violence. Il ne voulait accepter aucune raison en faveur de la cause catholique. Son zèle et son éloquence, il les employait à disculper les libéraux et à prêcher leurs doctrines.

A la fin, Mgr. Conroy, s'apercevant que les ultramontains sont fort nombreux, au Canada, et qu'il fallait paraître au moins leur donner une ombre de satisfaction a réuni les évêques de la province de Québec à St. Hyacinthe, vers le

milieu d'août. Là, il a entendu les griefs des suffragants contre Mgr. l'archevêque Taschereau et contre l'Université Laval, puis il a laissé espérer qu'il remédierait à certains maux. C'était supercherie de sa part. Il voulait tromper les suffragants et les amener à agir plus tard selon ses vues.

Il avait dit, et tout le monde comptait que le professeur Langelier, qui avait donné un si grand scandale à Charlevoix, par ses doctrines impies et par sa persécution contre le clergé, serait renvoyé de l'Université Laval, de même que les professeurs Casault et Flynn, qui à Bonaventure, avaient marché sur les traces de M. Langelier à Charlevoix. On espérait au moins que, si ces professeurs gardaient leur chaires à l'Université Laval, il feraient une réparation publique.

Rien de tout cela n'a eu lieu. Les professeurs incriminés de l'Université Laval n'ont pas fait de rétractation publique ; loin de là, ils gardent leurs chaires, et, aujourd'hui encore, à propos d'élection, ils courent les campagnes où ils prêchent les plus funestes doctrines, en s'appuyant sur l'autorité de Mgr. Conroy.

XVIII

MGR. CONROY A MONTREAL.

Arrivé à Montréal, à la fin d'août, Mgr. Conroy fit là ce qu'il avait fait à Québec, c'est-a-dire qu'il n'écouta les défenseurs de la cause catholique que pour essayer de les réfuter et de les convertir au libéralisme.

Il prétendit d'abord, pour leur donner à croire qu'ils demandaient trop, que nous sommes au Canada comme les Irlandais par rapport à l'Angleterre. Rien de plus faux. Une telle assertion, communiquée à nos principaux hommes, qui s'occupent de politique, les jeta dans le plus profond étonnement. Ils en conclurent que Mgr. Conroy ne connaissait pas le premier mot même de la situation politique du Canada, quoiqu'il y eut déjà passé plusieurs mois, ou qu'il voulait en imposer au public.

Et, en effet, il n'y a aucune parité entre la condition du

Canada et celle de l'Irlande. L'Angleterre traite ces deux pays d'une manière absolument différente. L'Irlande envoie bien, il est vrai, des députés au Parlement britannique, mais elle ne se gouverne pas elle-même, comme le Canada. Au Canada, et cette remarque est de la plus haute importance, nous nous gouvernons véritablement nous-mêmes. Nous sommes sujets anglais ; mais l'Angleterre n'intervient dans nos affaires que pour nous protéger et pas pour autre chose. La province de Québec, comme nous l'avons déjà fait voir, a pour elle seule un sytème particulier de gouvernement, parce qu'elle a ses usages et sa religion à part, et qu'elle tient à les conserver. Au Canada, en un mot, nous pouvons être, surtout dans la province de Québec, comme on était au moyen-âge. S'il n'en est pas ainsi, ce n'est pas la faute de l'Angleterre, ni de la majorité des protestants qui vivent avec nous mais c'est notre propre faute. Ce sont nos libéraux, et nos libéraux que les protestants eux-mêmes redoutent et combattent, qui mettent en danger toutes nos libertés, et, surtout nos libertés religieuses.

Mgr. Conroy a prétendu, et cela à maintes reprises, qu'on pouvait voter pour un catholique libéral reconnu pour tel, et même pour un impie fieffé, dont lui-même, tout le premier, mentionnait le nom. Cet homme, cependant, M. Rodolphe Laflamme, ne désirait être député que pour assurer le triomphe des mauvaises doctrines. Qu'importe ; Mgr. Conroy voulait absolument qu'il fut permis de voter pour lui.

Il a même soutenu que les prêtres, qui disent en chaire, d'une manière générale, que c'est un péché grave de voter avec connaissance de cause pour de tels hommes, sont dans une erreur manifeste ; qu'ils parlent et qu'ils agissent contrairement à la théologie catholique, et qu'ils se rendent coupables d'un abus intolérable. " Et cet abus, a-t-il écrit à " quelqu'un, je suis venu le faire disparaitre."

Mgr. Conroy ne voulait pas du tout, non plus, que nous disions que nos libéraux sont condamnés. " Qui les a con-" damnés," a-t-il demandé à quelqu'un avec humeur ?—" Le

Pape," a répondu celui-ci. "Il est vrai, ajouta-t-il, que le " Pape n'a pas condamné les libéraux canadiens en particu- " lier et nommément ; mais comme il a condamné les libé- " raux en général, et que nos libéraux comptent évidemment " parmi ceux dont Pie IX a tracé le portrait, il s'en suit qu'ils " sont condamnés comme tous les autres. La partie suit le " tout."

XIX

MGR. CONROY OBJECTE QUE LES LIBERAUX N'ONT PAS DE PROGRAMME HOSTILE A L'EGLISE.

Mgr. Conroy a de plus objecté que notre gouvernement fédéral, dans le temps, n'avait pas de programme hostile à l'Eglise, et que même ce programme n'avait trait en rien à la religion.

Mgr. le Délégué change ici de terrain et de question. On ne lui a jamais parlé du gouvernement fédéral, considéré comme tel, mais de quelques individus qui en faisaient partie. On lui a parlé des seuls libéraux canadiens-francais de la province de Québec, qui prenaient tous les moyens possibles et se servaient de toutes les ruses pour ruiner l'autorité de l'Eglise parmi nous, et pour faire prévaloir une politique athée.

Le gouvernement fédéral d'alors était composé de libéraux, et c'étaient nos seuls libéraux de la province de Québec qui lui donnaient vie et force, et qui lui suggéraient les plus mauvaises mesures. Ce gouvernement, il est vrai, n'a pas publié de programme hostile à la religion ; mais tout son programme n'était pas contenu, tant s'en faut, dans ce qu'il a d'abord rendu public.

Le vrai programme de ce gouvernement, il faut le chercher dans les idées que ses membres ont carressées toute leur vie et qu'ils ont défendues dans la presse. Or, tous les canadiens-français, qui ont fait partie de ce gouvernement, avaient des principes tout-à-fait opposés aux principes catholiques, et ils n'avaient travaillé à devenir ministre que pour faire triom-

pher l'impiété et lui donner corps dans les faits et la législation.

Ce gouvernement a de plus agi en plusieurs circonstances tout comme s'il avait eu un programme hostile à l'Eglise.

Au Nouveau-Brunswick, il a maintenu, malgré les plus justes réclamations, une loi des écoles qui n'est que la persécution organisée contre les catholiques. A Manitoba, province que nos missionnaires ont tirée de la barbarie et dont les premiers colons ont été de fervents catholiques, il a bafoué la justice en haine de l'Eglise. Chaque année, il a envoyé là, en les encourageant par ses largesses, non pas des canadiens catholiques, que la misère force d'émigrer chez les protestants des Etats-Unis, mais des centaines de familles russes et schismatiques. Tout cela, il l'a fait pour ruiner dans cette province l'influence que pourraient avoir les catholiques.

Afin d'assurer le règne du libéralisme dans la province de Québec, il lui a donné un lieutenant-gouverneur très-libéral, qui s'est entouré de ministres semblables à lui. Il a enfin choisi tous les juges, qu'il avait à nommer, dans le camp libéral, et ces juges sont des hommes imbus de funestes principes. Quelques-uns n'ont usé de leur autorité que pour fouler la justice aux pieds, et que pour donner gain de cause à toutes les mauvaises passions déchaînées contre l'Eglise.

Voilà ce qu'a fait le gouvernement fédéral que Mgr. Conroy a loué et applaudi, et ce qu'il a fait, il ne l'eût jamais fait, répéterons-nous encore, s'il n'avait pas eu l'appui de nos libéraux canadiens, et même s'il n'eut pas été poussé par eux.

Mgr. Conroy avait le défaut d'être vain, et ce défaut, saisi de suite par les libéraux, a été cause de son malheur. Ils lui ont tendu des piéges en conséquence. Ils l'ont complimenté, flatté, loué et accablé de politesses. En même temps, ils lui faisaient, mais d'une manière vague, mille et mille protestations d'orthodoxie. Il a gobé tout cela. Il s'imagina que tout irait pour le mieux parmi nous, si l'on mettait de

côté les exagérations de certains catholiques, évêques, prêtres et laïques, et que nos libéraux étaient les hommes les mieux intentionnés du monde.

Mgr. Conroy a encore fait cette objection : " Pourquoi êtes-" vous si exigeants et pourquoi criez-vous si fort à cause de " quelques lois défectueuses que renferme votre Code civil ? " Ces taches ne l'empêchent pas d'être le code de beaucoup " le plus catholique de tous ceux qui existent aujourd'hui. " Loin de vous plaindre, vous devriez, au contraire, vous " féliter de jouir de tant de précieuses libertés qu'on vous " laisse.".

A cela, nous avons répondu que nous étions loin de méconnaître les avantages qu'il préconisait. Mais, comme une mauvaise loi est toujours un mal, et un mal qui en entraîne plusieurs autres après lui, nous lui avons ensuite fait remarquer que, quand même notre Code Civil, comparé à ceux qui sont en vigueur dans les autres pays, serait excellent, il ne s'en suivrait point que nous dussions nous tenir tranquilles et ne pas travailler à faire disparaître tout ce qui le dépare, vu que nos efforts peuvent encore aujourd'hui être couronnés de succès.

Ensuite, quand même aussi nous devrions prendre à la lettre ce compliment que notre peuple est le plus catholique de tous, s'en suit-il que nous ne devions pas faire bonne garde ? S'il y a un moment où il faut repousser l'erreur et le mal de toutes ses forces, c'est alors qu'ils veulent à tout prix pénétrer là où ils n'ont pas encore pénétré. Plus nous sommes bons, plus nous devons travailler à éloigner de nous ce qui est de nature à nous corrompre : et plus nous avons de libertés religieuses, plus nous devons craindre ce qui dans l'avenir pourrait servir de prétexte ou d'appui à ceux qui seraient tentés de nous ravir ces précieuses libertés.

Mgr. Conroy a ajouté que M. McKenzie, premier ministre du gouvernement fédéral, en 1877, et que supportaient nos libéraux, valait autant que Sir John McDonald, chef de l'opposition, que les ultramontains appuyaient, puisque tous deux étaient protestants. Il a prétendu en conséquence que

le parti libéral, ayant M. McKenzie pour chef, était tout aussi bon que le parti conservateur qui avait à sa tête M. McDonald.

Cette objection tend à dénaturer entièrement la vérité en ce qui concerne notre situation. Les chefs libéraux, en effet, ne sont pas dans la province d'Ontario, mais bien dans la province de Québec. Ce sont des hommes de notre race. Ils se disent catholiques, et, sous le masque dont ils s'affublent, ils travaillent avec activité à détruire la religion pour lui substituer le règne de la raison.

Les alliances de nos hommes politiques de la province de Québec avec ceux de la province d'Ontario, au parlement fédéral, ont cependant toujours eu une grande signification. Admettons, comme dit Mgr. Conroy, que MM. McKenzie et McDonald se valent *personnellement* ; comme hommes politiques, ils diffèrent beaucoup entre-eux, et voici qui le prouve.

Chaque fois que Sir John McDonald a été à la tête du gouvernement, il a appelé comme ministres, pour le seconder, les hommes de la province de Québec les plus sincèrement catholiques et les plus dévoués à l'Eglise. Autant que la chose a été en son pouvoir, il a rendu justice aux catholiques dans la plupart des questions où ils étaient intéressés.

Il n'en a pas été ainsi de M. McKenzie. Les hommes, qu'il a choisis parmi nous, pour être ses collègues, n'ont généralement été que des ennemis acharnés des libertés de l'Eglise, des hommes professant le libéralisme impie. Dans les chapitres précédents, nous avons vû comment ils ont agi. Si Mgr. Conroy n'a pas saisi cette différence, c'est qu'il était trop préjugé en faveur de nos libéraux.

XX

MGR. CONROY BLAME LES ULTRAMONTAINS D'AVOIR FAIT LA LUTTE.—IL LES REGARDENT COMME LA CAUSE DE TOUT LE MAL, ET MÊME DU LIBERALISME CATHOLIQUE.

Toujours enclin à parler et à agir d'après ce préjugé, Mgr. Conroy a soutenu que nous avions grand tort de guerroyer

contre les catholiques libéraux, nos frères ; que nous devrions bien plutôt dépenser notre ardeur et nos forces à combattre les protestants.

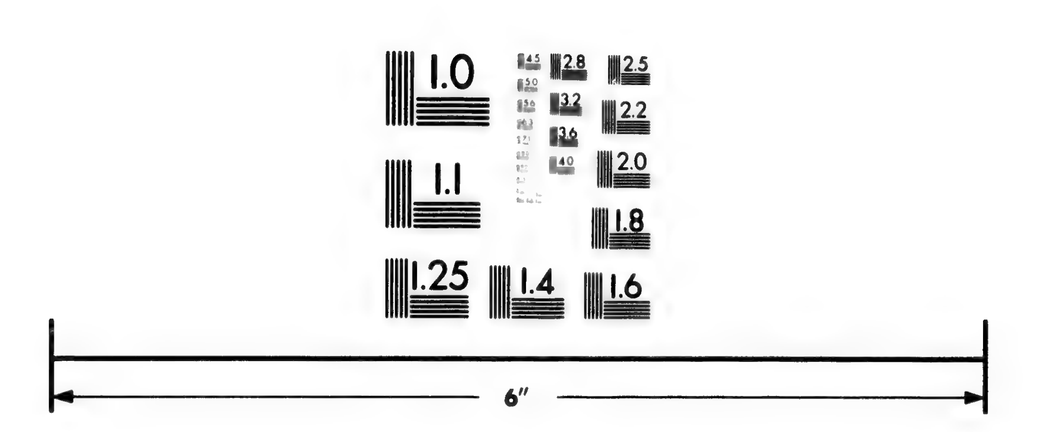
Cette objection n'est au fond qu'un véritable enfantillage. Dans la province de Québec, les protestants sont peu nombreux et ne songent pas le moins du monde à nous réduire en servitude. De plus, on se défie d'eux ; et leurs discours de même que leurs écrits, vu la défiance qu'ils inspirent, ne produisent que peu ou point d'effet.

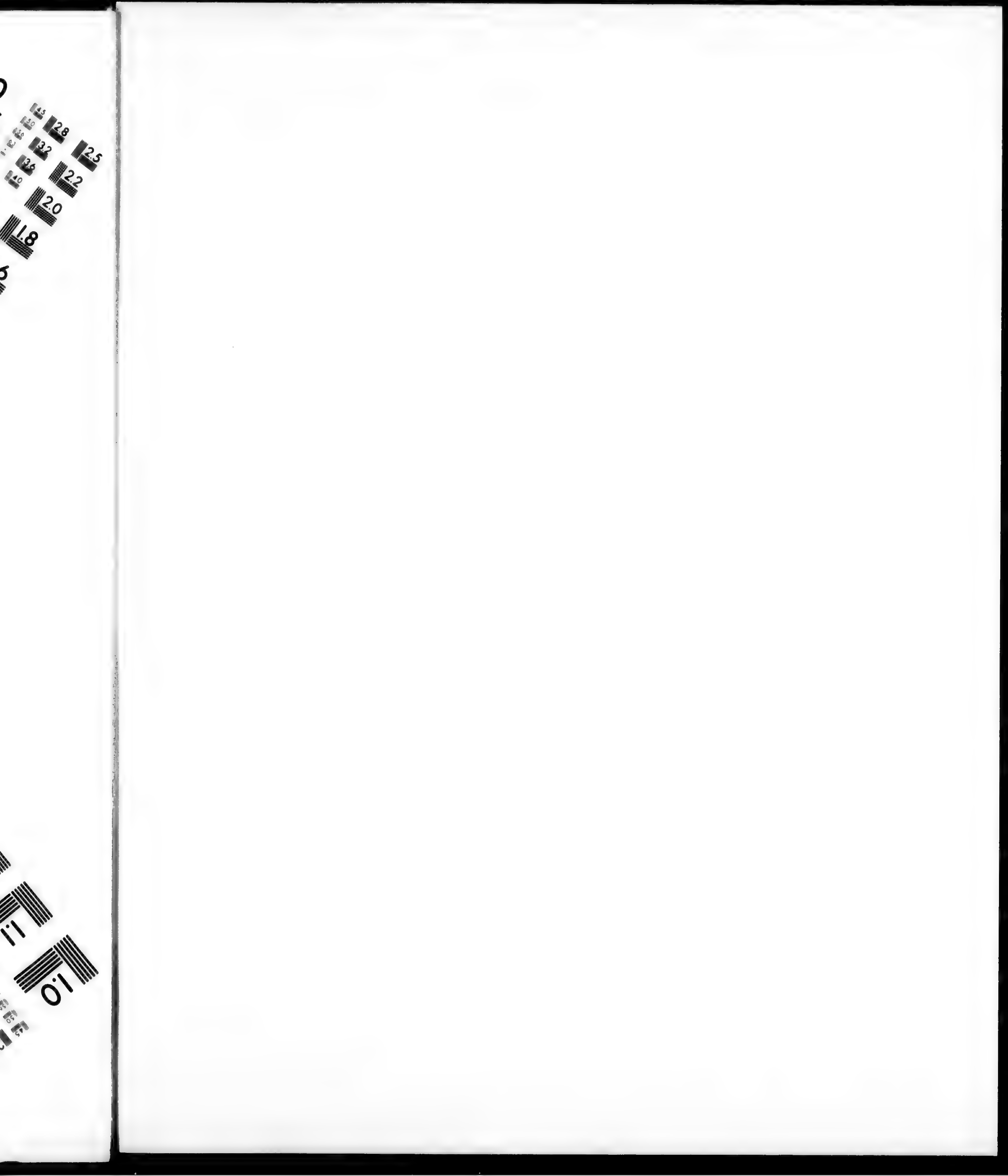
Il n'en est pas de même des catholiques libéraux, qui parlent et dogmatisent d'après l'inspiration de certains prêtres, surtout de prêtres professeurs à l'Université Laval et au Séminaire de Québec, de prêtres qui sont les intimes et les conseillers de Mgr. Taschereau. Ces prêtres et ceux qu'ils inspirent ont nécessairement beaucoup d'influence. S'il était possible de les empêcher de professer des idées funestes et subversives, les luttes entre frères n'existeraient pas ; mais si cela n'est pas possible, il faut bien que ces luttes, quelque pénibles qu'elles soient, existent.

Un prêtre, qui a des idées dangereuses, qui remplit un poste de confiance et qui travaille avec obstination à répandre ses idées dans le public, doit être combattu, car il produit un scandale propre à séduire bien des âmes.

Si les luttes entre frères, et surtout entre prêtres, sont déplorables, il faut accuser ceux-là seuls qui se font partisans de la mauvaise cause, et non pas ceux qui sont attachés à la vérité et qui combattent en sa faveur. L'histoire de l'Eglise met ce fait en relief que toutes les erreurs et toutes les hérésies ont eu pour principaux défenseurs des prêtres, et même des évêques et des patriarches. Où en auraient été l'Eglise et la vérité, s'il eut fallu s'abstenir de lutter parce qu'on allait avoir à combattre des frères, des prêtres, des évêques et des patriarches. Et lors du Concile du Vatican, cette lutte contre des frères, quoique proclamée infiniment déplorable par les libéraux, n'a-t-elle pas eu lieu pour le plus grand bien, pour le triomphe de l'Eglise et de la vérité ? Mgr. Conroy n'aurait pas dû oublier ces choses.

IMAGE EVALUATION
TEST TARGET (MT-3)




2.8
2.5
3.2
3.6
2.2
2.0
1.8
1.1
1.0

Il a prétendu, en outre, que les luttes entre prêtres tendent à ruiner l'influence du clergé et le respect dont on l'a jusqu'ici entouré.

Cela est vrai dans une certaine mesure. L'influence du clergé, à cause de ces luttes, pourra peut-être être amoindrie pendant quelque temps ; mais, après un moment de défaillance, elle renaîtra plus forte que jamais. Le résultat définitif sera que ceux qui n'avaient aucun droit à quelque influence, l'auront, par un grand bonheur, perdue pour toujours, et que ceux qui étaient dignes de jouir d'une grande autorité morale, en jouiront alors dans sa plénitude.

En tout cela d'ailleurs, il n'y a, en définitive, qu'une seule influence à considérer : l'influence de la vérité. Les hommes ne sont rien, et ils passent sans être nécessaires ; mais la vérité est tout, et le monde en a un besoin continuel et absolu. Elle ne passera pas et nous devons tout sacrifier pour empêcher qu'on en détruise un seul iota.

A bout d'arguments, Mgr. Conroy nous a dit que les discussions, que nous avions soutenues au Canada, avaient été la cause de l'apparition parmi nous du libéralisme catholique.

Si cet argument vaut ici il faut donc admettre que toutes les hérésies ont eu lieu parcequ'on a mis en relief les vérités qu'elles contredisaient. Les discusions, que nous avons soutenues ont eu pour principe le désir d'empêcher telle et telle vérité de périr pour nous. S'il en est qui, au sortir de ces discussions, ont rejeté en tout ou en partie les vérités qu'ils devaient professer, on doit attribuer la cause de ce mal à leur orgueil et à leur malice, et non pas aux discussions elles-mêmes.

Que nos discussions aient forcé les libéraux et autres de se dévoiler, de se montrer tels qu'ils sont, nous l'admettons volontiers ; mais qu'elles aient été la cause de leur erreur, c'est ce que nous nions absolument.

XXI.

Mgr. CONROY BLAME Mgr. BOURGET. IL BLAME AUSSI LES ECRIVAINS CATHOLIQUES ET VEUT LES EMPECHER D'ECRIRE.

Comme s'il eut tenu à arrêter l'essor de tout bien déjà produit au milieu de nous, Mgr. Conroy a blâmé la direction que Mgr. Bourget avait donné à son clergé, lorsqu'il gouvernait le diocèse de Montréal, relativement aux erreurs politico-religieuses à combattre. Or, s'il eut pris la peine d'examiner les mandements et les circulaires de Mgr. Bourget, au lieu d'en croire certains rapports incomplets et inexacts, il aurait pu se convaincre que le vénérable Prélat n'avait fait qu'exposer les enseignements du Saint-Siége, et que mettre son troupeau en garde contre les funestes erreurs signalées par Pie IX. Il a procédé alors avec une grande légèreté, parcequ'il était enclin à donner tous les torts aux défenseurs de la justice et de la vérité, et à exonérer de tout blâme les hypocrites ennemis de l'Eglise.

Quant aux écrivains catholiques, que Pie IX a partout si fortement encouragés, Mgr. Conroy n'a eu pour eux que des paroles très-sévères. De concert avec leurs adversaires, les libéraux, il les a accusés d'être l'une des principales causes de tous nos maux, et, finalement, il a conseillé, au moins à certains d'entre eux, de cesser d'écrire.

Pie IX a dit en parlant des catholiques libéraux, que "*s'ils croient que les ennemis de l'Eglise, fatigués par une longue et stérile lutte, désirent un compromis, alors ils se lèvent aiguillonnés par la prudence de la chair, s'en prennent aux combattants catholiques, accusent leurs efforts d'imprudence et leur imposent silence, afin qu'il n'y ait pas d'obstacles à la fausse paix, qu'ils recherchent ardemment.*"

Or, par sa manière d'apprécier et de traiter les écrivains catholiques dans la province de Québec, Mgr. Conroy s'est vraiment révélé à nous comme l'appui et le partisan des catholiques libéraux, comme catholique libéral lui-même. Il est allé jusques là que de conseiller fortement à certains prêtres de ne point écrire pour combattre les erreurs du

temps, le libéralisme en particulier. Il leur a recommandé de s'occuper plutôt à bien faire le catéchisme aux petits enfants, et à avoir bien soin des vieux et des vieilles.

Mais qui empêche qu'en remplissant ces devoirs, les prêtres remplissent encore celui de défendre la vérité et de combattre l'erreur par de solides écrits ? Mgr. Conroy n'eut peut-être pas tenu ce langage et cette conduite, s'il eut connu les paroles que Pie IX adressait, le 14 août 1876, au Congrès des catholiques allemands de Munich. " Empressez-vous, " leur disait-il, de bien faire comprendre une bonne fois aux " catholiques libéraux quel grand dommage ils causent à " l'Eglise, quelle faute ils commettent contre la religion, " contre la patrie et contre leur propre salut, afin qu'ils re- " connaissent la vérité et reviennent de leurs mauvaises " voies. Si vous obtenez quelque succès dans cette entre- " prise extrêmement difficile, ce succès aura plus d'impor- " tance que tout ce que vous obtiendrez par vos autres tra- " vaux, quelque nécessaires et utiles qu'ils puissent être."

Il faut avouer que nous avions lieu d'être plus que surpris, en entendant un Délégué apostolique contredire aussi carrément les enseignements de Pie IX.

XXII

MGR. CONROY ET LA LETTRE DU 22 SEPTEMBRE 1875.—IL LA REMPLACE PAR LA LETTRE DU 11 OCTOBRE 1877.—CE QU'IL DIT A NOTRE-DAME DE MONTREAL.

Nous avons vu quelles intrigues nos libéraux avaient mises en œuvres pour ruiner l'autorité de la lettre pastorale du 22 septembre 1375. Quoiqu'ils eussent réussi, quasi audelà de leurs espérances, Mgr. Conroy ne se tint pas pour satisfait de ce résultat. Il voulait plus. Il voulait que cette lettre pastorale devint lettre morte. Pour y parvenir, il lui fallait le concours de nos évêques. Il se dit qu'il l'aurait et voici comment il s'y prit pour l'obtenir.

Il réunit de nouveau tous les évêques en octobre, et il leur annonça que pour rétablir l'ordre et la paix dans la province de Québec et leur assurer une impérissable existence, il fallait écrire une nouvelle lettre pastorale, que chacun d'eux signerait. En même temps, il chargea l'un de ces vénérables prélats de la rédiger. Ce n'était tout probablement que par une feinte déférence qu'il en agissait ainsi. Il n'agréa pas le travail que lui présenta le prélat qui en avait été chargé par lui, et, en conséquence, il rédigea lui-même la nouvelle lettre.

Lorsqu'il s'agit de la signer, plusieurs évêques hésitèrent. Ils ne voyaient pas quelle pouvait être l'opportunité de cette lettre, après celle du 22 septembre 1875. Il leur semblait aussi que ces deux pièces n'étaient pas d'accord, et ils ne voulaient pas sacrifier la lettre du 22 septembre, dont Pie IX avait loué la doctrine dans son bref à Mgr. l'évêque des Trois-Rivières.

Mgr. Conroy parvint à vaincre leurs hésitations. Il leur dit d'abord que la nouvelle lettre, qu'il leur proposait de signer, ne faisait que confirmer la précédente, vu qu'on l'affirmait dans son préambule ; il ajouta ensuite que c'était la volonté du St. Siége qu'ils la signassent telle qu'il la leur présentait. Pleins de bonne foi, nos évêques signèrent par respect pour le St. Siége, et ils signèrent à la date du 11 octobre 1877.

Or, cette lettre pastorale du 11 octobre 1877, que Mgr. Conroy a dit écrite pour maintenir et même pour confirmer la lettre du 22 septembre 1875, que renferme-t-elle ? Si elle est faite pour maintenir et confirmer cette dernière, elle doit renfermer, sinon plus, au moins tout autant qu'elle. Or, tel n'est pas le cas. Elle renferme moins que la lettre du 22 septembre ; elle en diffère beaucoup par là même, et c'est là sa raison d'être.

Mgr. Conroy a voulu éliminer de la lettre pastorale du 22 septembre certaines explications essentielles qui mettaient la doctrine catholique dans tout son jour, et qui ne permettaient plus aux libéraux de tromper par des sophismes les

âmes trop crédules. Toutes ces explications mises de côté, la vraie doctrine, dans la lettre du 11 octobre 1877, demeurait dans un vague tel que les libéraux pouvaient facilement abuser de cette lettre et l'interpréter en leur faveur. Mgr. Conroy désirait ce résultat et il n'a malheureusement que trop bien réussi à l'obtenir.

Dans la lettre pastorale du 22 septembre, on lisait : " Un " parti politique peut être jugé dangereux, non-seulement " par son programme et ses antécédents, mais encore par les " programmes et les antécédents particuliers de ses chefs, de " ses principaux membres et de sa presse, si ce parti ne les " désavoue point et ne se sépare pas définitivement d'eux, " dans le cas où ils persistent dans leur erreur après en avoir " été avertis. "

Ces paroles s'appliquaient évidemment à notre parti libéral, qui par ses faits, ses principes, ses chefs et sa presse, se trouvait dans les cas signalés par nos évêques.

Ils continuaient : " Dans ces cas, un catholique peut-il " sans renier sa foi, sans se montrer hostile à l'Eglise dont il " est membre, un catholique peut-il, disons-nous, refuser à " l'Eglise le droit de se défendre, ou plutôt de défendre les " intérêts spirituels des âmes qui lui sont confiés. Mais " l'Eglise parle, agit et combat par son clergé, et refuser ces " droits au clergé, c'est les refuser à l'Eglise. Alors le prêtre " et l'évêque peuvent en toute justice et doivent en toute " conscience élever la voix, signaler le danger, déclarer avec " autorité que voter en tel sens est un péché, que faire tel acte " expose aux censures de l'Eglise."

Or, comment Mgr. Conroy a-t-il, autant qu'il était en lui, détruit cet enseignement qui écrasait les libéraux de tout son poids et les forçait à disparaitre ? En obligeant nos évêques à s'exprimer de la manière suivante dans leur lettre du 11 octobre 1877 :

" Il n'existe aucun acte pontifical condamnant un parti " politique quelconque ; toutes les condamnations émanées " jusqu'à présent de cette source vénérable, se rapportent " seulement aux catholiques libéraux et à leurs principes...

“ Nous laissons à la conscience de chacun de juger, sous le “ regard de Dieu, quels sont les hommes que ces condamna- “ tions peuvent atteindre, quelque soit d'ailleurs le parti “ politique auxquels ils appartiennent.”

Il n'y a là-dedans rien de faux, sans aucun doute, mais ce n'est pas complet. Vu les explications qui auraient dû accompagner ces énoncés et qui font défaut, nos libéraux, qui pour donner le change sur leur compte, ne se prétendent que *libéraux purement politiques*, se prévalent de cette pièce pour soutenir qu'il ne sont pas condamnés et pour arriver ainsi à régner partout. Il eut fallu dire qu'aucun parti politique n'est condamné comme tel purement et simplement ; mais que s'il s'appui sur de mauvais principes, comme sont les principes libéraux, par exemple, il devient alors condamnable et condamné.

Ensuite, pourquoi laisser à chacun le soin de juger, sous le regard de Dieu, quels sont les hommes que les condamnations pontificales peuvent atteindre ? N'eut-il pas fallu énoncer, comme l'a fait Pie IX tant de fois, ce qui caractérise ces hommes, quels sont les signes auxquels on les reconnait ? Mgr. Conroy, auteur de la lettre du 11 octobre 1877, s'est bien gardé de faire le portrait des libéraux, tel que Pie IX nous l'a tracé ; il s'est bien gardé surtout de rappeler, à propos de libéralisme, ce que disait cet immortel Pontife, dans un bref adressé à un prêtre canadien, à la date du 23 octobre 1876 : “ Les libéraux imbus, sans qu'ils le sachent, du venin des “ principes propres à tout renverser, se croient libres de ‘ suivre des opinions qui, à n'*examiner que leur caractère poli-* “ *tique*, semblent se soustraire au magistère de l'Eglise, peu “ capable, dans leur pensée, de connaître les besoins de la “ société civile. ”

Au lieu de redire à nos libéraux les enseignements du Saint Siége, et de leur montrer ce qu'ils sont, d'après ces enseignements, Mgr. Conroy a fait tout ce qu'il fallait pour les confirmer dans l'erreur particulière que Pie IX a si souvent stigmatisée, c'est-à-dire pour leur donner à croire qu'ils sont libres de suivre des opinions dangereuses et funestes, parce-

qu'ils n'examinent que le caractère politique de ces opinions.

De nos évêques, plus d'un a regretté d'avoir signé la lettre du 11 octobre. Malgré tout, Mgr. Conroy, ce qui prouve bien que cette lettre était son œuvre, a obtenu de chacun d'eux, par écrit, l'assurance qu'ils étaient contents de ce document et de la manière dont il remplissait sa mission. Il a demandé cette espèce de certificat peu de temps après la publication de la lettre du 11 octobre. Ça été habile de sa part, car bien sûr qu'il n'eût pas réussi de la sorte quelques mois plus tard.

A quelque temps de là, le jour de la Toussaint, Mgr. Conroy se rendait à l'église de Notre Dame de Montréal pour y officier. Au moment où il allait entrer, on lui adressa quelques mots pour le complimenter et lui assurer qu'on se sentait honoré et heureux de le recevoir comme Délégué du Saint Siége. Il répondit, et, dans sa réponse, il trouva moyen de parler de la lettre du 11 octobre. Il dit que, dans cet acte épiscopal, nos premiers pasteurs avaient parlé comme de vrais évêques catholiques. C'était peu flatteur pour eux, puisque par là Mgr. Conroy donnait clairement à entendre que, dans d'autres actes épiscopaux, et notamment dans la lettre épiscopale du 22 septembre 1875, ils n'avaient pas tout à fait parlé comme ils auraient dû, n'avaient pas enseigné une doctrine bien sûre.

Dans cette même réponse, Mgr. Conroy, désireux de profiter de toutes les circonstances pour réhabiliter ses amis, les catholiques libéraux, ajouta que la lettre du 11 octobre était destinée à faire disparaître les deux erreurs qui nous tuaient : " *l'erreur de ceux qui ne veulent pas suivre la doctrine enseignée par les* " *évêques, et l'erreur de ceux qui, par trop de zèle religieux, veulent faire peser sur des hommes et des partis des condamnations que l'Eglise n'a jamais prononcées.*"

Par ces paroles, qui ont fort scandalisé dans le temps, Mgr. Conroy blâmait deux classes d'hommes ; les *impies* et les *vrais catholiques*. Il blâmait ceux qui rejettent l'enseignement de l'Eglise et ceux qui prennent cet enseignement au

sérieux, et qui ne sont pas d'avis qu'on doive faire fléchir les principes selon les circonstances.

Les seuls, qui soient approuvés par lui et regardés comme suivant la voie droite, sont les hommes amis de la conciliation, les hommes *à manche large*, comme il disait à quelqu'un, les catholiques libéraux, en un mot.

XXIII

REGLEMENT DES DIFFICULTES DE Mgr. DE MONTREAL AVEC LES MESSIEURS DE ST. SULPICE.—SUCCURSALE DE L'UNIVERSITE LAVAL A MONTREAL.

Ce qui a bien démontré la complète incapacité de Mgr. Conroy à remplir la haute mission dont il était chargé, c'est la manière dont il a réglé à Montréal les difficultés entre Mgr. l'évêque et les Sulpiciens. Après avoir entendu longuement les deux parties, il n'a su prononcer aucune décision, même dans les questions les plus simples. Pour se tirer vite d'embarras, il a décidé que les choses resteraient ce qu'elles étaient pendant dix ans.

Assurément, il n'était pas besoin de connaître à fond le droit ecclésiastique pour rendre pareille sentence. C'était ajourner, pour le rendre bien plus difficile par la suite, le règlement de difficultés qui duraient déjà depuis trop longtemps.

Pour couronner son œuvre, Mgr. Conroy s'est hâté d'organiser à Montréal une succursale de l'Université Laval. A l'empressement qu'il y a mis, rien n'étant à peu près préparé pour ce nouvel ordre de choses, on a jugé dans le temps, et l'on ne s'est pas trompé, que cette organisation n'avait rien de sérieux et que tout ce qui en sortirait serait une complication de difficultés plus grandes que les premières. Tout ce qui a eu lieu depuis a justifié ces tristes prévisions.

En effet, il y avait à peine quelques semaines que Mgr. Conroy avait lui-même célébré l'inauguration d'une succursale de l'Université de Québec à Montréal, que des difficultés sans nombre surgissaient déjà. Les Messieurs du

Séminaire de Québec manquèrent gravement à la parole donnée aux Messieurs de l'Ecole de Médecine de Montréal, et, après avoir tout tenté pour ruiner cette Ecole, sans pouvoir y réussir, ils organisèrent la faculté de médecine de la succursale, en mettant complètement de côté les professeurs de la dite Ecole, et en conviant pour les remplacer, des libéraux de toute nuance.

L'Ecole de Médecine de Montréal avait pourtant des mérites et surtout des droits que l'Université Laval aurait dû respecter, d'autant plus qu'il s'agissait d'une entente voulu par Rome et que l'Ecole était prête à tout, excepter à se suicider.

Comme les Messieurs du Séminaire de Québec n'entendent point qu'on jouisse de quelque indépendance, fut-elle la plus légitime du monde, là où ils ont mis le pied, ils voulaient que l'Ecole consentît à se suicider, pour renaître ensuite leur très-humble servante sous tous les rapports. Elle ne l'a pas voulu, et tous les amis de la justice et du droit sont d'opinion qu'elle a bien fait.

Quant à la faculté de Droit, ses professeurs ont aussi été choisis, pour la plupart, dans les rangs des libéraux. Elle n'était pas organisée du tout, au temps de Mgr. Conroy.

La faculté de théologie, c'est le Grand Séminaire de Montréal, dirigé par les Messieurs de St. Sulpice, qui ne change absolument rien à ses *us et coutumes*. La maison étant puissante et très-puissante, les Messieurs de Québec n'ont cru devoir faire aucune difficulté. Ils auraient agi bien différemment, si elle eut été dans les conditions de l'Ecole de Médecine.

Les autres facultés de la succursale provoquent si peu de conflit, qu'on ne sait si elles existent ou non. Probablement qu'elles n'existent point.

XXIV

DERNIERS TRAITS DU CARACTERE DE Mgr. CONROY. — IL PERD L'ESTIME DE TOUS.—FRUITS DE SA MISSION.

Ce qui a achevé de perdre Mgr. Conroy dans l'opinion du clergé et de tous les hommes bien pensants, ça été le tourment qu'il s'est donné pour mendier en quelque sorte les approbations. Il a supplié certains prêtres de lui déclarer avec franchise ce qu'ils pensaient de lui et de sa manière d'agir, et ce que d'autres en pensaient. Il leur a dit : " Oubliez que je suis Délégué apostolique ; oubliez même que " je suis évêque et parlez-moi sans gêne aucune comme à un " simple confrère."

Après que ces prêtres lui eurent franchement parlé, comme il le demandait, et lui eurent démontré qu'il nous avait jetés dans une impasse très-sérieuse et conduits sur le bord de l'abîme, il a pris la contenance et le ton d'un accusé, d'un coupable, et il s'est justifié comme le ferait un jeune élève réprimandé par son régent.

On l'a même vu quitter son domicile pour se rendre auprès de jeunes prêtres, auxquels il craignait d'avoir déplu. Il leur a demandé de lui pardonner, les a invités à le visiter souvent, puis leur a même offert de les emmener à ses frais et dépens en promenade avec lui aux Etats-Unis.

Tout cela a été jugé peu séant et peu digne de la part d'un évêque délégué apostolique. Ah ! lorsqu'on a fait son devoir, on se soucie peu du qu'en dira-t-on, et l'on ne perd pas son temps à courir après les approbations et les éloges. Quand surtout l'on est Délégué du Pape, il ne convient point de rechercher la popularité, encore moins de s'abandonner à de vrais enfantillages pour la conquérir.

Infortuné Mgr. Conroy ! il a recueilli tout juste le contraire de ce qu'il poursuivait. Quelque temps après la publication de la lettre pastorale du 11 octobre, il commença de recevoir des lettres dans lesquelles on lui disait combien il nous avait fait de mal, et combien il était baissé dans l'estime du clergé

et des bons citoyens. Il reçut une masse de lettres de ce genre, puis le vide se fit autour de lui. On finit par le laisser dans l'isolement le plus complet. Hors quelques libéraux, tout le monde s'abstenait de le rencontrer, parce que tous à peu près avaient perdu confiance en lui.

On le plaignait cependant, mais pas assez pour dire qu'il ne méritait pas le sort qu'il subissait. En effet, le passage de Mgr. Conroy au Canada a été un véritable malheur pour nous. Sa mission, telle qu'il l'a remplie, nous a fait rétrograder immensément dans la voie du véritable progrès. Sans le vouloir, nous le pensons bien, il a donné aux éléments révolutionnaires, déjà existants au sein de notre jeune société, une telle consistance et une telle force d'expansion qu'ils sont devenus, dans l'espace de deux ans, ce qu'ils n'auraient pu être, après vingt années de croissance régulière. Il nous a, en un mot, préparé d'affreux désastres qui fondront sur nous, dans un avenir prochain, si la Providence ne se hâte de venir à notre secours.

Voilà ce que pensent et ce que disent des évêques, la plupart des prêtres et tous les bons citoyens.

XXV

NOTRE CONSEIL DE L'INSTRUCTION PUBLIQUE.

Mgr. Conroy ayant souvent répété que nous n'avions qu'à nous féliciter, surtout eu égard à ce qu'est l'instruction publique au Canada, nous allons traiter de suite cette question aussi sommairement que possible. C'est le système que nous examinerons, bien entendu, et dans ce qu'il a de capital, car c'est là seulement ce qui est de première importance.

En 1842, le gouvernement du Canada s'occupa beaucoup plus de l'éducation qu'il ne l'avait fait jusqu'à cette époque, et il nomma M. Meilleur surintendant de l'Instruction publique.

Il y avait beaucoup à faire pour organiser le système de l'enseignement primaire chez nous et lui assurer un fonc-

tionnement régulier. M. Meilleur ne se découragea pas, et il remplit ses fonctions avec zèle et dévouement.

On n'avait certes pas à blâmer le gouvernement de la détermination qu'il avait prise, de s'occuper d'avantage de l'éducation, surtout pour organiser et favoriser les écoles au moyen de secours pécuniaires On n'avait au contraire, qu'à le féliciter. Tout ce qu'il y avait à craindre, c'était que le surintendant de l'Instruction publique finît par tendre à marcher peu à peu sur les traces des hommes publics de la France, et à séculariser l'enseignement, après l'avoir mis sous son unique contrôle.

Cette tendance par malheur, ne tarda pas à se manifester et à se manifester fortement, lorsque M. P. O. Chauveau succéda à M. Meilleur. M. Chauveau était épris du système d'intruction publique en vigueur chez les Français, et il aurait beaucoup désiré nous faire goûter tous les prétendus avantages de ce système, d'autant plus qu'il aurait joui d'une complète indépendance dans son département. Mais accomplir de pareils desseins n'était guère possible, au moins *ex abrupto*, dans une province où le clergé avait eu, avait encore et tenait à avoir la haute main sur l'éducation.

Il n'épargna rien néanmoins pour en arriver tôt ou tard à la réalisation de ses plans, et, tout le temps qu'il remplit les fonctions de surintendant, il favorisa de toutes ses forces l'enseignement donné par les laïques et tâcha de lui donner la plus grande extension possible. La pensée qu'il caressait avec amour, c'était de créer des colléges classiques purement laïques ; mais il fallait y renoncer pour le moment.

A défaut de cette création, qui eût rencontré des obstacles insurmontables, il dut se contenter de la formation d'écoles normales et d'académies, toutes institutions purement laïques. Il est vrai que nos écoles normales catholiques ont eu jusqu'ici un prêtre pour principal ; mais ce fait, qui peut n'être que passager, vu que la loi ne statue rien à cet égard, ne leur ôte pas leur caractère laïque. D'ailleurs, si jusqu'à aujourd'hui on a maintenu un prêtre à la tête de ces écoles, ç'a d'abord été pour calmer les appréhensions qu'on pourrait con-

cevoir à leur endroit, et ensuite pour leur permettre de se fortifier, après avoir jeté de profondes racines dans le sol, à l'ombre d'un semblant de protection de la part du clergé.

Dans ces écoles, qui, en principes devaient n'avoir pour but que de former de bons instituteurs pour les enfants de la campagne, on a toujours tendu à donner un enseignement qui se rapproche de plus en plus de l'enseignement classique. De cette façon, lorsqu'on jugera le moment opportun arrivé, on pourra en un clin-d'œil, transformer nos écoles normales en colléges classiques laïques.

En attendant, on les favorise, de même que les autres institutions laïques, par tous les moyens possibles ; on les traite véritablement en enfants gâtés de l'Etat. Ce sont ces maisons surtout qui absorbent une grande partie des deniers que le gouvernement alloue chaque année pour les fins de l'éducation. Et il est bon de remarquer ici, en passant, que ces deniers proviennent des biens des Jésuites, mis à la disposition du Ministre de l'Instruction Publique par une usurpation sacrilége.

Mais s'agit-il de porter secours à nos écoles des Frères, aux communautés de filles vouées à l'enseignement, à nos colléges classiques, tenus par des prêtres ou par des religieux, colléges qui sont pauvres, pour la plupart, M. le Ministre de l'Instruction Publique devient de suite excessivement parcimonieux et avare. Il ne peut donner alors qu'une bagatelle.

A une école normale et à une académie laïque, on allouera des milliers de piastres par année, en regrettant de ne pouvoir faire davantage ; à un collége tenu par des prêtres, à une académie ou à une école, dont les Frères ou les Sœurs forment le corps enseignant, on donne à peine quelques centaines de piastres, en trouvant toujours que c'est trop.

Tel est le moyen fort efficace qu'a pris M. Chauveau pour mettre en bonne voie la sécularisation de l'enseignement, et M. Ouimet, qui le remplace aujourd'hui, tient à marcher sur les traces de ce digne prédécesseur.

Outre ce moyen, on en emploie encore d'autres qui ne

sont pas du tout dépourvus d'efficacité. Ainsi, par exemple M. le Ministre de l'Instruction publique invitera les élèves des couvents, des Frères et des académies laïques à concourir à une *exhibition* scolaire, dont il fixe l'époque. Toutes les choses sont arrangées d'avance, afin de donner l'avantage aux écoles laïques, qui cependant, aux yeux de tous les hommes vraiment instruits et bien disposés, demeurent toujours dans un degré d'infériorité. Malgré cela, quand le concours a eu lieu, on proclame bien haut, dans des rapports officiels, les succès remportés par les institutions laïques, et l'on tâche, en glissant le plus rapidement possible sur les autres travaux, d'atténuer ceux qu'ont obtenus les congrégations religieuses.

Le Ministre de l'Instruction publique, qui est en même temps surintendant, a un Conseil, dit de l'*Instruction publique*, pour l'aviser et l'aider dans ses travaux d'administration. Ce Conseil a été remanié, il y a quelques années, à cause des attaques bien fondées auxquelles il était en butte. Dans ce remaniement, les partisans de la sécularisation de l'enseignement, parmi lesquels on compte *plus d'un franc-maçon*, ont agi avec une habileté à désespérer toutes les habiletés de la vieille Europe.

Le Conseil de l'Instruction publique, tel que remanié et reconstitué, est celui-là seul dont nous nous occuperons.

Il se compose, pour les catholiques, de seize membres et d'un président. Nos huit évêques actuels de la province de Québec en font partie de droit, c'est-à-dire de par l'autorité de la loi présentement en vigueur et qui n'a aucun caractère d'immutabilité, ainsi que huit laïques choisis et nommés par le gouvernement. Ces seize membres sont présidés par M. le Ministre de l'Instruction publique, qui est toujours nécessairement un laïque.

Quand les bons catholiques d'Europe, quand les cardinaux de la sainte Eglise romaine surtout apprennent que nous avons un Conseil *dirigeant* de l'Instruction publique, ainsi formé de par la loi qui nous régit, ils ne peuvent s'empêcher de s'écrier : " Quel heureux peuple vous êtes : Assurément,

" vous n'avez pas à vous plaindre et vous ne le pouvez pas.
" Vos hommes politiques sont les mieux disposés du monde ! "
Et ils disent cela avec d'autant plus d'assurance que toutes les mesures, ayant trait à l'éducation, doivent avoir été préparées par le Conseil de l'Instruction publique et agréées par lui, pour que notre parlement leur donne force de loi.

Lorsqu'on vit loin du Canada et qu'on ne considère les choses qu'à la surface, on a certainement raison de parler de la sorte. Cependant, ce qui, vu de loin, paraît si beau, si magnifique, si admirable, n'est pas tel à nos yeux et tant s'en faut. Nous allons même jusqu'à le regarder comme un mal, et nous croyons avoir raison, quelque exagéré que nous paraissions tout d'abord.

Celui qui a remanié le Conseil de l'Instruction publique et qui l'a reconstitué tel qu'il est aujourd'hui, est l'honorable M. de Boucherville, qui est un parfait chrétien sous tous les rapports. Dans ce remaniement, M. de Boucherville a agi sans arrière-pensée et même avec les meilleures intentions du monde. On lui a donné des conseils qu'il a regardés comme inspirés par un grand amour de notre sainte religion, et il s'est trompé. Nos évêques eux-mêmes ont été pris au piége, car la charité, là où elle voit le bien extérieurement, ne veut pas soupçonner le mal. Nos francs-maçons très-nombreux savaient cela, et ils ont dit qu'il fallait en profiter. Dans un pays de foi comme le nôtre, on ne procède pas brutalement comme dans la vieille Europe. On se déguise, et l'on prétend toujours être catholique sincère et dévoué.

Ces explications données, examinons un peu les choses et examinons-les attentivement. C'est facile pour nous, qui vivons au pays.

Les partisans de la sécularisation de l'enseignement parmi nous, lesquels ne sont pas moins avancés que ceux de la France et de l'Italie, car ils se nourrissent avidement de tout ce que ces derniers publient dans leurs *Revues*, se sont concertés entre eux et ils se sont dit : " Depuis longtemps on
" nous redoute et l'on nous fait la guerre en conséquence.
" Eh bien ! qu'on nous donne les évêques pour collègues

" dans le Conseil de l'Instruction publique ! Les évêques, " flattés de la proposition qui semble leur conférer la su- " prême direction en matière d'enseignement, accepteront " volontiers. Siégeant avec eux, nous ne pourrons que parti- " ciper à la confiance qu'ils inspirent.

" Quand les évêques seront devenus nos collègues, on n'o- " sera plus crier contre le Conseil de l'Instruction publique. " Toutes les dispositions légales, qu'a prises ce Conseil dans " le passé et toutes celles qu'il prendra dans l'avenir, seront " regardées comme le fait des évêques, et l'on n'osera plus " les attaquer, ni les critiquer, ni les combattre. Nous joue- " rons si finement notre jeu ensuite que, tout en feignant de " marcher en compagnie des évêques, nous poursuivrons " dans la voie tracée par M. Chauveau.

" Nous sommes huit contre huit, et M. le Ministre de l'Ins- " truction publique, dans tous les cas où tous les évêques " seront rangés d'un côté et les laïques de l'autre, ce qui par " prudence ne devra se produire que dans un certain temps, " donnera gain de cause aux laïques par sa voix prépondé- " rante. De cette façon, nos propres actes, en dehors du Con- " seil, passeront pour le fait des évêques, et c'est ce qui nous " sauvera. En définitive, c'est nous qui mènerons tout.

" Les évêques ne pourront élever la voix contre le Conseil " de l'Instruction publique, car alors ils s'accuseraient " eux-mêmes. Nous leur ôterons donc ainsi une grande par- " tie de leur liberté, puisqu'ils seront forcés de se taire en pu- " blic, à propos d'éducation. En outre, ils ne seront pas tou- " jours tous du même avis sur les questions débattues dans " le conseil. Votant alors les uns contre les autres, ils nous " justifieront dans les cas où nous croirons ne devoir pas par- " tager leurs opinions.

Telles sont les raisons pour lesquelles nos hommes poli- tiques ont fait entrer nos évêques dans le Conseil de l'Ins- truction publique.

Il y en a une autre encore. Toutes les mesures, que doit prendre le Conseil de l'Instruction publique, sont connues longtemps d'avance par les laïques, membre de ce Conseil.

Nos évêques, eux, n'ont qu'une journée, à peu près, pour délibérer sur ces mesures, qu'ils n'ont pas connues d'avance comme les laïques. Ils les examinent donc un peu à la volé et votent en conséquence. On les surprend ainsi souvent.

Par cette insidieuse tactique, on semble avoir les évêques pour soi dans tous les cas, et, en réalité, on ne les a pas. On se décharge sur eux de toute responsabilité, et on les rend responsables de plusieurs choses qu'ils n'ont jamais voulues.

En terminant ce chapître, déjà trop long, nous ne citerons qu'un seul fait, qui nous donne la mesure des avantages que nous devons attendre de la présence de nos évêques dans le Conseil de l'Instruction publique. Il est avéré et connu de tous que, depuis qu'ils sont membres de ce Conseil, on a, tout doucement et sans paraître y toucher, fait disparaître de nos écoles tous les livres qui renfermaient un enseignement véritablement religieux. On a agi de la sorte sous prétexte qu'il était urgent d'avoir des *manuels* où la lecture fut mieux graduée, et aussi de petits traités d'agriculture et autres arts pratiques.

Par ce moyen, sous prétexte de mieux préparer les enfants à faire face dans la suite aux besoins de la vie, on les soustrait le plus possible à la bénigne influence de l'enseignement religieux.

Et dans le Conseil de l'Instruction Publique, Mgr. Taschereau est toujours celui qui marche en tête pour seconder les prétentions des laïques.

XXV

QUESTION DE LA RESTITUTION DES BIENS DES JESUITES.

Nous avons dit dans le chapitre précédent que les sommes que notre gouvernement alloue chaque année aux diverses maisons d'éducation de la province, proviennent des biens des Jésuites dont il est l'injuste détenteur.

Cette question des biens des Jésuites trouve ici naturellement sa place, puisqu'elle a tout récemment encore, beaucoup préoccupé l'opinion publique, et que sa solution, dans le sens

voulu, par la justice et la religion, semble renvoyée aux calendes grecques, d'après les conseils et même d'après la volonté de *certaines autorités ecclésiastiques.*

Quelques années après la suppression de l'Ordre des Jésuites, vers 1776, le gouvernement anglais s'empara de leurs biens au Canada par des spoliations successives. La spoliation complète fut consommée en 1800, à la mort du dernier jésuite existant au Canada.

De ces biens, qui étaient très-considérables, le gouvernement anglais vendit une partie, sans précisément s'en approprier le prix, puis il conserva l'autre. Les choses restèrent en cet état jusqu'en 1832, époque où la couronne d'Angleterre mit ces biens à la disposition de la législature canadienne pour être employés à l'éducation. Depuis cet emps, le ministre de l'Intruction Publique, agissant indépendamment des évêques dans les allocations qu'il fait, dispose de ces biens tant en faveur des écoles catholiques que des écoles protestantes.

Les catholiques, qui n'étaient ni gallicans ni libéraux, avaient toujours eu l'espoir que ces biens seraient un jour ou l'autre restitués à leurs légitimes propriétaires, contrel esquels, pour plus d'une raison, le gouvernement n'avait pas pu prescrire. De plus, comme les Jésuites ont été les premiers missionnaires au Canada, et que plusieurs d'entre eux y ont souffert pour la foi, donnant même pour elle et leur sang et leur vie, cet espoir n'avait rien que de très légitime.

Les circonstances s'annoncèrent très-favorables pour une réparation de tous les torts causés à l'illustre Compagnie, lorsque notre constitution civile et politique fut changée, en 1867, ainsi que nous l'avons déjà dit, et que la province de Québec pût se gouverner par elle-même. Elle se trouvait à avoir seule le contrôle et l'autorité sur les biens des Jésuites, et comme nos députés au parlement étaient à peu près tous catholiques, rien ne semblait plus devoir s'opposer à la restitution de ces biens.

En conséquence, les Jésuites, il y a quelques années, réclamèrent leurs biens, et les premier ministre de la province

de Québec, un catholique, M. Gédéon Ouimet, aujourd'hui ministre de l'instruction publique, écrivait à ce sujet au cardinal Antonelli "*qu'il y aurait une révolution au Canada, si le* " *Saint Siége insistait à demander la restitution, et qu'on ne vou-* " *lait traiter de cette affaire qu'avec Mgr. l'archevêque de Québec.*"

M. Ouimet était évidemment inspiré par d'autres lorsqu'il écrivait en ce sens, et ces autres n'étaient que des ecclésiastiques haut placés. Une seule chose l'indique d'une manière suffisante : c'est que M. Ouimet ne veut traiter qu'avec Mgr. Taschereau pour régler cette affaire.

Qu'il y eut à craindre une révolution, si l'on tentait de rendre justice aux Jésuites et de leur restituer leurs biens, c'était une idée qu'on pouvait faire valoir auprès de ceux qui ne connaissent la proviuce de Québec que très-imparfaitement, mais qu'on s'est bien donné de garde d'émettre parmi nous. On se fut alors couvert de ridicule et l'on aurait provoqué contre soi les huées du public. Bien plus, tout le monde eût été unanime à crier qu'on mentait effrontément à Rome.

Soit dit en passant, c'est en mentant à Rome de cette manière, sur toutes les questions débattues dans la Province de Québec, qu'on empêche ces questions d'être réglées à un point de vue tout à fait catholique. Quand il s'agit de répondre aux vœux des vrais catholiqus, qui forment la masse de la population, l'on se rit d'eux et l'on use à leur égard de mesures despotiques; mais, s'agit-il des libéraux, on va même au-devant de leurs désirs.

Le ministre, qui remplaça M. Ouimet, fut l'honorable M. de Boucherville. Il reprit cette question des biens des Jésuites, et il était bien décidé à la régler suivant ce que prescrivaient la justice et la religion, d'autant plus que les RR. Pères se contentaient de quatre cent mille piastres pour toute restitution. Cette somme n'était que la minime partie de ce qui leur était dû. Malgré sa bonne volonté, M. de Boucherville fut arrêté dans l'accomplissement de ses desseins par des difficultés que lui suscitèrent, non pas précisément des laïques, mais *certaines autorités ecclésiastiques*, et notamment Mgr. Taschereau.

Dans un pays encore aussi catholique que le nôtre, et avec des hommes aussi bien disposés que l'étaient M. de Boucherville et la plupart des représentants du peuple à cette époque, il était sûr que de ce côté justice serait faite aux réclamations des Jésuites.

Mais les Messieurs du Séminaire de Québec, qui veulent être les seuls grands luminaires au ciel du Canada, ne redoutent rien tant que de voir grandir l'influence des Jésuites, et ils compteraient au nombre des calamités publiques la réapparition à Québec de ces dignes religieux comme instituteurs de la jeunesse. A cette occasion, ils ont donc fait jouer mille intrigues pour que les Révérends Pères n'obtinssent pas justice. Leur politique, c'est de tenir à Québec, et même partout dans le pays, si c'est possible, les RR. PP. Jésuites dans une position des plus humbles et des plus inférieures, afin de n'avoir point à redouter leur concurrence. Et Mgr. Taschereau, qui ne peut oublier qu'avant tout il a été prêtre du Séminaire de Québec, a secondé ces Messieurs dans tous leurs manœuvres.

Aussi, afin d'ôter aux Jésuites tout espoir de rouvrir un collége à Québec, on s'est hâté, au temps où ils réclamaient leurs biens, de faire agiter la question de raser leur ancien collége, qui avait longtemps servi de casernes, et qui, depuis quelques années, demeurait vide et inhabité. On prétexta que ce bâtiment, aussi solidement construit, sinon mieux que le Séminaire de Québec actuel, menaçait ruine et que la sûreté publique exigeait qu'il fut démoli.

Rien n'était plus évidemment faux que cet allégué, et l'on en a eu la preuve lorsqu'on a exécuté les travaux de destruction de l'ancien collége. Un nombre de catholiques réclamèrent, dans les journaux ou ailleurs, contre cet acte de vandalisme qui consommait une odieuse et sacrilége usurpation. M. de Boucherville, pour calmer les scrupules de sa consciense consulta alors, comme on effectait de le dire dans le temps, *la plus haute autorité ecclésiastique* de la province, c'est-à-dire Mgr. Taschereau, et la reponse du prélat fut *qu'il fallait démolir..*

La maxime : " Ote-toi de là que je m'y mette," avait encore servi aux Messieurs du Séminaire de Québec et de l'Université Laval.

Enfin, il a été question, en ces derniers temps encore, de donner aux Jésuites l'établissement dit de Nominingue, afin de promouvoir par là les intérêts de la colonisation dans la vallée de la rivière d'Ottawa. Un projet de loi avait été présenté à ce sujet et il vient d'être en partie rejeté. Pourquoi cela ? Ah ! c'est que nos députés ont été avertis, sans aucun doute, qu'il serait *contre l'esprit du St. Siége* de voter en faveur de ce projet de loi, où qu'il y aurait peut-être à Nomininque, dans cinquante ou soixante ans, un collége de Jésuites qui dans cette partie du pays, pouvait faire opposition au Séminaire de Québec.

XXVI.

ELECTION DE BERTHIER CONTESTÉE. — INFLUENCE INDUE. — QUI EMPÊCHE CETTE QUESTION D'INFLUENCE INDUE D'ÊTRE REGLEE COMME ELLE DOIT L'ETRE.

Il n'y avait pas deux ans que Mgr. Conroy avait laissé le pays, que certains hommes, encouragés par ce qui s'était fait dans le diocèse de Québec et surtout par les doctrines qu'avait émises ce Délégué apostolique, entreprirent de contester une nouvelle élection politique, celle qui avait eu lieu dans le comté de Berthier. Ils s'appuyèrent surtout sur le chef de l'*influence indue* exercée par les curés de ce comté.

On renouvela alors, mais avec circonstances aggravantes, tout ce qui avait eu lieu dans la contestation de l'élection de Charlevoix. On porta l'audace jusqu'à interroger les témoins sur ce que leurs confesseurs leur avaient dit au tribunal de la pénitence pour les diriger en matière politico-religieuse.

Les excès auxquels se portèrent les libéraux en cette occasion, furent tels que tous les évêques de la province de Québec, ayant Mgr. Taschereau à leur tête, crurent devoir adresser, à la date du premier juin 1880, une lettre pastorale à tous leurs fidèles pour les prémunir contre le scandale qui avait lieu.

Comme tout le monde gémissait depuis longtemps sur l'abus d'interprétation que fesaient les libéraux de la loi dite de l'*influence indue dans les élections*, un zélé religieux entreprit de mettre un terme à ce mal. Il vit la majorité de nos députés au parlement, pendant qu'ils étaient en session, et il obtint facilement d'eux qu'ils modifieraient cette loi, en déclarant que rien de ce qu'elle renfermait ne devrait s'appliquer aux prêtres, agissant comme tels en chaire, au confessionnal ou ailleurs.

Quelque assuré qu'il fut du succès de sa démarche, il crut devoir communiquer à Mgr. Taschereau ce qu'il avait fait, afin de lui expliquer pourquoi il n'avait pas cru devoir en dire davantage dans l'amendement qu'il suggérait de proposer à la loi de l'influence indue. A sa grande surprise, Mgr. Taschereau se montra très-mécontent et lui enjoignit de se tenir tranquille. Il ajouta, pour motiver son injonction, *qu'il était bon que pareille loi existât, et que c'était par son moyen que les prêtres seraient maintenus dans leur devoir, à propos de la part qu'ils avaient à prendre dans les luttes électorales.*

Et à la dernière session de notre parlement de Québec, laquelle a eu lieu il n'y a guère plus de six mois, Mgr. Taschereau a encore refusé, et cela, malgré la demande de plusieurs de ses collègues, d'intervenir pour solliciter, ce qui eut été de suite accordé, une modification de la loi dite de *l'influence indue.*

Pourquoi persiste-t-il à agir de la sorte ? Uniquement pour plaire aux libéraux, dont les plus importants font partie de sa maison, du Séminaire de Québec et de l'Université Laval. C'est incroyable, mais tel est le cas : il sacrifie les plus grands intérêts d'une province, ses intérêts religieux surtout, aux méprisables intérêts de l'amour-propre de quelques individus.

Et ce qu'il y a de plus déplorable, c'est de voir, à propos de cette question de l'influence indue, comme à propos de celle de la restitution des biens des Jésuites et de plusieurs autres, comment les choses sont représentées à Rome.

En effet, n'est-il pas surprenant et au-delà de tout ce que l'on peut imaginer, pour nous qui vivons au Canada et qui

voyons ce qui s'y passe, d'entendre Son Eminence le cardinal Siméoni dire ce qui suit à Mgr. Taschereau, dans une lettre en date du 13 septembre de la présente année :

" Votre Seigneurie devra notifier à chacun des suffragants,
" de la part de Sa Sainteté, que chacun des Prélats indivi-
" duellement ait à s'abstenir d'agiter ou de faire agiter soit
" dans le Parlement, soit dans la presse, la question de la
" modification de la loi concernant la dite influence indue.
" Que s'il arrivait une époque où les évêques réunis jugeas-
" sent tous ensemble que le temps opportun est venu de
" faire la susdite demande, ils devront d'abord recourir à
" cette Sacrée Congrégation pour en recevoir les instructions
" convenables."

Pour que son Eminence le cardinal Siméoni ait donné de telles instructions, relativement à la loi de l'influence indue, il faut de toute nécessité qu'on lui ait représenté que vouloir apporter quelque modification à cette loi serait mettre le pays en danger de passer par une révolution, tout comme on a fait par rapport à la restitution des biens des Jésuites.

Or, quel que soit le respect que l'on ait pour le cardinal Siméoni, jamais il ne parviendra à nous convaincre que nous sommes sur le point de subir les plus grands maux au sujet des questions à régler parmi nous dans un sens vraiment catholique, quand nous savons parfaitement bien que ceux qui s'opposent le plus fort à ce que ces questions soient ainsi réglées, sont des *autorités ecclésiastiques* qui subissent l'influence *très-indue* du Séminaire de Québec et de l'Université Laval.

Le seul effet, qu'ait produit la publication de la lettre du cardinal Siméoni, par Mgr. l'archevêque Taschereau, a été de jeter tous les hommes de bien dans un profond dégoût et de leur arracher cette plainte : " Que de mensonges on fait par-
" venir à Rome et combien facilement ces mensonges sont
" crus ! "

Dans la même lettre du 13 septembre 1881, S. E. le cardinal Siméoni reproche au clergé canadien sa trop grande in-

gérence dans les affaires politiques, et même de nommer les personnes en chaire au sujet de ces affaires.

Nos accusateurs, à Rome, ont ici dépassé toutes les bornes, car jamais un prêtre en chaire n'a nommé qui que ce soit. Jamais on n'a pu et jamais l'on ne pourra prouver l'ombre d'un tel fait.

Quant à la trop grande ingérence de notre clergé dans les affaires politiques, elle se réduit à avoir prémuni les fidèles contre les fallacieuses doctrines du libéralisme, conformément aux très-sages avis de Pie IX, et voilà tout. Mais d'après les dépositions, données en Cour Civile par des témoins qui n'avaient rien compris aux instructions de leur curé, et qui, ne les ayant pas comprises au moment où elle se donnaient, étaient encore bien moins capables d'en rendre compte plusieurs mois après les avoir entendues, on a conclu que les curés avaient tort et que leurs paroissiens avaient raison.

C'est ainsi que Mgr. Taschereau procédait, même en retraite pastorale. Il lisait à tous ses curés réunis un rapport imprimé,mais mensonger en tout, de ce qu'avaient fait les curés de Berthier pendant l'élection politique dont nous avons déjà parlé, et il en concluait qu'il fallait éviter d'aussi folles extravagances.

S. E. le cardinal Siméoni dit enfin que la cause des maux qui règnent parmi nous, c'est la division des évêques. Oui, tel est le cas. Mais quelle est la cause de la division de nos évêques entre eux, si ce n'est comme le démontre péremptoirement cet exposé de faits, si ce n'est le seul archevêque Taschereau? C'est bien ici le temps de rappeler ce qu'on disait de lui, avant qu'il fut promu à l'épiscopat: " Si cet homme devient archevêque de Québec, ce sera la " plus terrible épreuve que l'église du Canada ait jamais " subie."

XXVII.

QUESTION UNIVERSITAIRE SOULEVEE DE NOUVEAU.

Nous avons déjà vu comment les Messieurs du Séminaire de Québec et de l'Université Laval avaient traité les professeurs de l'Ecole de Médecine de Montréal.

Or, il est arrivé que ces professeurs, indignement traités, se sont aperçu que l'Université Laval s'était irrégulièrement établie, à Montréal, sous forme de succursale, c'est-à-dire qu'elle s'y était mise en possession de droits qu'elle n'avait pas d'après sa Charte Royale du 8 décembre 1852, ni d'après la Bulle de Pie IX, en date du 15 de mai 1876. Ils ont donc signifié à l'Université Laval d'avoir à se retirer de Montréal.

La dite Université refusa, et, pour échapper aux coups de la loi, elle demanda à la Reine d'Angleterre, par l'intermédiaire des évêques, de lui permettre de rester à Montréal.

La reine Victoria ne répondit pas dans le sens qu'on aurait désiré, et elle renvoya la question à la décision de ses tribunaux. Le St. Père, qui avait promis de respecter la charte de la Reine ne pouvait voir cette décision d'un mauvais œil. L'Université Laval qui n'aimait pas l'allure, pourtant bien naturelle, que prenaient les affaires, et qui, d'un autre côté, ne voulait pas être délogée de Montréal par une sentence judiciaire, prit un moyen détourné pour échapper à l'issue d'un procès.

Elle fit demander à nos représentants par les évêques une loi qui l'autoriserait à s'établir partout, et conséquemment à Montréal. A ses yeux, elle avait tout gagné si elle obtenait ce point.

Les évêques, pour le plus grand nombre, jugèrent cette pétition dangereuse, parce qu'elle demandait un pouvoir trop étendu en faveur de l'Université Laval. Celle-ci donna alors des garanties comme quoi elle n'irait pas s'établir chez eux, sans leur permission. Mais elle n'eut garde d'en donner à Mgr. de Montréal, chez qui elle voulait s'implanter coûte que coûte.

Mgr. Laflèche, évêque des Trois-Rivières, ne voulut pas signer cette pétition à la législature provinciale pour plusieurs raisons, reconnus excellentes par tous les hommes bien pensants parmi nous. Entr'autres, Mgr. Bourget, ancien évêque de Montréal, Mgr. Jos. Laroque, ancien évêque de St. Hyacinthe, et Mgr. Pinsonnault, ancien évêque de Sandwich, approuvèrent la résolution qu'il avait prise.

Plus que tout cela, des centaines de requêtes furent adressées à notre parlement pour le prier de ne pas octroyer à l'Université Laval ce qu'elle demandait. Et jamais pareille opposition ne s'était manifestée avec autant d'ensemble ni avec autant d'énergie à propos d'un projet de loi à accepter. C'était bien alors le temps de crier à la révolution, comme on avait crié à propos de la restitution des biens des Jésuites et de la modification de la loi de l'*influence indue.* Il y avait mille et mille raisons de plus de le faire. On s'est tenu coi cependant, on n'a pas tenu le moindre compte des requêtes présentées au gouvernement, on a agi contrairement à ce qu'elles demandaient, et il n'y a pas eu de révolution au Canada ! ! ! Preuve évidente qu'on représente à Rome les choses, qui nous regardent, tout autrement qu'elles ne sont. Quand les libéraux redoutent une décision qui les condamne. tout le pays va être bouleversé ! et si le pays est bouleversé à propos de ce qu'ils exigent, ce n'est absolument rien du tout !

Mgr. Taschereau, qui est le chef de l'Université, comme Visiteur et comme ancien prêtre du Séminaire de Québec, voulait l'adoption du projet de loi en faveur de cette Université. Il fit, en conséquence et publiquement, de graves reproches à Mgr. Laflèche et à Mgr. Bourget. La presse libérale, qui n'espérait pas si bonne aubaine, en profita, et, sans la moindre protestation de Mgr. Taschereau, elle insulta ces deux prélats dans tous ses journaux et pendant longtemps.

Cependant, il fallait faire adopter le projet de loi, et l'on craignait avec raison l'expression des sentiments de la bonne presse et de l'opinion publique. Comme il est de droit public, au Canada, que toute mesure, présentée au parlement,

doit être discutée dans les journaux, l'on tenta de faire taire absolument tous les journaux opposés à Laval, dans cette question, et ce fut Mgr. l'Archevêque qui proclama le premier que s'opposer à Laval, en pareille occasion, c'était s'opposer au St. Siége et même lui proclamer la guerre.

On ne le crut pas, et le projet de loi en faveur de l'Université Laval fut adopté quand même, parce qu'il donnait raison aux libéraux.

Et c'est depuis cette époque que Mgr. Racine, qui a toujours été très opposé à l'Université Laval, mais qui se range toujours aussi du côté du plus fort, s'est déterminé à aller à Rome pour plaider en faveur d'une cause dont il n'a jamais voulu le succès. Et des preuves nombreuses peuvent être apportées à l'appui de cet avancé. Quant à M. Hamel, que Mgr. Racine accompagnait, il est toujours demeuré ce qu'il était depuis longtemps, c'est-à-dire un ancien élève de l'école des Carmes à Paris, dont le supérieur était M. l'abbé Cruice, qui est devenu évêque de Marseilles.

Mgr. l'évêque Racine, qui a accompagné M. Hamel à Rome, a demandé, et il n'y a pas longtemps encore, à des prêtres, qui le certifieront, d'écrire contre le Séminaire de Québec et contre l'Université Laval. Comment se fait-il qu'il ait sitôt changé d'opinion ? La réponse est facile : " Question d'amour-propre et question d'intérêt. " Si Mgr. Racine réclame, nous lui prouverons nos avancés et amplement.

XXVIII

NOTRE PRESSE.

Notre presse est des plus détestables. Et il ne peut en être autrement. Depuis dix ans que Mgr. Taschereau est archevêque de Québec, il n'a semblé n'avoir qu'un but : tuer tous ceux qui réclameraient en faveur de la religion, de son enseignement et de ses droits.

Aussi, lasses de combattre contre l'autorité ecclésiastique, qui s'affirmait comme existant seule, parcequ'elle venait de

Québec, nos publications religieuses se sont tues, et les plus mauvaises publications ont été maîtresses du terrain. Dire tout ce que ces publications donnent en pâture au public est chose quasi impossible. L'autorité religieuse le voit et elle se tait. Elle n'élève la voix que contre ceux qui défendent les bonnes doctrines et les bonnes mœurs, pour les condamner comme coupables d'exagérations qui conduisent à la perdition des âmes.

Nous avons, au Canada, des journaux, qui reproduisent, en les commentant, tout ce que disent les journaux de France et d'Italie à propos du Pape et du gouvernement de Sa Sainteté. Ils louent en même temps tout ce que fait le gouvernement italien. Notre autorité religieuse, c'est-à-dire Mgr. Taschereau, ne trouve jamais à redire à cela ; ce qu'il juge digne de blâme, ce ne sont que nos seules mesures catholiques. Il laisse faire comme ils l'entendent tous nos journaux impies, et il n'a de reproche à adresser qu'à nos journaux religieux qu'il s'efforce de tuer par ce moyen.

Que de lamentations sourdes à ce sujet ! ! ! Tout ce qui est vraiment catholique n'a pas la liberté de se produire, et d'un autre côté tout ce qui vient de l'impiété voit impunément le jour.

XXIX

CONCLUSION.

La conclusion à tirer de tout ce qui précède, c'est que le St. Siége doit intervenir lui-même dans le règlement de nos affaires, et vu les erreurs, qui règnent ici, condamner toutes ces erreurs. Les partis n'y font rien ; que l'erreur soit condamnée là où elle est, et ce sera le salut de notre société.

Malheureusement, c'est ce qu'on n'a pu obtenir jusqu'ici.

Que toutes les erreurs libérales, signalées par Pie IX, soient condamnées pour le Canada ;

Que les principes de la réforme chrétienne de l'enseignement soient affirmés ;

Que l'autorité religieuse soit aussi affirmée et hautement surtout à propos de la visite de ces écoles et des livres à mettre aux mains des élèves ;

Que l'autorité civile soit dite inférieure à l'autorité ecclésiastique, et que les biens des Jésuites soient restitués à leurs légitimes propriétaires ;

Que Montréal, enfin, ait son Université, afin qu'elle puisse l'organiser catholiquement.

---

tement
ivres à

ecclé-
à leurs

puisse